



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 18 janvier 2018 à 17 h tenue en la salle du conseil de
l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle – district 1
Monsieur Yan Major, conseiller – district 2
Monsieur Claude Marcoux – district 3
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 17 h 11.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

Début : 17 h 12 Fin : 17 h 14

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
18 JANVIER 2018 À 17 H**

201801-001 1.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 janvier 2018 à 17 h tel que ci-après reproduit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 janvier à 17 h

4 RAPPORT DES SERVICES

4.1 D'informer la mairesse de Montréal que la Ville de Montréal-Est estime tout à fait inacceptables les augmentations prévues au budget d'agglomération 2018 et d'appuyer l'Association des municipalités de banlieue dans ses efforts concertés de collaboration avec l'administration Plante-Dorais pour réexaminer le budget d'agglomération 2018 et d'y apporter les rajustements nécessaires afin qu'il se traduise par une augmentation moyenne ne dépassant pas le taux d'inflation prévu en 2018

LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DES SERVICES

4

D'INFORMER LA MAIRESSE DE MONTRÉAL QUE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ESTIME TOUT À FAIT INACCEPTABLE LES AUGMENTATIONS PRÉVUES AU BUDGET D'AGGLOMÉRATION 2018 ET D'APPUYER L'ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS DE BANLIEUE DANS SES EFFORTS CONCERTÉS DE COLLABORATION AVEC L'ADMINISTRATION PLANTE-DORAIS POUR RÉEXAMINER LE BUDGET D'AGGLOMÉRATION 2018 ET D'Y APPORTER LES RAJUSTEMENTS NÉCESSAIRES AFIN QU'IL SE TRADUISE PAR UNE AUGMENTATION MOYENNE NE DÉPASSANT PAS LE TAUX D'INFLATION PRÉVU EN 2018

201801-002

4.1

Considérant que le conseil d'agglomération a déposé, le 10 janvier dernier, son budget 2018 qui, s'il est adopté, se traduira par une augmentation moyenne de 5,3 % des quotes-parts qui seront versées à l'agglomération par les 15 villes de banlieue de l'île de Montréal, soit un montant de trois fois supérieur au taux d'inflation de 1,7 % qui est prévu pour 2018;

Considérant que ledit budget d'agglomération 2018 a été préparé par la nouvelle administration Plante-Dorais uniquement, sans consultation préalable avec la Ville de Montréal-Est ni avec aucune autre des villes de banlieue;

Considérant que l'adoption du budget d'agglomération 2018 tel que proposé se traduira par une augmentation de 554 000 \$ de la quote-part que devra verser la Ville, soit 3,21 % de plus qu'en 2017;

Considérant que le montant versé par la Ville à l'agglomération en 2017 était de 17,3 M\$, soit 47,2 % de son budget total de 36,5 M\$, ce qui, de l'avis de la Ville, représente déjà plus que sa juste part des services dispensés par l'agglomération;

Considérant que le conseil estime que cette nouvelle augmentation de 554 640 \$ de la quote-part à verser à l'agglomération en 2018 est à la fois injuste et tout à fait inacceptable.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'informer la mairesse de Montréal que la Ville de Montréal-Est estime tout à fait inacceptables les augmentations des quotes-parts prévues au budget d'agglomération 2018;

D'appuyer sans réserve le maire Robert Coutu et ses collègues maires de l'Association des municipalités de banlieue dans leurs efforts concertés de collaboration avec l'administration Plante-Dorais pour réexaminer le budget d'agglomération 2018 d'y apporter les rajustements nécessaires afin qu'il se traduise par une augmentation moyenne ne dépassant pas le taux d'inflation prévu en 2018; et

De transmettre des copies de la présente résolution à madame Nicole Léger, députée de Pointe-aux-Trembles, à monsieur Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de Montréal ainsi qu'à monsieur Ralph-Bonet Sanon, journaliste au journal Avenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201801-003

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 17 h 14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 24 janvier 2018 à 19 h tenue en la salle du conseil
de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle, conseillère – district 1
Monsieur Yan Major, conseiller – district 2
Monsieur Claude Marcoux, conseiller – district 3
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
M^e Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 05.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

Début : 19 H 06 Fin : 19 H 08

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2018
201801-004 1.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 24 janvier 2018 tel que ci-après reproduit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 24 janvier 2018

2 PROCÈS-VERBAUX

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 décembre 2017

3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les

finances (29-2013) au 18 janvier 2018

- 3.2 Dépôt de la liste du personnel embauché en vertu du pouvoir délégué à la directrice générale

4 RAPPORTS DES SERVICES

- 4.1 Approbation du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable - 2016
- 4.2 Option d'achat – prolongement de l'avenue Gamble entre la rue Sherbrooke et le boulevard Métropolitain
- 4.3 Système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels dans le cadre du contrat pour l'impartition de la gestion du parc informatique
- 4.4 Contribution aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels – lot 1 251 471, au 11250, rue Prince-Albert
- 4.5 Demande de certificat d'autorisation au MDDELCC concernant une portion de terrain du lot 3 087 135
- 4.6 Échanges de terrains AIM et la Ville de Montréal-Est dans le cadre d'un développement industriel
- 4.7 Contribution aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels – lot 1 251 656 au 15, avenue Lelièvre
- 4.8 Dérogations mineures pour l'immeuble sis au 280, avenue Marien, connu et désigné comme étant le lot 1 251 911 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

5 RÈGLEMENTS

- 5.1 Adoption - règlement 20-2012-1 – Règlement modifiant le règlement 20-2012 – Règlement sur la prévention des incendies

6 CONTRATS

- 6.1 Modification de la convention avec la firme Pattison Outdoor Advertising LP (Pattison) datée du 20 novembre 2014

7 PERSONNEL

- 7.1 Nomination de monsieur John Judd, conseiller, à titre de représentant de la Ville de Montréal-Est au comité de liaison de l'entreprise Chimie ParaChem s.e.c.
- 7.2 Nomination de madame Colleen McCullough, directrice des services administratifs et de l'informatique, à titre de directrice générale adjointe pour la période du 16 au 25 février 2018

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 8.1 Don à la campagne de financement pour la Fête famille ME/PAT 2018 – 500 \$
- 8.2 Don au comité des loisirs de la Maison Evelyn Opal – 1 500 \$
- 8.3 Don à l'école secondaire Daniel-Johnson pour le Gala Méritas de fin d'année – 200 \$

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2017

201801-005

2.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

3

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013) AU 18 JANVIER 2018

201801-006 3.1

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances* au 18 janvier 2018.

DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

201801-007 3.2

La directrice générale dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre 2 du règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances*.

RAPPORT DES SERVICES 4

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE – 2016

201801-008 4.1

Considérant que la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) exige la compilation des données sur l'usage de l'eau potable;

Considérant que la Ville a déposé un Formulaire de l'usage de l'eau potable dûment complété pour l'année 2016;

Considérant qu'à la suite de l'analyse du formulaire par le MAMOT, celui-ci a été approuvé et un rapport a été produit.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'approuver le Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable – 2016 tel qu'exigé par la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OPTION D'ACHAT – PROLONGEMENT DE L'AVENUE GAMBLE ENTRE LA RUE SHERBROOKE ET LE BOULEVARD MÉTROPOLITAIN

201801-009 4.2

Considérant que la ville de Montréal-Est souhaite sécuriser une emprise suffisante pour un éventuel prolongement de l'avenue Gamble entre la rue Sherbrooke et le boulevard Métropolitain;

Considérant l'option d'achat consentie par Shell.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'approuver l'option d'achat consentie par Shell Canada limitée à la Ville de Montréal-Est pour une bande de terrain d'une largeur variant de 2,0 à 4,5 mètres (l'« Immeuble ») située sur l'actuelle propriété de Shell, le tout tel que plus amplement décrit dans l'entente;

De rescinder la résolution 201709-224 à toute fin que de droit;

D'autoriser le maire et le greffier à signer cette option d'achat au nom de la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DU CONTRAT POUR L'IMPARTITION DE LA GESTION DU PARC INFORMATIQUE

201801-010 4.3

Considérant que les systèmes de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels que la Ville utilise déjà pour différents contrats ne correspondent pas pour les services professionnels du contrat pour l'impartition de la gestion du parc informatique;

Considérant qu'il y a lieu d'adopter un système de pondération et d'évaluation spécifique pour ce contrat.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels dans le cadre du contrat pour l'impartition de la gestion du parc informatique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS, LOT 1 251 471, AU 11250, RUE PRINCE-ALBERT

201801-011

4.4

Considérant que notre réglementation exige, comme condition préalable à l'émission du permis de construction dans le cas d'un projet de redéveloppement tel que défini à l'article 2.2.1 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*, qu'un demandeur cède à la Ville 10 % de la superficie du terrain faisant l'objet d'un projet de redéveloppement ou qu'elle lui remette 10 % de sa valeur inscrite au rôle au moment du dépôt de la demande ou une combinaison de ces deux options dans les proportions que le conseil déterminera;

Considérant que le projet de redéveloppement consiste à convertir un immeuble dont l'usage actuel est l'habitation bifamiliale à des fins d'habitation multifamiliale de quatre logements;

Considérant qu'aucune contribution n'a été versée pour l'immeuble sis au 11250, rue Prince-Albert (lequel est connu et désigné comme étant le lot 1 251 471 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal) aux fins de favoriser l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels pour le terrain faisant l'objet de la présente demande d'opération cadastrale, et ce, conformément à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Montréal-Est alors en vigueur.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'opter pour une contribution monétaire de 11 710 \$, représentant 10 % de la valeur du terrain telle qu'établie par le registre foncier, aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*, en vue d'une future demande de permis de construction pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 471 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC), CONCERNANT UNE PORTION DE TERRAIN DU LOT 3 087 135

201801-012

4.5

Considérant qu'une future transaction immobilière avec Fer et métaux américains (AIM) est prévue prochainement en vue d'échanger l'emprise actuelle du boulevard Rodolphe-Forget – Secteur Nord, avec le propriétaire du lot adjacent (AIM);

Considérant que l'échange de terrain permettra de respecter le nouveau tracé projeté tel que connu dans les derniers documents d'agglomération relatifs au projet de prolongement du boulevard Rodolphe-Forget;

Considérant que les derniers documents connus d'agglomération relatifs au projet de prolongement du boulevard Rodolphe-Forget proposent une modification du tracé de l'emprise;

Considérant qu'AIM ne peut présenter de demande de certificat d'autorisation au MDDELCC pour un terrain ne lui appartenant pas sans l'approbation du propriétaire du terrain concerné;

Considérant que le certificat d'autorisation au MDDELCC concerne en partie un terrain appartenant à la Ville de Montréal-Est,

Considérant que l'obtention du certificat d'autorisation du MDDELCC est une obligation au projet de développement économique des terrains au nord-est de l'emprise projetée;

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser AIM à soumettre une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour une portion de terrain du lot 3 087 135 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de

Montréal), appartenant à la Ville de Montréal-Est et correspondant à l'emprise actuelle du tracé du futur boulevard Rodolphe-Forget qui fera l'objet d'une transaction immobilière prochainement avec AIM en vue de respecter le nouveau tracé projeté tel que connu dans les derniers documents d'agglomération;

D'autoriser le directeur des travaux publics et de la gestion du territoire, monsieur Éric Dancause à signer au nom de la Ville de Montréal-Est tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DE PROCÉDER AUX ÉCHANGES DE TERRAINS DE LA COMPAGNIE FER ET MÉTAUX AMÉRICAINS INC. (AIM) ET LA VILLE DE MONTRÉAL-EST DANS LE CADRE D'UN DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

201801-013

4.6

Considérant que l'emprise actuelle du boulevard Rodolphe-Forget, entre les boulevards Métropolitain et Henri-Bourassa, n'est pas optimale en matière de possibilités de développement économique du territoire;

Considérant que les derniers documents connus d'agglomération relatifs au projet de prolongement du boulevard Rodolphe-Forget proposent une modification du tracé de cette emprise;

Considérant que le propriétaire La compagnie Fer et Métaux américains inc. du lot adjacent à l'emprise, a procédé à une demande formelle d'échanger les terrains à ses frais et correspondant au tracé proposé par l'agglomération;

Considérant que cet échange permettra d'accélérer le développement économique des terrains appartenant à AIM;

Considérant que cet échange est à coûts nuls pour la Ville de Montréal-Est puisque l'ensemble des frais d'arpentage, d'opérations cadastrales et d'actes notariés seront à la charge d'AIM.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

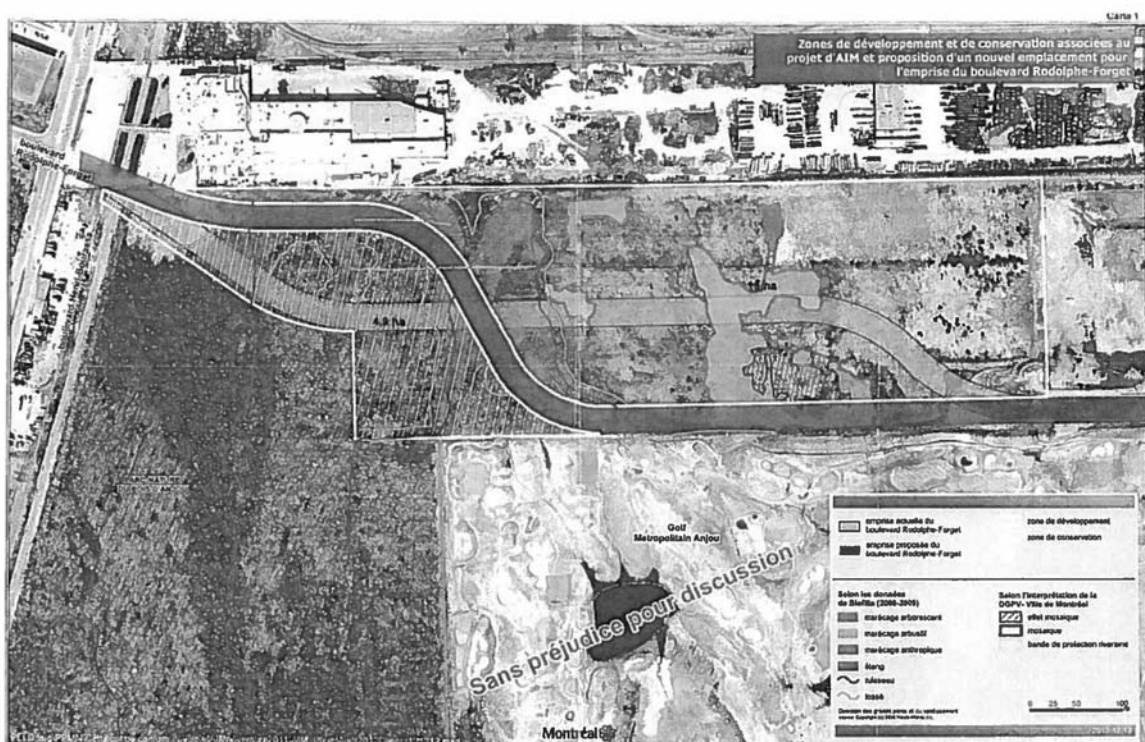
De procéder, aux frais d'AIM, à l'échange de terrains pour déplacer l'emprise du boulevard Rodolphe-Forget, entre le boulevard Métropolitain et Henri-Bourassa, le tout tel qu'illustré au plan ci-dessous;

De mandater AIM pour procéder aux opérations cadastrales requises pour concrétiser et réaliser l'échange;

De mandater AIM afin de faire rédiger l'acte d'échange par un notaire. Tous les frais associés à l'échange de terrains seront à la charge d'AIM;

D'autoriser le directeur des travaux publics et de la gestion du territoire, monsieur Éric Dancause à signer au nom de la Ville le permis de lotissement et tout autre document utile au suivi de la présente résolution.

Tracé suggéré dans le secteur Nord



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS - LOT 1 251 656, POUR LE 15, AVENUE LELIÈVRE

201801-014

4.7

Considérant que notre réglementation exige, comme condition préalable à l'émission du permis de lotissement, qu'un demandeur cède à la Ville 10 % de la superficie du terrain faisant l'objet de l'opération cadastrale ou qu'elle lui remette 10 % de sa valeur inscrite au rôle au moment du dépôt de la demande ou une combinaison de ces deux options dans les proportions que le conseil déterminera;

Considérant qu'aucune contribution n'a été versée pour l'immeuble sis au 15, avenue Lelièvre (lequel est connu et désigné comme étant le lot 1 251 656 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal) aux fins de favoriser l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels pour le terrain faisant l'objet de la présente demande d'opération cadastrale, et ce, conformément à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Montréal-Est alors en vigueur.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'opter pour une contribution monétaire de 12 240 \$, représentant 10 % de la valeur du terrain telle qu'établie par le registre foncier, aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*, en vue d'une future opération cadastrale pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 656 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE SIS AU 280, AVENUE MARIEN, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 911 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

201801-015

4.8

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogations mineures pour l'immeuble sis au 280, avenue Marien, connu et désigné comme étant le lot 1 251 911 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'accorder les dérogations mineures suivantes, pour l'immeuble sis au 280, avenue Marien, connu et désigné comme étant le lot 1 251 911 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

- De permettre la localisation d'une antenne de télécommunication à 34 mètres de l'avenue Marien au lieu de 50 mètres;
- De permettre la localisation d'une antenne de télécommunication à 36 mètres de la rue De Montigny au lieu de 50 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

5

ADOPTION - RÈGLEMENT 20-2012-1- RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 20-2012 - RÈGLEMENT SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES

201801-016

5.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le règlement 20-2012-1- règlement modifiant le règlement 20-2012 - *Règlement sur la prévention des incendies*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DE LA CONVENTION AVEC LA FIRME PATTISON OUTDOOR ADVERTISING LP (PATTISON) DATÉE DU 20 NOVEMBRE 2014

201801-017 6.1

Considérant que l’installation d’une « entrée de ville Montréal-Est » sur le côté sud de l’autoroute 40 à 25 mètres à l’est du boulevard Bourget a comme conséquence une obstruction considérable du panneau double Pattison situé à quelques mètres de là;

Considérant que la Ville de Montréal-Est et Pattison s’entendent pour le retrait de la structure double-face statique (MT00061ABC et MT00071ABC), puisqu’il s’agit de la seule solution réalisable, et qu’il en résulte une amélioration visuelle;

Considérant qu’en contrepartie la Ville de Montréal-Est autorise Pattison à modifier la structure double-face statique (MT00536A et MT00536B) située sur la rue Sherbrooke, à 45 mètres à l’est de l’avenue Broadway, du côté nord, en structure double-face numérique de même format, et ce, aux frais de Pattison;

Considérant que cette modification représente une baisse du revenu annuel d’environ 10 500 \$, mais que pour compenser les frais encourus pour le retrait d’une structure, de même que la perte de revenus que ce retrait cause à Pattison, plus la perte de visibilité entre l’autoroute 40 et la rue Sherbrooke, le coût de location de la structure localisée sur la rue Sherbrooke demeure le même que pour une structure double-face statique;

Considérant que le coût de la structure de la rue Sherbrooke sera révisé conformément à sa valeur lors du renouvellement de l’entente entre la Ville de Montréal-Est et Pattison.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D’accepter les termes de la modification de la convention datée du 20 novembre 2014 entre la Ville de Montréal-Est et l’entreprise Pattison, et autoriser le maire et le greffier à signer la convention.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

PERSONNEL 7

NOMINATION DE MONSIEUR JOHN JUDD, CONSEILLER, À TITRE DE REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST AU COMITÉ DE LIAISON DE L’ENTREPRISE CHIMIE PARACHEM S.E.C.

201801-018 7.1

Considérant que l’entreprise Chimie ParaChem s.e.c. a mis sur pied un comité de liaison avec des citoyens afin de faire connaître ses activités;

Considérant que ce comité permet à l’entreprise d’être à l’écoute du voisinage;

Considérant qu’il y aurait lieu de désigner un membre du Conseil pour représenter la Ville à ce comité et que monsieur John Judd, conseiller, a manifesté l’intérêt pour ce poste.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De nommer monsieur John Judd, conseiller, à titre de représentant de la Ville de Montréal-Est au comité de liaison de l’entreprise Chimie ParaChem s.e.c.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

NOMINATION DE MADAME COLLEEN MCCULLOUGH, DIRECTRICE DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE L’INFORMATIQUE, À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE POUR LA PÉRIODE DU 16 AU 25 FÉVRIER 2018 INCLUSIVEMENT

201801-019 7.2

Considérant les vacances prévues de madame Josée Guy, directrice générale, pour la période du 16 au 25 février 2018 inclusivement;

Considérant qu’il y a lieu de désigner une personne responsable afin qu’elle agisse à titre de directeur général adjoint durant son absence.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De nommer la directrice des services administratifs et de l'informatique, madame Colleen McCullough, à titre de directrice générale adjointe pour la période du 16 au 25 février 2018 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DONS 8

DON À LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT POUR LA FÊTE FAMILLE ME/PAT 2018 – 500 \$

201801-020 8.1

Considérant que la Fête Famille ME/PAT se tiendra le samedi 2 juin 2018;

Considérant que la Fête Famille ME/PAT fêtera cette année son 28^e anniversaire;

Considérant que la contribution permettra d'offrir des activités sportives, culturelles et artistiques gratuites pour les familles;

Considérant que l'événement est offert aux familles de Montréal-Est.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner 500 \$ afin de participer à la Fête Famille ME/PAT (28^e édition) et ainsi offrir aux familles une journée d'activités sportives, culturelles et artistiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON AU COMITÉ DES LOISIRS DE LA MAISON EVELYN OPAL - 1 500 \$

201801-021 8.2

Considérant que le Comité a été élu par les locataires de la Maison Evelyn-Opal;

Considérant que ce don pourra les aider à maintenir les activités hebdomadaires, les repas thématiques ainsi qu'une série d'exercices adaptés en salle;

Considérant que toutes les activités organisées tout au long de l'année créent des liens entre les locataires et surtout aident à briser l'isolement auprès de certaines personnes;

Considérant que le Comité bénévole des loisirs de la Maison Evelyn-Opal n'est pas régi par la Politique de reconnaissance des organismes, et que cette demande de soutien financier est récurrente.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De donner 1 500 \$ pour aider le Comité bénévole des loisirs de la Maison Evelyn-Opal à réaliser l'activité « exercices adaptés en salle », et à maintenir les activités hebdomadaires et les repas thématiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON À L'ÉCOLE SECONDAIRE DANIEL-JOHNSON POUR LE GALA MÉRITAS DE FIN D'ANNÉE - 200 \$

201801-022 8.3

Considérant que l'École secondaire Daniel-Johnson sollicite une première commandite pour le Gala Méritas de fin d'année;

Considérant que cette commandite servira à offrir des bourses en argent lors du gala à des élèves ayant fourni des efforts dans leurs apprentissages tout au long de l'année;

Considérant que des élèves de Montréal-Est bénéficieront de ces bourses;

Considérant que cet événement pourrait bénéficier de l'appui de la Ville de Montréal-Est afin d'encourager la persévérance scolaire.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner 200 \$ à l'école secondaire Daniel-Johnson pour le Gala Méritas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS

9

AFFAIRES NOUVELLES

10

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

Début : 19 H 19 Fin : 20 H 49

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201801-023

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance à 19 h 49.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 21 février 2018 à 19 h tenue en la salle du conseil
de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Monsieur Yan Major, conseiller – district 2
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Sont absents :

Madame Françoise Lachapelle, conseillère – district 1
Monsieur Claude Marcoux, conseiller – district 3

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Colleen McCullough, trésorière et directrice générale adjointe
M^e Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 07.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

Début : 19 H 08 Fin : 19 H 38

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2018
201802-024 1.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 février 2018 tel que ci-après reproduit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 21 février 2018

2 PROCÈS-VERBAUX

2.1 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 janvier 2018 et de la séance ordinaire du 24 janvier 2018

3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS

- 3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances (29-2013)
- 3.2 Dépôt de la liste du personnel embauché en vertu du pouvoir délégué à la directrice générale
- 3.3 Dépôt des listes des donateurs et rapport de dépenses de tous les candidats aux élections municipales du 5 novembre 2017

4 RAPPORTS DES SERVICES

- 4.1 Achat de matériel pour le parc informatique et financement par le fonds de roulement pour un montant de 60 000 \$
- 4.2 Participation de trois conseillers et du maire aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec se tenant du 16 au 18 mai 2018 à l'hôtel Hilton Lac-Leamy de Gatineau et abrogation de la Politique de participation des conseillers aux Assises annuelles de l'Union de municipalités du Québec
- 4.3 Modification des zones, des périodes et des heures d'interdiction de stationnement pour l'entretien des voies publiques sur l'ensemble du territoire montréalais
- 4.4 Acceptation de la proposition globale pour un usage d'occupation du domaine public, de consommation d'électricité, d'utilisation d'une zone de stationnement et de disposition de la neige durant les travaux du projet M-Montréal-Est
- 4.5 Autorisation du dépôt d'un mémoire dans le cadre des audiences publiques (BAPE) pour la construction d'un terminal d'approvisionnement de carburant aéroportuaire de la Corporation Internationale d'Avitaillement de Montréal (CIAM) à Montréal-Est
- 4.6 Désignation de monsieur Robert Coutu, maire, célébrant compétent pour célébrer des mariages civils ou des unions civiles sur le territoire de la municipalité

5 RÈGLEMENTS

- 5.1 Avis de motion – règlement ordonnant divers travaux de construction ou d'amélioration et affectant les deniers nécessaires pour payer le coût desdits travaux
- 5.2 Présentation du projet de règlement 71-2018 – Règlement décrétant divers travaux municipaux
- 5.3 Avis de motion – règlement sur la collecte des matières résiduelles
- 5.4 Présentation du projet de règlement 72-2018 – Règlement sur la collecte des matières résiduelles

6 CONTRATS

- 6.1 Bail entre la Ville de Montréal-Est et le Centre médical Montréal-Est
- 6.2 Bail entre la Ville de Montréal-Est et l'Ordre des audioprothésistes du Québec
- 6.3 Autorisation de dépenses pour des travaux de terminaison dans le cadre du projet TPST 201502-07 – Rénovation et agrandissement du CRÉR et autorisation de dépenses de travaux de bonification du CRÉR – 3 530 325 \$
- 6.4 Libération de la retenue contractuelle et réception définitive dans le cadre du projet TPST-2014-09-01 – Reconstruction des murs de soutènement du parc René-Labrosse (parc de l'Hôtel-de-Ville)
- 6.5 Octroi du contrat de réparation de l'ascenseur du Centre récréatif Édouard-Rivet (CRER) – 37 132.91 \$

7 PERSONNEL

- 7.1 Optimisation de la structure organisationnelle de la Ville de Montréal-Est
- 7.2 Nomination de monsieur Mathieu Villeneuve à titre de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « C », groupe 9, à la direction des travaux publics et de la gestion du territoire, et ce, à compter du 1^{er} février 2018
- 7.3 Désignation de monsieur Nouri Lalout à titre d'inspecteur et de responsable de l'application des règlements de la Ville de Montréal-Est

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 8.1 Don à l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées de la Pointe-de-l'Île de Montréal – 200 \$

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JANVIER 2018 ET CELUI DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2018

201802-025 2.1

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 janvier 2018 et celui de la séance ordinaire du 24 janvier 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS 3

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29 2013)

201802-026 3.1

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances* au 15 février 2018.

DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

201802-027 3.2

La directrice générale dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre 2 du règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances*.

DÉPÔT DES LISTES DES DONATEURS ET DES RAPPORTS DE DÉPENSES DE TOUS LES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 5 NOVEMBRE 2017

201802-028 3.3

Mention est faite au procès-verbal que la trésorière, madame Colleen McCullough, dépose, séance tenante la liste des donateurs et des rapports de dépenses de tous les candidats lors des élections municipales du 5 novembre 2017.

RAPPORT DES SERVICES 4

ACHAT DE MATÉRIEL POUR LE PARC INFORMATIQUE ET FINANCEMENT PAR LE FONDS DE ROULEMENT POUR UN MONTANT DE 60 000 \$

201802-029 4.1

Considérant que l'achat de matériel pour le renouvellement du parc informatique de la Ville est prévu au programme triennal des dépenses en immobilisations pour l'année 2018 (fiche PTI 2018-61);

Considérant qu'il y a lieu d'accélérer le rythme de renouvellement;

Considérant que l'approvisionnement se fait auprès du Centre de services partagés du Québec (CSPQ).

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser l'achat de matériel pour le parc informatique pour un montant de 60 000 \$;

D'imputer cet achat au fonds de roulement et de le financer sur une période de 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PARTICIPATION DE TROIS CONSEILLERS ET DU MAIRE AUX ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) SE TENANT DU 16 AU 18 MAI 2018 À L'HÔTEL HILTON LAC-LEAMY DE GATINEAU ET ABROGATION DE LA POLITIQUE DE PARTICIPATION DES CONSEILLERS AUX ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

201802-030 4.2

Considérant que les assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec auront lieu du 16 au 18 mai 2018 à l'hôtel Hilton Lac-Leamy de Gatineau;

Considérant que le maire et trois conseillers ont démontré l'intérêt de participer à l'événement;

Considérant que la Politique de participation des conseillers aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec adoptée le 21 mars 2011 (CM-201103080) autorise la participation du maire et de deux conseillers à l'événement;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir les dépenses reliées à l'inscription, l'hébergement et au transport des participants;

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Ville d'abroger la Politique de participation des conseillers aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec afin que le Conseil détermine chaque année le nom des élus qui participeront aux Assises de l'UMQ.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser la participation aux Assises de l'Union des municipalités du Québec qui auront lieu du 16 au 18 mai 2018 à l'hôtel Hilton Lac-Leamy de Gatineau des personnes suivantes :

- madame Françoise Lachapelle, conseillère – District 1;
- monsieur Claude Marcoux, conseiller – District 3;
- monsieur John Judd, conseiller – District 4;
- monsieur Robert Coutu, maire;

D'autoriser une dépense maximale de 2 240 \$ par participant pour le paiement des frais d'inscription, d'hébergement, de transport, et de restauration, soit une somme totale de 8 960 \$;

D'abroger la Politique de participation des conseillers aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec adoptée le 21 mars 2011 (CM-201103080).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DES ZONES, DES PÉRIODES ET DES HEURES D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT POUR L'ENTRETIEN DES VOIES PUBLIQUES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE MONTRÉALESTOIS

201802-031

4.3

Considérant qu'une modification de la signalisation existante des zones et heures d'interdictions de stationnement pour l'entretien de voies publiques sur l'ensemble du territoire est nécessaire pour l'adapter aux nouvelles heures opérationnelles des travaux publics;

Considérant que les principaux changements concernent des plages d'entretien, établies du lundi au jeudi et selon divers horaires AM et PM principalement situés entre 8 h et 16 h du 1^{er} avril au 1^{er} décembre;

Considérant que ces plages horaire d'entretien permettront aux citoyens de profiter davantage des voies de circulation pour le stationnement sans nécessiter le déplacement de leurs véhicules durant la période du vendredi au dimanche.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le plan d'interdiction de stationnement ainsi que les listes détaillées des périodes d'interdiction de stationnement pour l'entretien de voies publiques sur l'ensemble du territoire établies du lundi au jeudi et selon divers horaires AM et PM principalement situés entre 8 h et 16 h du 1^{er} avril au 1^{er} décembre de chaque année, lesquels sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACCEPTATION DE LA PROPOSITION GLOBALE POUR UN USAGE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC, DE CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ, D'UTILISATION D'UNE ZONE DE STATIONNEMENT ET DE DISPOSITION DE LA NEIGE DURANT LES TRAVAUX DU PROJET M-MONTRÉAL-EST

201802-032

4.4

Considérant que dans le cadre des travaux de construction du projet M – Montréal-Est, il n'est pas possible de définir convenablement un tarif pour :

- L'occupation du domaine public;
- L'usage et l'alimentation en électricité;
- La disposition de la neige;

Considérant que le règlement RCA04-11013 (règlement sur les tarifs) ne s'applique que sur de courtes périodes;

Considérant qu'après vérifications, la proposition compensatoire globale de 10 000 \$ toutes taxes incluses offerte par le développeur Magma pour les différents usages publics dans le cadre du projet M – Montréal-Est en lien avec la durée des travaux, soit de juin 2017 à octobre 2018, soumise est jugée acceptable.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'accepter la proposition compensatoire pour les différents usages de services, d'occupation du domaine public et de disposition de la neige durant les travaux du projet M-Montréal-Est, pour un montant de 10 000 \$ toutes taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DU DÉPÔT D'UN MÉMOIRE DANS LE CADRE DES AUDIENCES PUBLIQUES (BAPE) POUR LA CONSTRUCTION D'UN TERMINAL D'APPROVISIONNEMENT DE CARBURANT AÉROPORTUAIRE DE LA CORPORATION INTERNATIONALE D'AVITAILLEMENT DE MONTRÉAL (CIAM) À MONTRÉAL-EST

201802-033

4.5

Considérant que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a tenu une première séance en janvier dernier pour la construction d'un terminal d'approvisionnement de carburant aéroportuaire sur le territoire de la Ville de Montréal-Est.

Considérant que la ville de Montréal-Est a la possibilité de déposer un mémoire afin de démontrer certaines exigences en lien avec la construction du nouveau terminal projeté sur un terrain fédéral (Port de Montréal) qui n'est point assujéti aux règlements de zonage de la Ville de Montréal-Est;

Considérant qu'un avis d'intention a été transmis au BAPE afin de respecter les modalités de dépôt de mémoire;

Considérant que ce mémoire, sans aller à l'encontre du projet, permettra de soumettre certains critères et exigences souhaités en lien avec les règlements de zonage en vigueur sur le territoire de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De déposer le mémoire préparé par la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire dans le cadre du processus des audiences de consultations publiques tenues par le BAPE pour la construction d'un terminal d'approvisionnement de carburant aéroportuaire sur le territoire de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉSIGNATION DE MONSIEUR ROBERT COUTU, MAIRE, CÉLÉBRANT COMPÉTENT POUR CÉLÉBRER DES MARIAGES CIVILS OU DES UNIONS CIVILES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

201802-034

4.6

Considérant que monsieur Robert Coutu, maire, a été autorisé à célébrer des mariages par le Directeur de l'état civil le 16 février 2010;

Considérant qu'à la suite de l'élection municipale le 5 novembre 2017, il y a lieu de désigner à nouveau monsieur Robert Coutu, maire, célébrant compétent pour célébrer des mariages civils ou des unions civiles sur le territoire de la municipalité.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De désigner monsieur Robert Coutu, maire, célébrant compétent pour célébrer des mariages civils ou des unions civiles sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

5

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DIVERS TRAVAUX MUNICIPAUX

201802-035

5.1

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera présenté un projet de règlement ordonnant divers travaux de construction ou d'amélioration et affectant les deniers nécessaires pour payer le coût desdits travaux.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 71-2018 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DIVERS TRAVAUX MUNICIPAUX

201802-036 5.2

Madame la conseillère Anne St-Laurent présente le projet de règlement 71-2018 – *Règlement décrétant divers travaux municipaux.*

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

201802-037 5.3

Monsieur le conseiller Yan Major donne un avis de motion à l'effet que sera présenté un projet de règlement sur la collecte des matières résiduelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 72-2018 – RÈGLEMENT SUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

201802-038 5.4

Monsieur le conseiller Yan Major présente le de règlement 72-2018 – *Règlement sur la collecte des matières résiduelles.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRATS 6

BAIL ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET LE CENTRE MÉDICAL MONTRÉAL-EST

201802-039 6.1

Considérant que le personnel du Centre médical Montréal-Est a considérablement changé au cours des dernières années;

Considérant que le Centre médical a besoin d'un plus grand nombre de locaux au 2e étage;

Considérant qu'il y a lieu de signer un nouveau bail effectif rétroactivement au 1er janvier 2018.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'approuver le nouveau bail entre la Ville de Montréal-Est et le Centre médical Montréal-Est et d'autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville, tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

BAIL ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET L'ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

201802-040 6.2

Considérant que l'Ordre des audioprothésistes du Québec occupe déjà un local au 2^e étage de l'hôtel de ville;

Considérant qu'il y a lieu de régulariser cette occupation par la signature d'un bail.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'approuver le nouveau bail entre la Ville de Montréal-Est et l'Ordre des audioprothésistes du Québec, et ce, rétroactivement au 1^{er} février 2018, et d'autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville, tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DE DÉPENSES POUR DES TRAVAUX DE TERMINAISON DANS LE CADRE DU PROJET TPST-201502-07 – RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT DU CRÉR ET AUTORISATION DE DÉPENSES DE TRAVAUX DE BONIFICATION DU CRÉR

201802-041 6.3

Considérant que le contrat pour le projet TPST-201502-07 pour la rénovation et l'agrandissement du CRÉR a été accordé à l'entreprise KF Construction inc. pour un montant de 13 415 026,61 \$ taxes incluses (résolution 201607-206);

Considérant qu'une modification à ce contrat a été nécessaire afin de tenir compte du dépassement des contingences (résolution 201704-083);

Considérant la dépense additionnelle de l'ordre de 2 896 284 \$ taxes incluses dans le cadre du projet de rénovation et agrandissement du Centre Récréatif Édouard-Rivet accordée lors de la séance du 22 novembre 2017 prévue par une affectation du surplus accumulé non autrement affecté (résolution 201711-254);

Considérant le règlement d'emprunt 45-2015 de 16 714 000 \$ taxes nettes;

Considérant que malgré la date de réception provisoire du projet fixée au 15 février 2018 et que pour finaliser les travaux de rénovation et d'agrandissement du Centre Récréatif Édouard-Rivet, les montants disponibles et accordés antérieurement ne couvriront pas les frais de terminaison des travaux imprévus, des ententes et autres frais connexes avec l'entrepreneur KF Construction inc. et les divers consultants mandatés;

Considérant qu'une entente finale pour les frais de prolongation de chantier ainsi que tous les litiges a été négociée avec KF Construction et la Ville pour la terminaison du projet pour un montant de 537 500 \$;

Considérant que les montants nécessaires pour terminer les travaux de rénovation et d'agrandissement du CRÉR sont :

Désignation	Terminaison des travaux
1. Honoraires professionnels – Conception / Surveillance / Gestion	1 159 200,00 \$
2. Honoraires professionnels - Avenants	467 140,00 \$
3. Construction incluant les directives (contingences)	15 789 277,00 \$
4. Mandats connexes – Mandat initial	478 317,02 \$
5. Incidences	76 364,65 \$
6. Étude de faisabilité / avant-projet	<u>44 300,00 \$</u>
Budget total du projet Phase 1 (avant taxes)	18 014 599,00 \$
Budget total du projet Phase 1 (taxes incluses)	20 712 285,00 \$
Budget initial du règlement d'emprunt	<u>(16 714 000,00 \$)</u>
Écart	3 998 285,00 \$
(moins) Montant autorisé par la résolution 201711-254	<u>(2 856 284,00 \$)</u>
Écart à combler pour la terminaison des travaux (taxes incluses)	1 142 001,00 \$

Considérant que la Ville a autorisé, lors de l'adoption du budget et du PTI-2018 les projets d'investissement, pour bonifier les travaux au CRÉR ;

Considérant que ces travaux bonifiés ont nécessité une réévaluation à la suite d'une analyse exhaustive faite en janvier 2018;

Considérant que les montants nécessaires pour bonifier les travaux de rénovation et d'agrandissement du CRÉR sont :

Désignation	Bonification des travaux (projetés)
1. Étude de faisabilité / imprévus	41 996,00 \$
2. Honoraires professionnels – Conception / Surveillance / Gestion	153 550,00 \$
3. Réalisation des travaux incluant les incidences et imprévus	
Architecture	580 500,00 \$
Mécanique / Électrique	244 000,00 \$
Structure	256 000,00 \$
Civil	455 000,00 \$
Contingences	346 209,20 \$
Budget total pour la bonification du projet (avant taxes)	<u>2 077 255 \$</u>
Budget total du projet pour la bonification du projet (taxes incluses)	2 388 324 \$

Considérant que les montants nécessaires pour terminer les travaux du CRÉR sont indiqués sur les pages 1 à 4 du rapport préparé par Macogep et que ceux pour les bonifier sont indiqués aux pages 4 à 6 dans ce même rapport.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent, Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser des dépenses additionnelles et de financement pour la terminaison des travaux dans le cadre du projet TPST-201502-07 – Rénovation et agrandissement du CRÉR pour un montant de 1 142 001 \$ taxes incluses;

D'accepter les projections d'investissements dans le cadres des travaux de bonification du CRÉR pour un montant 2 388 324 \$ taxes incluses;

De transférer du surplus accumulé non autrement affecté au poste budgétaire 22-810-30-722 – P423 & P423.1 lesdites sommes afin de pourvoir au paiement des dépenses ainsi que celles pour les investissements à venir et que tout excédant y sera retourné;

D'entériner la signature de la lettre d'entente finale intervenue pour les frais de prolongation de chantier ainsi que tous les litiges négociée avec KF Construction et la Ville pour la terminaison du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE ET RÉCEPTION DÉFINITIVE DANS LE CADRE DU PROJET TPST-2014-09-01 – RECONSTRUCTION DES MURS DE SOUTÈNEMENT DU PARC RENÉ-LABROSSE (PARC DE L'HÔTEL-DE-VILLE)

201802-042

6.4

Considérant que la Ville a octroyé le contrat pour le projet TPST- 2014-09 – Reconstruction du mur de soutènement du parc René-Labrosse (parc de l'Hôtel-de-Ville) à l'entreprise Charex inc. (résolution 201507-171);

Considérant que l'entrepreneur s'engage à soumettre, en tant que garantie complémentaire aux exigences du contrat, un dépôt de 3 000 \$ pour couvrir les frais de maintien de l'entretien des berges (aménagement paysager);

Considérant que l'entrepreneur a effectué deux (2) visites de conformité des travaux au cour de l'année dernière, en plus de celles prévues au devis;

Considérant que dans le cadre du projet TPST- 2014-09 – Reconstruction du mur de soutènement du parc René-Labrosse (parc de l'hôtel-de-ville) les travaux de correctifs ont été exécutés et les garanties complémentaires sont favorables à nos exigences;

Considérant qu'une réception provisoire a été traitée dans le décompte numéro deux (2) résolution 201512-317.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'accepter la réception définitive des travaux et de payer à l'entreprise Charex inc. toutes les sommes qui lui sont dues en vertu du contrat octroyé lors de la séance du 15 juillet 2015, soit un montant de 35 991.05\$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT DE RÉPARATION DE L'ASCENSEUR DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET (CRER) – 37 132.91 \$

201802-043

6.5

Considérant que l'ascenseur a été vandalisé durant les travaux et n'est plus opérationnel depuis ;

Considérant que le dossier a été soumis aux assureurs de la Ville de Montréal-Est pour analyse et que ces derniers ont transmis leur autorisation que tout dernièrement;

Considérant que la remise en état de cet équipement est nécessaire pour le bon maintien des opérations et des accès publics du CRER;

Considérant que le prix obtenu est représentatif du prix du marché pour un fournisseur unique pour l'équipement cité à la présente;

Considérant que Macogep a obtenu un prix de Kone inc. au montant de 37 132.91 \$ taxes incluses.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'octroyer le contrat pour les travaux de réparation de l'ascenseur du CRER à l'entreprise Kone inc. pour un montant de 37 132,91\$ taxes incluses et d'autoriser le Directeur des travaux publics et de la gestion du territoire à signer les documents relatifs à ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OPTIMISATION DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**201802-044** 7.1

Considérant qu'à la suite de l'adoption du nouvel organigramme le 20 décembre 2017, certains changements sont nécessaires pour optimiser celui-ci;

Considérant que ces changements n'occasionnent aucune dépense additionnelle pour la Ville.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'ajuster l'organigramme de la Ville de Montréal-Est de façon à optimiser sa structure organisationnelle en y apportant les changements suivants :

- de modifier le titre du poste d'agente-conseil en ressources humaines à la direction générale par le titre de conseillère en ressources humaines tout en conservant les mêmes responsabilités;
- de déplacer le poste d'agent de bureau à la direction des travaux publics et de la gestion du territoire sous la responsabilité du contremaître en chef plutôt que du directeur;
- de déplacer les deux postes de techniciens en génie civil directement sous la responsabilité du directeur des travaux publics et de la gestion du territoire plutôt que sous la direction du responsable de la gestion du territoire;
- d'abolir un poste de technologue en génie civil et de le remplacer par la création d'un poste de technicien en urbanisme et environnement.

De modifier tous les documents administratifs où les postes touchés par ces changements sont mentionnés de façon à représenter les modifications apportées à l'organigramme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**NOMMER MONSIEUR MATHIEU VILLENEUVE À TITRE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR D'APPAREILS MOTORISÉS « C », GROUPE 9, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA GESTION DU TERRITOIRE ET CE, À COMPTER DU 1^{ER} FÉVRIER 2018****201802-045** 7.2

Considérant la promotion de madame Nancy Laframboise le 1er décembre 2017 ;

Considérant que nous avons procédé à un affichage interne de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « C » du 15 au 29 janvier 2018 ;

Considérant qu'à la suite de cet affichage, deux employés permanents et deux employés auxiliaires ont posé leur candidature ;

Considérant qu'en vertu de l'article 17.10 de la convention collective des employés cols bleus, le poste revient à monsieur Mathieu Villeneuve puisqu'il est l'employé possédant le plus d'ancienneté parmi ceux ayant soumis leur candidature;

Considérant que monsieur Mathieu Villeneuve a droit à une période de familiarisation d'une durée de 16 jours travaillées qui a débuté le 1er février 2018 pour répondre aux exigences normales de la fonction.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De nommer monsieur Mathieu Villeneuve à titre de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « C », groupe 9, à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols bleus, et ce, à compter du 1^{er} février 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**DÉSIGNER MONSIEUR NOURI LALOUT À TITRE D'INSPECTEUR ET DE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST.****201802-046** 7.3

Considérant l'embauche de monsieur Nouri Lalout à titre de technologue en génie civil (auxiliaire) en vertu du pouvoir délégué de la directrice générale à compter du 19 février 2018;

Considérant qu'il y a lieu de désigner monsieur Nouri Lalout à titre d'inspecteur et de responsable de l'application des règlements de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De désigner monsieur Nouri Lalout à titre d'inspecteur et de responsable de l'application des règlements de la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DONS

8

DON À L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES ET PRÉRETRAITÉES DE LA POINTE-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL.

201802-047

8.1

Considérant que l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées de la Pointe-de-l'Île de Montréal organise une soirée le samedi 16 juin 2018 au Centre récréatif de Rivière-des-Prairies, afin de souligner ses 30 ans aux côtés de la population aînée du secteur desservi par Montréal-Est, Rivière-des-Prairies, Pointe-aux-Trembles, Anjou et Mercier-Est;

Considérant que l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées de la Pointe-de-l'Île de Montréal sollicite un don pour la première fois;

Considérant que ce don permettra d'assurer aux membres et à la population aînée une continuité des services.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De donner 200 \$ à l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées de la Pointe-de-l'Île de Montréal pour l'organisation d'une soirée afin de souligner ses 30 ans aux côtés de la population aînée du secteur de la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS

9

AFFAIRES NOUVELLES

10

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

Début : 20 H Fin : 20 H 40

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201802-048

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De lever la séance à 20 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ANNEXE 201802-031

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 21 mars 2018 à 19 h tenue en la salle du conseil
de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Monsieur Yan Major, conseiller – district 2
Monsieur Claude Marcoux, conseiller – district 3
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absente :

Madame Françoise Lachapelle, conseillère – district 1

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
M^e Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 10.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

Début : 19 H 12 Fin : 19 H 22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MARS 2018
201803-049 1.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 mars 2018 tel que ci-après reproduit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 21 mars 2018

2 PROCÈS-VERBAUX

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2018

3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances (29-2013)

3.2 Dépôt des listes du personnel embauché en vertu du pouvoir délégué à la directrice générale

4 RAPPORTS DES SERVICES

- 4.1 Nomination de madame la conseillère Anne St-Laurent à titre de maire suppléant pour la période du 22 mars 2018 jusqu'au 18 juillet 2018
- 4.2 Autorisation de la réfection du passage à niveau du boulevard Joseph-Versailles (point milliaire 4.77, antenne Longue-Pointe)
- 4.3 Participation du maire et de deux conseillers au congrès de la Fédération canadienne des municipalités se tenant du 31 mai 2018 au 3 juin 2018 à Halifax
- 4.4 Dérogations mineures pour l'immeuble vacant connu et désigné comme étant le lot 4 088 540 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et ayant front sur l'avenue Georges-V entre la rue Sainte-Claire et la rue Pierre-de-Coubertin
- 4.5 Dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 479 339 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et ayant front sur le boulevard Henri-Bourassa, propriété de Fer et métaux américains GP inc. (connue sous le nom d'AIM)
- 4.6 Accepter la publication des données géographiques et descriptives des réseaux locaux d'eaux usées de la Ville de Montréal-Est sur le portail Données ouvertes Montréal
- 4.7 Autorisation de tous les virements budgétaires requis pour l'année 2018 afin de couvrir les dépenses excédentaires au budget déjà alloué à l'enlèvement de la neige, et ce, à même la réserve du surplus affecté à cet effet
- 4.8 Fonds de compensation – immeuble sis au 124-126, avenue Marien, connu et désigné comme étant le lot 1 396 485 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 4.9 Contribution monétaire de 21 846.30 \$ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble sis au 11385, rue Dorchester connu et désigné comme étant le lot 1 251 934 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 4.10 Contribution monétaire de 11 240 \$ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble sis au 70, avenue Broadway connu et désigné comme étant le lot 1 251 699 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 4.11 Contribution monétaire de 8 360 \$ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble sis au 56, avenue Broadway connu et désigné comme étant le lot 1 251 684 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 4.12 Approbation du rapport des coûts d'entretien de la piste cyclable relativement à l'aide financière pour l'entretien de la Route verte 2017-2018
- 4.13 Vente du lot 6 188 940 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

5 RÈGLEMENTS

- 5.1 Adoption – règlement 72-2018 - Règlement sur la collecte des matières résiduelles
- 5.2 Adoption – règlement 71-2018 – Règlement décrétant divers travaux municipaux

6 CONTRATS

- 6.1 Octroi du contrat pour le projet TPGT-2018-02AM – Fourniture d'un véhicule hybride neuf 2018 – 26 567 \$ incluant les taxes
- 6.2 Octroi du contrat pour le projet TP-GT 2018-05A – Fourniture de béton préparé – 27 737.72 \$ taxes incluses
- 6.3 Octroi du contrat pour le projet TP-GT 2018-06A – Fourniture de granulats divers – 33 364.03 \$ taxes incluses
- 6.4 Octroi du contrat pour le projet TP-GT 2018-07A – Fourniture de mélange bitumineux – 55 539.92 \$ taxes incluses
- 6.5 Octroi du contrat pour le projet TP-GT 2018-08A – Fourniture et installation d'un système intégré de contrôle de gestion de véhicules par localisation GPS - 88 645.73 \$ taxes incluses
- 6.6 Octroi du contrat pour le projet TP-GT 201-09A – Contrat pour l'entretien des arbres (2 ans) – 99 039.47 \$ taxes incluses
- 6.7 Octroi du contrat pour le projet TP-GT 2018-10A – Contrat pour la fourniture d'arbres – 35 011.64 \$ taxes incluses
- 6.8 Octroi du contrat pour le projet TP-GT 2018-03A – Contrat de location d'un camion écuereur d'égout – 27 134.10 \$ taxes incluses
- 6.9 Octroi du contrat pour le projet TP-GT 2018-11A – Fourniture et livraison de têtes de lampadaires de rues au « DEL » - 96 675.39 \$ taxes incluses

- 6.10 Octroi du contrat pour le projet TPGT-2018-01 – Services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux, études géotechniques et caractérisations environnementales (laboratoires d'essais) – 76 022.62 \$ taxes incluses

7 PERSONNEL

- 7.1 Nomination de monsieur Danny Bairstow à titre de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « C », groupe 9, à la Direction des travaux publics et de de la gestion du territoire, et ce, à compter du 27 février 2018
- 7.2 Nomination de madame Nancy Laframboise à titre de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « A », groupe 12, à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire, et ce, à compter du 26 février 2018
- 7.3 Ratification lettre d'entente # 10 intervenue avec le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, SCFP – 301, le 29 novembre 2017

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 8.1 Don au Carrefour jeunesse emploi PAT / ME pour le transport (50 %) de dix enfants à un camp de vacances – 375 \$

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2018

201803-050

2.1

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

3

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29 2013)

201803-051

3.1

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances* au 15 mars 2018.

LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

201803-052

3.2

La directrice générale dépose les listes du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre 2 du règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances*.

RAPPORT DES SERVICES

4

NOMINATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE ANNE ST-LAURENT À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 22 MARS 2018 JUSQU'AU 18 JUILLET 2018

201803-053

4.1

Considérant l'article 9 du règlement R14-102-1 – *Règlement concernant la régie interne du conseil de la Ville de Montréal-Est* à l'effet que le Conseil doit nommer un maire suppléant tous les 4 mois;

Considérant qu'il y a lieu de nommer un nouveau maire suppléant pour la période du 22 mars 2018 jusqu'au 18 juillet 2018.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De nommer madame la conseillère Anne St-Laurent à titre de maire suppléant pour la période du 22 mars 2018 jusqu'au 18 juillet 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DE LA RÉFECTION DU PASSAGE À NIVEAU DU BOULEVARD JOSEPH-VERSAILLES (POINT MILLIAIRE 4.77, ANTENNE LONGUE-POINTE)

201803-054

4.2

Considérant que le projet de réfection du passage à niveau du boulevard Joseph-Versailles (point milliaire 4.77, antenne Longue-Pointe) n'est pas prévu au PTI et budget 2018;

Considérant l'exception et l'urgence d'intervention formulée par le CN de faire ces travaux dès 2018, et ce, par le C.N.;

Considérant qu'en vertu de l'arrêté émis par l'Office des transports du Canada, la Ville de Montréal-Est est responsable de la totalité des coûts d'entretien du passage à niveau du boulevard Joseph-Versailles;

Considérant que les frais encourus par ces travaux sont estimés à 199 400 \$ plus les taxes applicables et les frais de gestion de dossier au montant forfaitaire sont de 750 \$, plus les taxes applicables;

Considérant que cette route fait partie du réseau de camionnage de la Ville.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser une dépense d'un maximum de 250 000 \$ pour la réfection du passage à niveau du boulevard JosephVersailles (point milliaire 4.77, antenne Longue-Pointe) et d'affecter cette dépense au fonds de carrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PARTICIPATION DU MAIRE ET DE DEUX CONSEILLERS AU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS SE TENANT DU 31 MAI 2018 AU 3 JUIN 2018 À HALIFAX

201803-055

4.3

Considérant que le congrès de la Fédération canadienne des municipalités se tenant du 31 mai 2018 au 3 juin 2018 à Halifax;

Considérant que le maire et deux conseillers ont démontré l'intérêt de participer à l'événement;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir les dépenses reliées à l'inscription, l'hébergement et au transport des participants;

Considérant qu'une somme de 14 000 \$ a été budgétée pour 2018 au poste budgétaire 02-110-00-311 « congrès pour le conseil », incluant une somme de 8 960 \$ pour la participation de 3 conseillers et du maire aux Assises de l'Union des municipalités à la suite de l'adoption de la résolution 201802-030;

Considérant qu'un montant de 2 240 \$ peut être libéré puisqu'un conseiller ne participera pas aux Assises de l'Union des municipalités du Québec;

Considérant que les dépenses maximales estimées par participant s'élèvent à 2 875 \$ par participant au congrès de la FCM, soit un total de 8 625 \$;

Considérant qu'il y aurait lieu d'effectuer un virement budgétaire au poste budgétaire 02-110-00-311 à partir du poste budgétaire 02 110-00-312 d'un montant suffisant pour couvrir les dépenses encourues pour la participation des élus au congrès de la Fédération canadienne des municipalités et aux Assises de l'Union des municipalités du Québec jusqu'à concurrence de 1 345 \$, et ce, si requis.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser la participation au congrès de la Fédération canadienne des municipalités se tenant du 31 mai 2018 au 3 juin 2018 à Halifax pour les personnes suivantes :

- monsieur Claude Marcoux, conseiller – District 3,
- monsieur John Judd, conseiller – District 4,
- monsieur Robert Coutu, maire;

D'autoriser une dépense maximale de 2 875 \$ par participant pour le paiement des frais d'inscription, d'hébergement, de transport, et de restauration, soit une somme maximale de 8 625 \$;

D'autoriser un virement budgétaire au poste budgétaire 02-110-00-311 à partir du poste budgétaire 02 110-00-312 d'un montant suffisant pour couvrir les dépenses encourues pour la participation des élus au congrès de la Fédération canadienne des municipalités et aux Assises de l'Union des municipalités du Québec jusqu'à concurrence de 1 345 \$, et ce, si requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE VACANT CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 4 088 540 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL ET AYANT FRONT SUR L'AVENUE GEORGES-V ENTRE LA RUE SAINTE-CLAIRE ET LA RUE PIERRE-DE-COUBERTIN

201803-056

4.4

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 088 540 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'accorder les dérogations mineures suivantes, pour l'immeuble vacant, connu et désigné comme étant le lot 4 088 540 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et ayant front sur l'avenue Georges V entre la rue Sainte-Claire et la rue Pierre-De Coubertin, soit:

- Une marge avant de 1,4 mètre;
- Une marge arrière nulle;
- Une localisation des stationnements sur chaque côté du bâtiment, plutôt que dans un seul espace;
- Des espaces de stationnement de 5,45 m X 2,75 m;
- Une marge avant nulle pour les balcons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 5 479 339 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL ET AYANT FRONT SUR LE BOULEVARD HENRI-BOURASSA, PROPRIÉTÉ DE FER ET MÉTAUX AMÉRICAINS GP INC. (CONNUE SOUS LE NOM D'AIM)

201803-057

4.5

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 479 339 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'accorder les dérogations mineures suivantes, pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 479 339 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et front sur le boulevard Henri-Bourassa, soit:

- De permettre sur la façade principale d'un bâtiment projeté que moins de 30 % de la superficie soit recouverte de maçonnerie (brique, pierre, béton décoratif, matériaux granulaires) ou de verre (verre armé, verre plat, verre givré, verre trempé) tel que présenté dans le document annexé;
- De permettre que tout équipement mécanique, appentis mécaniques ou autres équipements installés sur le toit du bâtiment principal ne soient pas camouflés par un écran avec une opacité minimale de 75 %;
- De permettre que les cases de stationnements dépassant 150 % du nombre minimal requis ne soient pas aménagées en sous-sol ou à l'intérieur d'une construction étagée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACCEPTER LA PUBLICATION DES DONNÉES GÉOGRAPHIQUES ET DESCRIPTIVES DES RÉSEAUX LOCAUX D'EAUX USÉES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST SUR LE PORTAIL DONNÉES OUVERTES MONTRÉAL

201803-058

4.6

Considérant que la Ville de Montréal a adopté une politique de données ouvertes en 2015 incluant notamment l'adoption d'une approche d'ouverture par défaut, c'est-à-dire de considérer que tout ensemble de données géré par la Ville de Montréal devra être ouvert à moins d'une justification contraire (CM1 51499) ;

Considérant que le conseil d'agglomération a adopté en 2016 la Politique de données ouvertes de la Ville de Montréal, notamment pour supporter et unifier les publications des services couvrant les compétences d'agglomération (CG 16 0635) ;

Considérant que la Ville de Montréal planifie l'ouverture des données de ses réseaux d'eaux usées, incluant les conduites locales des arrondissements et des villes liées et les conduites principales de l'agglomération sous la gestion du Service de l'eau ;

Considérant que la Ville de Montréal obtient les plans des réseaux locaux hors de sa juridiction de la Ville de Montréal-Est pour en numériser le contenu pour la production des plans d'intervention des actifs des réseaux ;

Considérant que les données des actifs des réseaux d'eau visibles sur le territoire entier de l'agglomération, soit les bornes d'incendie, les regards et les puisards, sont déjà publiées sur le portail en données géomatiques et sur les compilations cartographiques ;

Considérant que des citoyens demandent l'accès à ces données et que cette publication met en valeur les efforts de l'agglomération en matière de transparence et est un vecteur de développement économique qui s'inspire des meilleures pratiques internationales

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'accepter la publication des données géographiques et descriptives des réseaux locaux d'eaux usées de la Ville de Montréal-Est sur le portail Données ouvertes de Montréal ;

D'accepter l'offre de service de la Ville-centre d'assumer la diffusion sur le portail Données ouvertes de Montréal (<http://donnees.ville.montreal.qc.ca>).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DE TOUS LES VIREMENTS BUDGÉTAIRES REQUIS POUR L'ANNÉE 2018 AFIN DE COUVRIR LES DÉPENSES EXCÉDENTAIRES AU BUDGET DÉJÀ ALLOUÉ À L'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE, ET CE, À MÊME LA RÉSERVE DU SURPLUS AFFECTÉ À CET EFFET

201803-059

4.7

Considérant les conditions de précipitation de neige hors du commun en janvier et février 2018;

Considérant que le budget d'enlèvement de la neige 02-330-00-443 incluant les engagements pour ce poste est en dépassement;

Considérant que les projections des sommes budgétées pour l'enlèvement de la neige ne sont pas suffisantes pour couvrir les frais nécessaires pour sa disposition pour toute l'année 2018;

Considérant que la Ville de Montréal-Est a réservé une somme de 500 000 \$ pour la neige en prévision d'années d'exception, et ce, à même son surplus affecté (55 992-00-000);

Considérant que les montants pour couvrir les engagements immédiats et projetés pour l'enlèvement de la neige d'ici la fin 2018 sont estimés à environ 135 000 \$ pour couvrir le poste 02-330-00-443 si les conditions sont dans la moyenne pour cette période et peuvent même être plus élevées si les conditions sont exceptionnelles.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser la trésorière à effectuer tous les virements budgétaires requis pour l'année 2018 afin de renflouer le poste neige pour couvrir les dépenses excédentaires au budget déjà alloué à l'enlèvement de la neige, et ce, à même la réserve du surplus affecté à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FONDS DE COMPENSATION – IMMEUBLE SIS AU 124-126, AVENUE MARIEN, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 396 485 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

201803-060

4.8

Considérant la demande de densification résidentielle reçue à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire pour l'immeuble sis au 124-126 avenue Marien;

Considérant que la demande consiste en la transformation d'un immeuble de type duplex en quadruplex;

Considérant que conformément à la réglementation en vigueur, le demandeur souhaite pouvoir compenser la municipalité pour deux (2) cases de stationnement manquantes sur son lot;

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire de revoir le projet en considérant la proposition d'aménager un seul appartement de plus au

sous-sol au lieu de deux, ce qui nécessiterait de compenser une (1) seule case de stationnement, tel que prévu à la réglementation en vigueur;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'entériner la recommandation de la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire et d'autoriser une compensation pour un espace de stationnement plutôt que deux et demander au requérant de revoir son projet en conséquence d'une conversion d'un duplex en triplex.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 21 846.30 \$ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR L'IMMEUBLE SIS AU 11385, RUE DORCHESTER, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 934 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

201803-061

4.9

Considérant qu'un développement de densification résidentielle est en cours au 11385, rue Dorchester;

Considérant que notre réglementation exige, comme condition préalable à l'émission du permis de lotissement, qu'un demandeur cède à la Ville 10 % de la superficie du terrain faisant l'objet de l'opération cadastrale ou qu'elle lui remette 10 % de sa valeur inscrite au rôle au moment du dépôt de la demande ou une combinaison de ces deux options dans les proportions que le conseil déterminera;

Considérant qu'aucune contribution n'a été versée pour l'immeuble sis au 11385, rue Dorchester (lequel est connu et désigné comme étant le lot 1 251 934 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal) aux fins de favoriser l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels pour le terrain faisant l'objet de la présente demande d'opération cadastrale, et ce, conformément à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Montréal-Est alors en vigueur.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de lotissement pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 934 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 21 846.30 \$, représentant 10 % de la valeur du terrain telle qu'établie par le registre foncier, aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 11 240 \$ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR L'IMMEUBLE SIS AU 70, AVENUE BROADWAY CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 699 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

201803-062

4.10

Considérant qu'un développement de densification résidentielle est en cours au 70, avenue Broadway;

Considérant que notre réglementation exige, comme condition préalable à l'émission du permis de lotissement, qu'un demandeur cède à la Ville 10 % de la superficie du terrain faisant l'objet de l'opération cadastrale ou qu'elle lui remette 10 % de sa valeur inscrite au rôle au moment du dépôt de la demande ou une combinaison de ces deux options dans les proportions que le conseil déterminera;

Considérant qu'aucune contribution n'a été versée pour l'immeuble sis au 70, avenue Broadway (lequel est connu et désigné comme étant le lot 1 251 699 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal) aux fins de favoriser l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels pour le terrain faisant l'objet de la présente demande d'opération cadastrale, et ce, conformément à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Montréal-Est alors en vigueur.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de lotissement pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 699 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 11 240 \$, représentant 10 % de la valeur du terrain telle qu'établie par le registre foncier, aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 8 360 \$ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR L'IMMEUBLE SIS AU 56, AVENUE BROADWAY CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 684 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

201803-063

4.11

Considérant qu'un développement de densification résidentielle est en cours au 56, avenue Broadway;

Considérant que notre réglementation exige, comme condition préalable à l'émission du permis de lotissement, qu'un demandeur cède à la Ville 10 % de la superficie du terrain faisant l'objet de l'opération cadastrale ou qu'elle lui remette 10 % de sa valeur inscrite au rôle au moment du dépôt de la demande ou une combinaison de ces deux options dans les proportions que le conseil déterminera;

Considérant qu'aucune contribution n'a été versée pour l'immeuble sis au 56 avenue Broadway (lequel est connu et désigné comme étant le lot 1 251 684 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal) aux fins de favoriser l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels pour le terrain faisant l'objet de la présente demande d'opération cadastrale, et ce, conformément à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Montréal-Est alors en vigueur.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de lotissement pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 684 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 8 360 \$, représentant 10 % de la valeur du terrain telle qu'établie par le registre foncier, aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DU RAPPORT DES COÛTS D'ENTRETIEN DE LA PISTE CYCLABLE RELATIVEMENT À L'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE 2017-2018

201803-064

4.12

Considérant que la Ville de Montréal-Est a procédé à une demande de subvention auprès du ministère des Transports;

Considérant qu'afin de recevoir la subvention établie à 4 618 \$, la Ville doit adopter le rapport des coûts confirmant les travaux d'entretien réalisés pour l'année 2017.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le rapport des coûts d'entretien de la piste cyclable, au montant de 16 228,79 \$, pour l'année 2017 préparé par la direction des travaux publics et de la gestion du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VENTE DU LOT 6 188 940 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

201803-065

4.13

Considérant la résolution 201705-101 autorisant la vente d'une parcelle du passage piétonnier d'une largeur suffisante pour inclure le muret et la clôture de l'immeuble du 113-115, avenue de la Grande-Allée;

Considérant le projet d'acte de vente préparé par Me Benoit Larochelle, notaire;

Considérant que l'acte est conforme à la Politique de vente des immeubles municipaux.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De retirer le lot 6 188 940 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal du domaine public de la Ville de Montréal-Est;

D'approuver l'acte de vente du lot 6 188 940 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal préparé par Me Benoit Larochelle, notaire;

D'autoriser la vente à madame Lise Blais du lot 6 188 940 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal pour le prix de 1 \$;

D'autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, cet acte ainsi que tout autre document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

5

ADOPTION – RÈGLEMENT 72-2018 - RÈGLEMENT SUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

201803-066

5.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le règlement 72-2018 - *Règlement sur la collecte des matières résiduelles*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 71-2018 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DIVERS TRAVAUX MUNICIPAUX

201803-067

5.2

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le règlement 71-2018 – *Règlement décrétant divers travaux municipaux*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRATS

6

OCTROI DU CONTRAT POUR LE PROJET TPGT-2018-02AM – FOURNITURE D'UN VÉHICULE HYBRIDE NEUF 2018 – 26 567 \$ INCLUANT LES TAXES

201803-068

6.1

Considérant que dans le cadre du projet TP-GT 2018-02AM – Fourniture d'un (1) véhicule hybride neuf 2018, la ville a procédé à un appel d'offres sur invitations;

Considérant que deux (2) fournisseurs ont déposé une soumission et qu'elles ont été jugées conformes, soit :

- Alix Toyota pour un montant de 27 149,04 \$ taxes incluses
- Houle automobile ltée pour un montant de 26 567 \$ taxes incluses

Considérant que cette dépense était prévue dans l'enveloppe budgétaire 2018;

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer le contrat TP-GT 2018-02AM – Fourniture d'un (1) véhicule hybride neuf 2018 à Houle automobile ltée pour un montant de 26 567 \$, taxes incluses.

D'emprunter la somme de 26 567 \$ au fonds de roulement pour le paiement de cet achat; le terme de remboursement de cet emprunt est de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LE PROJET TP-GT 2018-05A – FOURNITURE DE BÉTON PRÉPARÉ – 27 737.72 \$ TAXES INCLUSES

201803-069

6.2

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres public pour le projet TP-GT 2018-05A – Fourniture de béton préparé, et ce, pour l'année 2018 ;

Considérant que trois (3) fournisseurs ont déposé une offre, soit :

- Groupe Arboit inc. pour un montant de 28 312,59 \$ taxes incluses;
- Les bétons Longueuil (1982) inc. pour un montant de 27 737,72 \$ taxes incluses;
- Lafarge Canada inc. 29 721,04 \$ taxes incluses;

Considérant qu'une seule soumission est jugée conforme et respecte les budgets prévus pour 2018, soit : les bétons Longueuil (1982) inc., pour un montant de 27 737,72 \$, taxes incluses .

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-GT 2018-05A – Fourniture de béton préparé, pour l'année 2018 à l'entreprise Les bétons Longueuil (1982) inc., pour un montant de 27 737,72 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LE PROJET TP-GT 2018-06A – FOURNITURE DE GRANULATS DIVERS – 33 364.03 \$ TAXES INCLUSES

201803-070

6.3

Considérant que dans le cadre du projet TP-GT 2018-06A – Fourniture de granulats divers, la Ville a lancé un appel d'offres public ;

Considérant qu'un (1) seul fournisseur a déposé une soumission, soit :

- Lafarge Canada inc., pour un montant de 33 364,03 \$ taxes incluses;

Considérant que la soumission de Lafarge Canada inc. est conforme et qu'elle respecte le budget 2018.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-GT 2018-06A – Fourniture de granulats divers – Fourniture de granulats divers, à Lafarge Canada inc., pour un montant de 33 364,03 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LE PROJET TP-GT 2018-07A – FOURNITURE DE MÉLANGE BITUMINEUX – 55 539.92 \$ TAXES INCLUSES

201803-071

6.4

Considérant que dans le cadre du projet TP-GT 2018-07A – Fourniture de mélange de bitumineux, la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation;

Considérant que deux (2) entreprises ont été invitées et qu'une seule a déposé une soumission; soit :

- Groupe TNT, pour un montant de 55 539.92 \$, taxes incluses;

Considérant que cette dernière est jugée conforme et respecte le budget 2018.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-GT 2018-07A – Fourniture de mélange de bitumineux à l'entreprise Groupe TNT, pour un montant de 55 539.92 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LE PROJET TP-GT 2018-08A – FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME INTÉGRÉ DE CONTRÔLE DE GESTION DE VÉHICULES PAR LOCALISATION GPS - 88 645.73 \$ TAXES INCLUSES

201803-072

6.5

Considérant que, dans le cadre du projet TP-GT-2018-08A – Fourniture et installation d'un système intégré de contrôle de gestion de véhicules par localisation GPS pour une durée de trois (3) ans, la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation ;

Considérant que trois (3) entreprises ont été invitées et qu'une seule a déposé une soumission ; soit :

- Géothentic inc., pour un montant de 88 645,73 \$, taxes incluses ;

Considérant que cette dernière est jugée conforme et respecte le budget 2018.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-GT-2018-08A – Fourniture et installation d'un système intégré de contrôle de gestion de véhicules par localisation GPS à Géothentic inc., pour un montant de 88 645,73 \$, taxes incluses, pour une durée de 3 ans;

De payer cette dépense sur une période de 3 ans de la façon suivante :

- Pour l'année 2018, de payer la somme de 59 672.03 \$ par un emprunt au fonds de roulement;
- Pour les années 2019 et 2020, de prévoir aux budgets de chacune de ces années la somme de 14 486.85 \$ pour le paiement de cet achat pour un total de 28 973.70 \$ pour ces deux années;

De rembourser la somme de 59 672.03 \$ au fonds de roulement sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LE PROJET TP-GT 2018-09A – CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES ARBRES (2 ANS) – 99 039.47 \$ TAXES INCLUSES

201803-073

6.6

Considérant que dans le cadre du projet TP-GT 2018-09A – Contrat pour l'entretien des arbres (élagage, abattage et déchiquetage de souches) la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation;

Considérant que trois entreprises ont été invitées à soumissionner pour un contrat de deux ans, soit d'avril 2018 à mars 2020;

Considérant que 2 d'entre elles ont déposé une soumission conforme, soit :

- Service d'arbres Nature inc. pour un montant de 99 039,47 \$, taxes incluses; sur 2 ans
- Arbo-Design pour un montant de 113 917,24 \$, taxes incluses, sur 2 ans;

Considérant que Service d'arbres Nature inc. est le soumissionnaire jugé conforme et respecte le budget 2018.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-GT 2018-09A – Contrat pour l'entretien des arbres (élagage, abattage et déchiquetage de souches), pour une période de deux ans, à l'entreprise Service d'arbres Nature inc., pour un montant de 99 039,47 \$, taxes incluses et de prévoir les sommes nécessaires au budget 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LE PROJET TP-GT 2018-10A – CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'ARBRES – 35 011.64 \$ TAXES INCLUSES

201803-074

6.7

Considérant l'appel d'offres sur invitations pour le projet TP-GT-2018-10A – Contrat de fourniture d'arbres ;

Considérant que trois (3) soumissions ont été déposées ;

Considérant qu'à la suite de l'analyse des soumissions, une seule a été jugée conforme soit Pépinières Y. Yvon Auclair et Fils au montant de 35 011,64 \$ taxes incluses ;

Considérant que cette somme est prévue au budget 2018 .

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-GT-2018-10A – Contrat de fourniture d'arbres à l'entreprise Pépinières Y. Yvon Auclair et fils au montant de 35 011,64 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LE PROJET TP-GT 2018-03A – CONTRAT DE LOCATION D'UN CAMION ÉCUREUR D'ÉGOUT – 27 134.10 \$ TAXES INCLUSES

201803-075

6.8

Considérant que dans le cadre du projet TP-GT 2018 03A – Contrat pour la location d'un camion écurer d'égout la Ville de Montréal-Est a procédé à un appel d'offres public;

Considérant les besoins d'opérations de nettoyage annuel du réseau d'égouts sanitaire et pluvial;

Considérant que les opérations sont faites en régie avec la location d'un camion écurer d'égouts approprié pour douze (12) semaines au printemps et à l'automne;

Considérant que deux (2) soumissions ont été reçues et, qu'après analyse, sont jugées conformes, soit :

- Les équipements C.M. inc. pour un montant de 27 594 \$ taxes incluses;
- Les équipements Joe Johnson inc. pour un montant de 27 134,10 \$, taxes incluses;

Considérant que cette dépense est prévue au budget 2018.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-GT 2018 03A – Contrat pour la location d'un camion écurer d'égout à l'entreprise Les équipements Joe Johnson pour un montant de 27 134,10 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LE PROJET TP-GT 2018-11A – FOURNITURE ET LIVRAISON DE TÊTES DE LAMPADAIRES DE RUES AU « DEL » - 96 675.39 \$ TAXES INCLUSES

201803-076

6.9

Considérant qu'à la suite du projet d'implantation de lampadaires au « DEL » est prévue au programme triennal d'immobilisations;

Considérant l'appel d'offres pour le projet TP-GT-2018-11A – Fourniture et livraison de têtes de lampadaires de rues au « DEL »;

Considérant que deux (2) soumissions ont été déposées;

Considérant qu'à la suite de l'analyse des soumissions, deux (2) ont été jugées conformes;

- Franklin empire inc. au montant de 97 613,78 \$ taxes incluses;
- Westburne Division de Rexel Canada Électrique inc. pour un montant de 96 675,93 \$ taxes incluses;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est Division de Rexel Canada Électrique inc. au montant de 96 675.93 \$ taxes incluses.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-GT-2018-11A – Fourniture et livraison de têtes de lampadaires de rues au « DEL » à l'entreprise Westburne Division de Rexel Canada Électrique inc. pour un montant de 96 675,93 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LE PROJET TPGT-2018-01 – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX, ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET CARACTÉRISATIONS ENVIRONNEMENTALES (LABORATOIRES D'ESSAIS) – 76 022.62 \$ TAXES INCLUSES

201803-077

6.10

Considérant que dans le cadre du projet TPGT – 2018-01 – Contrôle qualitatif des matériaux, études géotechniques et caractérisations environnementales (laboratoire d'essais) la Ville a procédé à un appel d'offres public pour services professionnels;

Considérant que six (6) firmes ont déposé une soumission;

Considérant qu'à la suite de l'analyse des documents de présentation, cinq (5) firmes ont obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70 points, soit :

- GIE – 841 8748 Canada inc. pour un montant de 73 556,41 \$, taxes incluses pour un pointage de 17.0;
- Solmatech inc. pour un montant de 86 576,75 \$ taxes incluses pour un pointage 15.2;
- Groupe ABS pour un montant de 86 483,16 \$, taxes incluses pour un pointage de 14.8;
- Terrapex environnement Itée pour un montant de 96 579,46 \$, taxes incluses pour un pointage de 12.6;
- Groupe Solroc pour un montant de 71 430,80 \$, taxes incluses pour un pointage de 17.7;

Considérant que les trois (3) soumissions ayant le meilleur pointage ont été analysées, soit :

- GIE – 841 8748 Canada inc. pour un pointage de 17.0;
- Solmatech inc. pour un pointage 15.2;
- Groupe Solroc pour un pointage de 17.7;

Considérant que la soumission ayant le plus haut pointage, soit le Groupe Solroc, a été jugée non conforme et que les deux autres soumissions analysées ont été jugées conformes;

Considérant que le processus de sélection et d'analyse de conformité a donc déterminé la firme GIE – 841 8748 Canada inc. pour un montant vérifié et corrigé de 76 022,62 \$ taxes incluses;

Considérant que les sommes nécessaires sont prévues au budget 2018.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'octroyer le contrat de services professionnels pour le projet TPGT - 2018-01 – Contrôle qualitatif des matériaux, études géotechniques et caractérisations environnementales (laboratoire d'essais) à la firme GIE – 841 8748 Canada inc. pour un montant vérifié et corrigé de 76 022,62 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

7

NOMINATION DE MONSIEUR DANNY BAIRSTOW À TITRE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR D'APPAREILS MOTORISÉS « C », GROUPE 9, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DE DE LA GESTION DU TERRITOIRE, ET CE, À COMPTER DU 27 FÉVRIER 2018

201803-078

7.1

Considérant la nomination de Nancy Laframboise le 1er décembre 2017 ;

Considérant que nous avons procédé à un affichage interne de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « A » du 7 au 20 février 2018 ;

Considérant qu'à la suite de cet affichage, trois employés permanents et trois employés auxiliaires ont posé leur candidature ;

Considérant qu'en vertu de l'article 17.10 de la convention collective des employés cols bleus, et considérant le désistement de monsieur Nicolas England, le poste revient à monsieur Danny Bairstow puisqu'il est l'employé possédant le plus d'ancienneté parmi ceux ayant soumis leur candidature;

Considérant que monsieur Bairstow a droit à une période de familiarisation d'une durée de 16 jours travaillés, qui a débuté le 27 février 2018, pour répondre aux exigences normales de la fonction.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De nommer monsieur Danny Bairstow à titre de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « C », groupe 9, à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols bleus, et ce, à compter du 27 février 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DE MADAME NANCY LAFRAMBOISE À TITRE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR D'APPAREILS MOTORISÉS « A », GROUPE 12, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA GESTION DU TERRITOIRE, ET CE, À COMPTER DU 26 FÉVRIER 2018

201803-079

7.2

Considérant le départ à la retraite de monsieur Guy Martel le 1^{er} décembre 2017 ;

Considérant l'affichage interne du poste de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « A » du 7 au 20 février 2018;

Considérant qu'à la suite de cet affichage, sept employés permanents et trois employés auxiliaires ont posé leur candidature ;

Considérant qu'en vertu de l'article 17.10 de la convention collective des employés cols bleus, le poste revient à madame Nancy Laframboise puisqu'elle est l'employée possédant le plus d'ancienneté parmi ceux ayant soumis leur candidature;

Considérant que madame Laframboise a droit à une période de familiarisation d'une durée de 16 jours travaillés, qui a débuté le 26 février 2018, pour répondre aux exigences normales de la fonction.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De nommer madame Nancy Laframboise à titre de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « A », groupe 12, à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols bleus, et ce, à compter du 26 février 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RATIFICATION LETTRE D'ENTENTE # 10 INTERVENUE AVEC LE SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPÉS DE MONTRÉAL, SFCP – 301, LE 29 NOVEMBRE 2017

201803-080

7.3

Considérant qu'une entente est intervenue le 29 novembre 2017 entre la Ville de Montréal-Est et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, SFCP - 301 ayant pour effet de modifier le 2^e paragraphe de l'article 6.01;

Considérant qu'il y a lieu de ratifier ladite lettre d'entente.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De ratifier la lettre d'entente #10 intervenue le 29 novembre 2017 entre la Ville de Montréal-Est et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, SFCP – 301 ayant pour effet de modifier le 2^e paragraphe de l'article 6.01 de la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DONS

8

DON AU CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI PAT / ME POUR LE TRANSPORT DE DIX ENFANTS À UN CAMP DE VACANCES – 375 \$

201803-081

8.1

Considérant que le programme « Carrefour vacances » est organisé par le Carrefour jeunesse emploi PAT/ME, qui organise un camp de vacances d'une semaine au Centre Écologique de Port-au-Saumon (Charlevoix), pour dix jeunes de l'est de Montréal issus d'un milieu défavorisé;

Considérant que le recrutement des jeunes sera sur le territoire de Montréal-Est et de Pointe-aux-Trembles, soit le territoire couvert par le Carrefour jeunesse emploi, via les écoles secondaires;

Considérant que le Carrefour jeunesse emploi PAT/ME sollicite un don pour défrayer 50% du montant de la location d'un véhicule de dix passagers pour le transport des jeunes à ce camp et qu'un volontaire agira à titre de chauffeur;

Considérant que le Carrefour jeunesse emploi PAT/ME s'implique activement dans la communauté de Montréal-Est, notamment au sein du collectif d'intervention qui prend forme via l'école St-Octave et les coopératives d'habitation « Rive du Saint-Laurent » et « Fleuve de l'Espoir ».

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De donner 375 \$ à Carrefour jeunesse emploi PAT/ME pour défrayer 50 % du coût de location d'un véhicule pour le programme « Carrefour vacances ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS

9

AFFAIRES NOUVELLES

10

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

Début : 19 H 40 Fin : 20 H 00

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201803-082

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance à 20 h 01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 18 avril 2018 à 19 h tenue en la salle du conseil
de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Monsieur Yan Major, conseiller – district 2
Monsieur Claude Marcoux, conseiller – district 3
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absente :

Madame Françoise Lachapelle, conseillère – district 1

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
M^e Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 00.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

Début : 19 H 04 Fin : 19 H 06

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2018
201804-083** 1.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 avril 2018 tel que ci-après reproduit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 21 février 2018

2 PROCÈS-VERBAUX

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2018

3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du *Règlement sur les finances* (29-2013)

3.2 Dépôt de la liste du personnel embauché en vertu du pouvoir délégué à la directrice générale

- 3.3 Dépôt du rapport financier 2017 de la Ville de Montréal-Est et du rapport de l'auditeur externe

4 RAPPORTS DES SERVICES

- 4.1 Modification du calendrier de la tenue du Conseil municipal pour déplacer la séance du 23 mai 2018 au 15 mai 2018
- 4.2 Demande de subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2018-2019 »
- 4.3 Vacant
- 4.4 Compensation monétaire de 2 500 \$ aux fins de stationnement, pour l'exemption de l'obligation de fournir une (1) case de stationnement pour un logement supplémentaire pour l'immeuble sis au 181, avenue Champêtre, lequel est connu et désigné comme étant le lot 1 251 452 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 4.5 Ajout d'interdictions de se garer sur la rue Victoria, côté sud à l'est de l'avenue Marien jusqu'aux limites de la Ville
- 4.6 Demande pour l'obtention d'un décret d'autorisation du gouvernement du Québec pour signer un accord de subvention avec le ministère du Patrimoine canadien

5 RÈGLEMENTS

- 5.1 Avis de motion – Règlement décrétant les travaux de reconstruction d'une partie de la rue Victoria (entre les avenues Marien et Broadway) et de l'avenue Laurendeau (entre les rues Victoria et Sainte-Julie) et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt de 3 329 000 \$
- 5.2 Présentation du projet de règlement 73-2018 – *Règlement décrétant les travaux de reconstruction d'une partie de la rue Victoria (entre les avenues Marien et Broadway) et de l'avenue Laurendeau (entre les rues Victoria et Sainte-Julie) et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt de 3 329 000 \$*
- 5.3 Avis de motion – Règlement relatif à certaines contributions à des travaux ou à des services municipaux

6 CONTRATS

- 6.1 Addenda au bail entre la Ville de Montréal-Est et le Centre médical Montréal-Est signé le 14 mars 2016
- 6.2 Octroi du contrat pour le projet TPGT 2018-04A – Contrat pour le marquage sur la chaussée – 32 721.76 \$ taxes incluses
- 6.3 Octroi du contrat pour le projet TPGT-2017-03T – Aménagement de plates-bandes – 53 688.02 \$ taxes incluses
- 6.4 Octroi du contrat TPGT-2018-02 - Réhabilitation de la toiture de l'abri de sel – 106 163.55 \$ taxes incluses

7 PERSONNEL

- 7.1 Embauche de madame Chantal Denis à titre d'agent de bureau, groupe F, à la direction des travaux publics et de la gestion du territoire à compter du 2 avril 2018
- 7.2 Nomination de monsieur Étienne Champagne à titre de journalier, groupe 6, à la direction des travaux publics et de la gestion du territoire, et ce, à compter du 20 mars 2018
- 7.3 Nomination de monsieur Jocelyn Borduas à titre de journalier, groupe 6, à la direction des travaux publics et de la gestion du territoire, et ce, à compter du 9 avril 2018
- 7.4 Nomination de madame Francine McKenna, directrice des communications, de la culture et de la communauté, à titre de directrice générale adjointe pour la période du 1^{er} mai au 1^{er} septembre 2018
- 7.5 Renouvellement du contrat de travail de la directrice générale

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 8.1 Don au Comité ZIP Jacques-Cartier pour une activité de plantation de végétaux au parc de l'Hôtel-de-Ville – 300 \$

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MARS 2018

201804-084 2.1

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance de la séance ordinaire du 21 mars 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS 3

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 29-2013 – RÈGLEMENT SUR LES FINANCES

201804-085 3.1

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances* au 12 avril 2018.

DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

201804-086 3.2

La directrice générale dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre 2 du règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances*.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2017 DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE

201804-087 3.3

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. 19), la trésorière dépose le rapport financier de la Ville de Montréal-Est pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017 et le rapport de l'auditeur indépendant.

RAPPORT DES SERVICES 4

MODIFICATION DU CALENDRIER DE LA TENUE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR DÉPLACER LA SÉANCE DU 23 MAI 2018 AU 15 MAI 2018

201804-088 4.1

Considérant l'absence de la directrice générale et du greffier le 23 mai 2018;

Considérant que la Loi oblige la directrice générale et le greffier à être présents lors des séances du Conseil;

Considérant qu'il y a lieu de déplacer la séance du 23 mai 2018 au 15 mai 2018.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De modifier le calendrier des séances du Conseil de la Ville de Montréal-Est pour déplacer la séance du 23 mai 2018 au 15 mai 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME « APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2018-2019 »

201804-089 4.2

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications offre l'aide au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes par le biais du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2018-2019 »;

Considérant que la Ville s'engage à autofinancer les sommes requises pour l'achat de documents;

Considérant que la date de fermeture pour déposer une demande est le 27 avril 2018.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser madame Colleen McCullough, trésorière et directrice des services administratifs et de l'informatique à déposer une demande de subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications et mandater cette dernière à signer, au nom de la Ville, tous les documents nécessaires au suivi de ladite demande;

De confirmer l'engagement de la Ville à autofinancer le montant total des dépenses prévues pour l'acquisition des documents, incluant la part correspondant à la subvention qui sera allouée par le Ministère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VACANT

4.3

COMPENSATION MONÉTAIRE DE 2 500 \$ AUX FINS DE STATIONNEMENT, POUR L'EXEMPTION DE L'OBLIGATION DE FOURNIR UNE (1) CASE DE STATIONNEMENT POUR UN LOGEMENT SUPPLÉMENTAIRE POUR L'IMMEUBLE SIS AU 181, AVENUE CHAMPÊTRE, LEQUEL EST CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 452 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

201804-090

4.4

Considérant qu'un projet de développement résidentiel sous forme de duplex avec logement supplémentaire au demi-sol a été présenté à l'administration municipale;

Considérant que la réglementation en vigueur oblige l'aménagement d'une case de stationnement conforme par logement sur le même lot que le projet (soit dans le cas de ce projet, 3 cases de stationnement à l'intérieur du lot 1 251 452);

Considérant que le projet soumis ne parvient pas à aménager plus de deux cases de stationnement conformes à même le lot 1 251 452;

Considérant que notre réglementation de zonage donne le pouvoir au Conseil d'accorder une exemption de l'obligation de fournir une case de stationnement en échange d'une compensation financière de 2 500\$ par case de stationnement manquante;

Considérant que l'analyse du service d'urbanisme ne fait pas état d'une problématique de stationnement particulière dans ce secteur de la Ville, et par conséquent recommande au Conseil d'accepter la compensation financière pour une (1) case manquante;

Considérant que l'ensemble des autres dispositions réglementaires ont été respectées par le requérant.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De ratifier l'autorisation de percevoir une compensation monétaire de 2 500 \$ aux fins de stationnement, pour l'exemption de l'obligation de fournir une (1) case de stationnement pour un logement supplémentaire pour l'immeuble sis au 181 avenue Champêtre, lequel est connu et désigné comme étant le lot 1 251 452 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, conformément à la section 6.1 du règlement 58-2016 – *Règlement de zonage* et ses amendements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AJOUT D'INTERDICTIONS DE SE GARER SUR LA RUE VICTORIA, CÔTÉ SUD À L'EST DE L'AVENUE MARIEN JUSQU'AUX LIMITES DE LA VILLE

201804-091

4.5

Considérant que dans le cadre du projet TPST-2016-09-C – Reconstruction d'une partie de l'avenue Marien et de la rue Victoria, la Ville a procédé à l'implantation d'une voie cyclable hors chaussée sur l'avenue Marien;

Considérant que l'achalandage du parc canin nécessite un encadrement relatif aux périodes de stationnement autorisées;

Considérant que la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire a procédé à une analyse de ce dossier dans le cadre de la Commission de circulation du 21 mars 2018 et que les membres de la Commission recommandent, à l'unanimité, d'interdire le stationnement côté Sud de la rue Victoria à l'est de l'avenue Marien en concordance avec celle présente à l'Ouest.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'implanter la signalisation requise afin d'interdire le stationnement sur la rue Victoria du côté sud à l'est de l'avenue Marien jusqu'aux limites de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE POUR L'OBTENTION D'UN DÉCRET D'AUTORISATION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR SIGNER UN ACCORD DE SUBVENTION AVEC LE MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN

201804-092

4.6

Considérant que la Ville a déposé une demande de subvention auprès du ministère du Patrimoine canadien pour l'événement Le Canada en fête;

Considérant qu'avant de signer l'accord de subvention, la Ville doit obtenir un décret d'autorisation émis par le gouvernement du Québec nous autorisant à conclure une entente avec le gouvernement du Canada.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser madame Colleen McCullough, trésorière et directrice des services administratifs et de l'informatique, à faire une demande auprès du gouvernement du Québec afin d'obtenir un décret d'autorisation pour signer un accord de subvention avec le gouvernement du Canada (ministère du Patrimoine canadien) pour l'événement Le Canada en fête et mandater cette dernière à signer, au nom de la Ville, tous les documents nécessaires au suivi de ladite demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

5

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UNE PARTIE DE LA RUE VICTORIA (ENTRE LES AVENUES MARIEN ET BROADWAY) ET DE L'AVENUE LAURENDEAU (ENTRE LES RUES VICTORIA ET SAINTE-JULIE) ET POURVOYANT AU FINANCEMENT DE CES TRAVAUX PAR UN EMPRUNT DE 3 329 000 \$

201804-093

5.1

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera présenté un projet de règlement décrétant les travaux de reconstruction d'une partie de la rue Victoria (entre les avenues Marien et Broadway) et de l'avenue Laurendeau (entre les rues Victoria et Sainte-Julie) et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt de 3 329 000 \$.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 73-2018 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UNE PARTIE DE LA RUE VICTORIA (ENTRE LES AVENUES MARIEN ET BROADWAY) ET DE L'AVENUE LAURENDEAU (ENTRE LES RUES VICTORIA ET SAINTE-JULIE) ET POURVOYANT AU FINANCEMENT DE CES TRAVAUX PAR UN EMPRUNT DE 3 329 000 \$

201804-094

5.2

Madame la conseillère Anne St-Laurent présente le projet de règlement 73-2018 - *Règlement décrétant les travaux de reconstruction d'une partie de la rue Victoria (entre les avenues Marien et Broadway) et de l'avenue Laurendeau (entre les rues Victoria et Sainte-Julie) et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt de 3 329 000 \$.*

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF À CERTAINES CONTRIBUTIONS À DES TRAVAUX OU À DES SERVICES MUNICIPAUX

201804-095

5.3

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera présenté, lors d'une prochaine séance du Conseil, un projet de règlement relatif à certaines contributions à des travaux ou à des services municipaux.

CONTRATS

6

ADDENDA AU BAIL SIGNÉ LE 14 MARS 2016 ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET LE CENTRE MÉDICAL MONTRÉAL-EST

201804-096

6.1

Considérant le bail intervenu entre la Ville de Montréal-Est et le Centre médical Montréal-Est (résolution 201802-039);

Considérant qu'il y a une incohérence entre les articles 4.1.2 et 6.1.3 du bail puisque l'article 4.1.2 engage le Locataire à payer la taxe municipale, agglomération, taxes scolaires, taxes d'eau etc. et que l'article 6.1.3 mentionne que lesdites taxes sont aux frais du Locateur;

Considérant qu'il y a lieu de produire un addenda pour corriger la situation.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'approuver l'addenda au bail intervenu entre la Ville de Montréal-Est et le Centre médical Montréal-Est afin de remplacer le texte de l'article 4.1.2 par le suivant :

Le Loyer brut inclut notamment les taxes municipales, taxe à l'agglomération, taxes scolaires, taxes d'eau, etc.

D'autoriser le maire et le greffier à signer tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LE PROJET TPGT 2018-04A – CONTRAT POUR LE MARQUAGE SUR LA CHAUSSÉE – 32 721.76 \$ TAXES INCLUSES

201804-097

6.2

Considérant que dans le cadre du projet TP-GT 2018-04A – Contrat pour le marquage sur la chaussée, la Ville a procédé à un appel d'offres public;

Considérant que trois (3) entreprises ont déposé une soumission, soit :

- Profilco inc. pour un montant de 32 721,76 \$, taxes incluses
- Marquage et Traçage du Québec inc. pour un montant de 41 494,20 \$, taxes incluses;
- Les signalisations RC inc. pour un montant de 38 361,13 \$, taxes incluses;

Considérant qu'après analyse, le plus bas soumissionnaire est jugé conforme.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-GT 2018-04A – Contrat pour le marquage sur la chaussée à l'entreprise Profilco inc., pour un montant de 32 721,76 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LE PROJET TPGT-2017-03T – AMÉNAGEMENT DE PLATES-BANDES – 53 688.02 \$ TAXES INCLUSES

201804-098

6.3

Considérant que dans le cadre des travaux de la piste cyclable sur la rue Notre-Dame, il est prévu des travaux d'aménagement paysager des fosses du terre-plein;

Considérant que la contribution financière globale de l'agglomération pour ce projet est établie à 80 000\$ pour les travaux et le mandat de services professionnels octroyé à la firme BC2 Groupe Conseil inc. (résolution 201704-075);

Considérant que les travaux prévus initialement en 2017 ont été reportés en 2018 pour de meilleures propositions et de l'enveloppe budgétaire (résolution 201709-212);

Considérant qu'aux fins du processus d'appel d'offres, huit (8) firmes ont été invitées;

Considérant qu'une seule de ces entreprises a déposé une soumission et que celle-ci a été jugée conforme, soit, Multi Paysages inc. pour un montant de 53 688,02 \$ taxes incluses;

Considérant que cette dépense est prévue au budget 2018 et respecte l'enveloppe globale de l'agglomération.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'octroyer le contrat TPGT-2017-03T – Aménagement de plate-bande à l'entreprise Multi Paysages inc. pour un montant de 53 688,02 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT TPGT-2018-02 - RÉHABILITATION DE LA TOITURE DE L'ABRI DE SEL

201804-099

6.4

Considérant que les conditions météorologiques du 30 octobre 2017 ont occasionné des dommages à la toiture de l'abri à sel situé au garage municipal;

Considérant qu'après vérification de la structure, des travaux majeurs sont requis pour la réhabilitation de cet abri;

Considérant que dans le cadre du projet de Réhabilitation de la toiture de l'abri de sel, la Ville a procédé à un appel d'offres public;

Considérant qu'une seule entreprise a soumissionné, soit - Impérial Habitation inc. pour un montant de 106 163,55\$ taxes incluses;

Considérant que la soumission a été acceptée par nos assureurs.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'octroyer le contrat TPGT-2018-02 - Réhabilitation de la toiture de l'abri de sel à l'entreprise Impérial Habitation inc., pour un montant de 106 163,55 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

7

EMBAUCHE DE MADAME CHANTAL DENIS À TITRE D'AGENT DE BUREAU, GROUPE F, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA GESTION DU TERRITOIRE À COMPTER DU 2 AVRIL 2018

201804-100

7.1

Considérant le poste d'agent de bureau laissé vacant par madame Nathalie Joly à la suite de sa mutation à la direction générale ;

Considérant que nous avons procédé à un affichage pour le poste d'agent de bureau du 14 février au 2 mars 2018 ;

Considérant que nous avons reçu une candidature interne ;

Considérant que madame Chantal Denis a réussi l'ensemble des examens de sélection et qu'elle répond aux exigences normalisées du poste, nous recommandons son embauche.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'embaucher madame Chantal Denis à titre d'agente de bureau, groupe F, à la direction des travaux publics et de la gestion du territoire, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols blancs, et ce, à compter du 2 avril 2018. Madame Denis aura une période de familiarisation de 45 jours travaillés avant d'obtenir sa permanence. Son embauche est conditionnelle à une analyse de crédit et d'un certificat de bonne conduite et elle devra également subir un examen médical jugé satisfaisant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DE MONSIEUR ÉTIENNE CHAMPAGNE À TITRE DE JOURNALIER, GROUPE 6, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA GESTION DU TERRITOIRE, ET CE, À COMPTER DU 20 MARS 2018

201804-101

7.2

Considérant la nomination de Danny Bairstow le 27 février 2018 ;

Considérant que nous avons procédé à un affichage interne du poste de journalier du 28 février au 13 mars 2018;

Considérant qu'à la suite de cet affichage, cinq employés auxiliaires ont posé leur candidature;

Considérant qu'en vertu de l'article 17.10 de la convention collective des employés cols bleus, la Ville doit nommer monsieur Étienne Champagne à ce poste puisqu'il est l'employé possédant le plus d'ancienneté et qu'il répond aux exigences normales de la fonction;

Considérant que monsieur Étienne Champagne a été embauché à titre de journalier auxiliaire le 12 mai 2015 et qu'il a obtenu une évaluation positive de ses supérieurs;

Considérant que, conformément à l'article 3.01 de la convention collective, monsieur Champagne devient employé titulaire puisqu'il obtient un poste à temps complet à la suite d'un processus d'affichage pour le comblement d'un poste devenu vacant.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De nommer monsieur Étienne Champagne à titre de journalier, groupe 6, à la direction des travaux publics et de la gestion du territoire, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols bleus, et ce, à compter du 20 mars 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DE MONSIEUR JOCELYN BORDUAS À TITRE DE JOURNALIER, GROUPE 6, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA GESTION DU TERRITOIRE, ET CE, À COMPTER DU 9 AVRIL 2018

201804-102

7.3

Considérant le poste vacant de monsieur André Galipeau;

Considérant que nous avons procédé à un affichage interne du poste de journalier du 20 mars au 4 avril 2018;

Considérant qu'à la suite de cet affichage, quatre employés auxiliaires ont posé leur candidature;

Considérant qu'en vertu de l'article 17.10 de la convention collective des employés cols bleus, la Ville doit nommer monsieur Jocelyn Borduas à ce poste, puisqu'il est l'employé possédant le plus d'ancienneté et qu'il répond aux exigences normales de la fonction;

Considérant que monsieur Jocelyn Borduas a été embauché à titre de journalier auxiliaire le 29 novembre 2016 et qu'il a obtenu une évaluation positive de ses supérieurs;

Considérant que, conformément à l'article 3.01 de la convention collective, monsieur Borduas devient employé titulaire puisqu'il obtient un poste à temps complet à la suite d'un processus d'affichage pour le comblement d'un poste devenu vacant.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De nommer monsieur Jocelyn Borduas à titre de journalier, groupe 6, à la direction des travaux publics et de la gestion du territoire, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols bleus, et ce, à compter du 9 avril 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DE MADAME FRANCINE MCKENNA, DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNAUTÉ, À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} MAI AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018

201804-103

7.4

Considérant qu'il y a lieu de désigner une personne responsable afin qu'elle agisse à titre de directeur général adjoint durant les absences de madame Josée Guy.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd
Et résolu

De nommer la directrice des communications, de la culture et de la communauté, madame Francine McKenna, à titre de directrice générale adjointe pour la période du 1^{er} mai au 1^{er} septembre 2018 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

201804-104

7.5

Considérant que le contrat de travail de la directrice générale madame Josée Guy arrive à échéance le 29 juillet 2018;

Considérant que le maire et les membres du Conseil municipal sont satisfaits du travail accompli par la directrice générale et désirent lui accorder un nouveau contrat de travail.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser le contrat de travail à durée déterminée (40 mois) de la directrice générale de la Ville de Montréal-Est, madame Josée Guy, et d'autoriser le maire à le signer au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DONS

8

DON AU COMITÉ ZIP JACQUES-CARTIER POUR UNE ACTIVITÉ DE PLANTATION DE VÉGÉTAUX AU PARC DE L'HÔTEL-DE-VILLE – 300 \$

201804-105

8.1

Considérant que le Comité ZIP Jacques-Cartier propose de réaliser pour la première fois une activité de plantation de végétaux au parc de l'Hôtel-de-Ville au cours du mois de juin afin de végétaliser une section riveraine qui est actuellement composée d'herbes et de petites graminées;

Considérant que les rives végétalisées contribuent à l'amélioration de la qualité des cours d'eau de plusieurs façons;

Considérant que les rives végétalisées agissent comme un filtre contre la pollution et que les nutriments contrôlent l'érosion en stabilisant les berges;

Considérant que les rives végétalisées améliorent le paysage et offrent un cadre de vie agréable aux citoyens;

Considérant que les citoyens seront conviés à cette activité et seront par le fait même sensibilisés à l'importance et au rôle des bandes riveraines végétalisées;

Considérant que le Comité ZIP Jacques-Cartier sollicite un don de 300 \$ pour cette activité, qui s'ajoute à la bourse TD Park People reçue d'un montant de 2 000 \$.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De donner 300 \$ au Comité ZIP Jacques-Cartier pour l'activité de plantation de végétaux au parc de l'Hôtel-de-Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS

9

AFFAIRES NOUVELLES

10

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

DÉBUT : 19 H 17 FIN : 19 H 30

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201804-106

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est du 15 mai à 19 h 00 tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est

Sont présents :

monsieur Robert Coutu - maire
madame la conseillère Françoise Lachapelle - district 1
monsieur le conseiller Yan Major - district 2
monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3
monsieur le conseiller John Judd - district 4
madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

Absence (s) :

monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5

Sont également présents :

madame Francine McKenna, directrice des communications, de la culture et de la communauté et directrice générale adjointe
monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

Le maire, monsieur Robert Coutu, ayant constaté le quorum ouvre la séance à 19 h 08.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

2.

Début : 19 h 09 Fin : 19 h 15

ORDRE DU JOUR

3.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2018

201805-107

3.1

Madame la conseillère Françoise Lachapelle propose de modifier l'ordre du jour soumis pour y ajouter le point 12.1, lequel ordre du jour se lirait comme suit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ORDRE DU JOUR**
 - 3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 mai 2018
- 4. PROCÈS-VERBAL**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2018
- 5. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5.1 Dépôt des listes du personnel embauché en vertu du pouvoir délégué à la directrice générale
 - 5.2 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances
- 6. RAPPORT DES SERVICES**
 - 6.1 Demande d'un budget de 12 500 \$ pour le programme CSRM pour chats errants de la SPCA
 - 6.2 Émission d'obligations par appel d'offres public – concordance et courte échéance

- relativement à un emprunt par obligations au montant de 7 100 000 \$
- 6.3 Destruction des documents selon le calendrier de conservation de la Ville de Montréal-Est
 - 6.4 Autorisation de raccordement aux infrastructures de l'agglomération présentes sur le boulevard Henri-Bourassa pour le développement d'un projet industriel
 - 6.5 Contribution monétaire de 16 331,70 \$ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels - 38-40A, avenue Marien
 - 6.6 Contribution monétaire de 38 713,30 \$ aux fins de l'établissement, du maintien, ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels - lot 3 756 748 - boulevard Henri-Bourassa
 - 6.7 Achat d'équipements et de pièces pour la mise à niveau des feux de circulation
 - 6.8 Demande d'un budget pour le projet d'implantation d'émetteur et de lecture à distance pour la gestion des compteurs d'eau
 - 6.9 Manifestation de l'intérêt de la Ville de Montréal-Est à participer au programme Rénovation Québec
 - 6.10 Ratification - Compensation monétaire de 2 500 \$ aux fins de stationnement, pour l'exemption de l'obligation de fournir une deuxième case de stationnement pour un logement de l'immeuble sis au 181 avenue Champêtre, lequel est connu et désigné comme étant le lot 1 251 452 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
 - 6.11 Modification à la programmation transmise dans le cadre du programme TECQ 2014-2018
- 7. RÈGLEMENT**
- 7.1 Dépôt du projet de Règlement relatif à certaines contributions à des travaux ou à des services municipaux
- 8. CONTRAT**
- 8.1 Contrat pour le projet TP-GT 2018-12A - Fourniture d'un (1) camion dix (10) roues neuf 2018 avec équipement à neige- 251 811,35 \$ taxes incluses
 - 8.2 Contrat pour le projet TP-GT 2018-14A - Fourniture d'une (1) camionnette quatre (4) portes, 3/4 tonne, neuve 2018- 50 296,96 \$ taxes incluses
 - 8.3 Adjudication pour l'application de la délégation de pouvoir à la trésorière dans le cadre de l'appel d'offres public adjugé au plus bas soumissionnaire - Vente d'obligations par soumissions publiques
 - 8.4 Rejet des soumissions dans le cadre du projet TPGT-2017-10-C – Reconstruction d'une partie de la rue Victoria (entre les avenues Marien et Broadway) et de l'avenue Laurendeau (entre les rues Victoria et Sainte-Julie)
- 9. PERSONNEL**
- 9.1 Permanence de monsieur Samuel Gaudreault-Gaucher à titre d'agent aux communications, groupe I, à la Direction des communications, de la culture et de la communauté
- 10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**
- 10.1 Don de documents élagués de la bibliothèque Micheline-Gagnon à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. dans le cadre du Projet d'impact collectif (PIC)
 - 10.2 Entériner le don d'un piano de monsieur Alain Frisko
 - 10.3 Don de documents élagués de la bibliothèque Micheline-Gagnon au Comité bénévole des loisirs de la Maison Evelyn Opal
 - 10.4 Don de 300 \$ pour l'album de finissants 2018 des élèves de l'école Saint-Octave
 - 10.5 Don de 200 \$ pour le Gala des génies de l'École secondaire de Pointe-aux-Trembles, les 6 et 7 juin 2018
 - 10.6 Contribution financière d'un montant maximum de 700 \$ pour l'embauche d'un photographe lors de la journée des partenaires du 25 mai 2018 organisée par le Comité de développement de l'est de Montréal
- 11. DIVERS**
- 12. AFFAIRE NOUVELLE**
- 12.1 Demande de don pour le tournoi de golf des citoyens et des citoyennes de Montréal-Est prévu le samedi 25 août 2018
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyé par monsieur le conseiller Yan Major.

L'amendement est agréé à l'unanimité.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 mai 2018 tel qu'amendé par l'ajout du point 12.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL 4.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2018
201805-108 4.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS 5.

DÉPÔT DES LISTES DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE 5.1

La directrice générale dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre 2 du règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances*.

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES 5.2

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 29-2013 – *Règlement sur les finances* au 10 mai 2018.

RAPPORT DES SERVICES 6.

DEMANDE D'UN BUDGET DE 12 500 \$ POUR LE PROGRAMME CSRM POUR CHATS ERRANTS DE LA SPCA 6.1

201805-109

Considérant le programme CSRM (capturer, stériliser, relâcher et maintenir) pour chats errants de la SPCA;

Considérant que le programme ne s'est pas avéré efficace dans les endroits où il a été instauré en raison de la complexité, de la quantité des demandes faites auprès des citoyens bénévoles et de son coût élevé;

Considérant que très peu d'organismes offrent ce programme en raison de son inefficacité;

Considérant qu'il y aurait lieu, avant d'adhérer à un tel programme, de renseigner les citoyens qui se sont montrés intéressés sur ce qu'ils devront déboursier et le temps qu'ils devront y consacrer afin de voir s'ils sont toujours intéressés;

Considérant que si le Conseil décide d'aller de l'avant avec ce programme, il en coûtera 12 500 \$ à la Ville pour l'année 2018 (10 000 \$ pour le programme plus 2 500 \$ pour compenser les bénévoles pour les dépenses encourues).

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De ne pas adhérer au programme CSRM pour chats errants de la SPCA, sauf si 5 citoyens de Montréal-Est s'engagent, auprès de la SPCA pour appliquer ce programme à titre de bénévole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ÉMISSION D'OBLIGATIONS PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC – CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 7 100 000 \$

6.2

201805-110

Considérant que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Montréal-Est souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 7 100 000 \$ qui sera réalisé le 30 mai 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
45-2015	7 100 000 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

Considérant que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 45-2015, la Ville de Montréal-Est souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 30 mai 2018;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 30 mai et le 30 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard des ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :
Caisse populaire Desjardins de Pointe-aux-Trembles
13120, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1A 3W2
8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Montréal-Est, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 45-2015 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 30 mai 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DESTRUCTION DES DOCUMENTS SELON LE CALENDRIER DE CONSERVATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

6.3

201805-111

Considérant que la Ville a mandaté l'organisme Archives Lanaudière pour la gestion des documents de la Ville de Montréal-Est;

Considérant les « listes des documents à détruire – 2016-2017 » préparée par la Direction des affaires juridiques et du greffe;

Considérant que toutes les directions de la Ville ont reçu cette liste et ont eu la possibilité de faire part de leurs commentaires;

Considérant la nécessité de procéder à un élagage des dossiers pour libérer des espaces d'entreposage dans la voûte principale de l'hôtel de ville.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser le greffier, Me Roch Sergerie, à procéder à la destruction, conformément à la *Loi sur les archives*, des documents identifiés dans les « listes des documents à détruire année 2016-2017 »;

D'autoriser le greffier, Me Roch Sergerie, à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DE RACCORDEMENT AUX INFRASTRUCTURES DE L'AGGLOMÉRATION PRÉSENTES SUR LE BOULEVARD HENRI-BOURASSA POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET INDUSTRIEL

201805-112

6.4

Considérant que Dow Chemical Canada (URL) a mandaté la société Loracon inc. pour développer son immeuble ayant front sur le boulevard Henri-Bourassa;

Considérant que la firme Ingémax a réalisé, pour Loracon inc., les études hydrauliques pour les futurs réseaux d'égouts et d'aqueduc du projet de développement industriel et qu'elle les a déposées auprès de la Direction de la Gestion Stratégique des Réseaux d'Eaux de la ville de Montréal (DGSRE);

Considérant qu'une autorisation de raccordement aux infrastructures existantes sur le boulevard Henri-Bourassa est nécessaire pour les réseaux d'égouts et d'aqueduc de la part de la Ville de Montréal;

Considérant qu'une entente intermunicipale (règlement 757) a été conclue entre les arrondissements Anjou et Montréal-Nord de la Ville de Montréal et la Ville de Montréal-Est pour la gestion de ces conduites.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De demander à la Ville de Montréal, par son service de la DGSRE, à faire les analyses du rapport d'études hydrauliques pour réseaux d'égouts et d'aqueduc produit par Loracon inc. au nom de Dow Chemical Canada (ULC) en vertu de leur réglementation et selon les modalités prévues dans l'entente du règlement 757.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 16 331,70 \$ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS - 38-40A, AVENUE MARIEN

201805-113

6.5

Considérant que notre réglementation exige, comme condition préalable à l'émission du permis de lotissement, qu'un demandeur cède à la Ville 10 % de la superficie du terrain faisant l'objet de l'opération cadastrale ou qu'elle lui remette 10% de sa valeur inscrite au rôle au moment du dépôt de la demande ou une combinaison de ces deux options dans les proportions que le conseil déterminera;

Considérant qu'aucune contribution n'a été versée pour l'immeuble sis au 38-40A avenue Marien (lequel est connu et désigné comme étant le lot 1 396 523 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal) aux fins de favoriser l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels pour le terrain faisant l'objet de la présente demande d'opération cadastrale, et ce, conformément à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Montréal-Est alors en vigueur.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'opter pour une contribution monétaire de 16 331,70 \$, représentant 10 % de la valeur du terrain telle qu'établie par le rôle d'évaluation foncière en vigueur, aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*, en vue d'une future opération cadastrale pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 396 523 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 38 713,30 \$ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN, OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS - LOT 3 756 748 - BOULEVARD HENRI-BOURASSA

6.6

201805-114

Considérant que notre réglementation exige, comme condition préalable à l'émission du permis de lotissement, qu'un demandeur cède à la Ville 10 % de la superficie du terrain faisant l'objet de l'opération cadastrale ou qu'elle lui remette 10 % de sa valeur inscrite au rôle au moment du dépôt de la demande ou une combinaison de ces deux options dans les proportions que le conseil déterminera;

Considérant qu'aucune contribution n'a été versée pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 3 756 748 du Cadastre du Québec (circonscription foncière de Montréal), aux fins de favoriser l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels pour le terrain faisant l'objet de la présente demande d'opération cadastrale, et ce, conformément à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Montréal-Est alors en vigueur.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'opter pour une contribution monétaire de 38 713,30 \$, représentant 10 % de la valeur du terrain telle qu'établie par le rôle d'évaluation foncière en vigueur, aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*, en vue d'une future opération cadastrale pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 3 756 748 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE PIÈCES POUR LA MISE À NIVEAU DES FEUX DE CIRCULATION

6.7

201805-115

Considérant que la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire procède actuellement à la mise à niveau sur l'ensemble des feux de circulation par l'acquisition de pièces et équipements;

Considérant que cette dépense est prévue au PTI (fiche 2016-09);

Considérant qu'un transfert du Fonds de roulement est nécessaire pour pourvoir aux différentes dépenses relatives à ce projet;

Considérant que les sommes estimées sont de l'ordre de 250 000 \$.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser une dépense de 250 000 \$ pour l'achat d'équipements et de pièces pour la mise à niveau des feux de circulation;

D'emprunter cette somme au fonds de roulement pour le paiement de cet achat; le terme de remboursement de cet emprunt est de 10 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE D'UN BUDGET POUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'ÉMETTEUR ET DE LECTURE À DISTANCE POUR LA GESTION DES COMPTEURS D'EAU

6.8

201805-116

Considérant la nécessité d'application des règlements RCG 13-004, RCG 13-011 et RCG 07-031; régissant sur la conformité des usages de l'eau potable et des compteurs d'eau, il serait nécessaire de faire l'amorce du projet d'installation d'émetteur pour la lecture à distances des compteurs;

Considérant que ce projet n'a pas été présenté au PTI 2018;

Considérant que le coût de ce projet est estimé à 90 280 \$ incluant une somme de 38 000 \$ pour le paiement du salaire et des avantages d'un employé requis pour l'exécution de ce projet;

Considérant que ce projet pourrait être financé à partir des disponibilités budgétaires pour 15 000 \$ et du surplus non autrement affecté pour la somme de 75 280 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'approuver le projet d'implantation d'émetteur et de lecture à distance pour la gestion des compteurs d'eau;

D'affecter au projet une somme de 15 000\$ à partir des disponibilités budgétaires et une somme de 75 280 \$ à partir du surplus non autrement affecté; toute somme non utilisée dans le cadre de ce projet devra être retournée au surplus non autrement affecté de la Ville;

D'autoriser une dépense de 38 000 \$ à même les sommes affectées à ce projet pour le paiement du salaire et des avantages sociaux du préposé à l'exploitation des compteurs d'eau;

De prolonger le contrat de monsieur Robin Langlois, à titre de préposé à l'exploitation des compteurs d'eau, pour une période d'au plus 6 mois à compter du 28 juin 2018 aux fins de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANIFESTATION DE L'INTÉRÊT DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST À PARTICIPER AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC

6.9

201805-117

Considérant la relance du programme Rénovation Québec;

Considérant que la Ville de Montréal-Est a participé à ce programme en 2013 et 2017 pour la réparation des bâtiments résidentiels admissibles dont les fondations présentent des lézardes causées par les conditions de sol naturel ou rapporté qui entoure les fondations;

Considérant la popularité du programme en 2017;

Considérant que la Ville souhaite participer à nouveau à ce programme et y consacrer une somme de 100 000 \$ puisée à même les surplus non autrement affectés;

Considérant que les sommes non engagées ou dépensées devront être retournées aux surplus non autrement affectés.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De signifier à la Société d'habitation du Québec (SHQ) que la Ville de Montréal-Est souhaite participer au programme Rénovation Québec et y consacrer une somme de 100 000 \$, en plus de la participation de la SHQ;

De transférer 100 000 \$ des surplus non autrement affectés à ce programme;

D'autoriser le greffier à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RATIFICATION - COMPENSATION MONÉTAIRE DE 2 500 \$ AUX FINS DE STATIONNEMENT, POUR L'EXEMPTION DE L'OBLIGATION DE FOURNIR UNE DEUXIÈME CASE DE STATIONNEMENT POUR UN LOGEMENT DE L'IMMEUBLE SIS AU 181 AVENUE CHAMPÊTRE, LEQUEL EST CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 452 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL
201805-118 6.10

Considérant qu'un projet de développement résidentiel sous forme de duplex avec logement supplémentaire au demi-sol a été présenté à l'administration municipale;

Considérant que la réglementation en vigueur oblige l'aménagement d'une case de stationnement conforme par logement sur le même lot que le projet (soit dans le cas de ce projet, 3 cases de stationnement à l'intérieur du lot 1 251 452);

Considérant que le projet permet l'aménagement d'une (1) seule case de stationnement conforme à même le lot 1 251 452 en raison du fait qu'une seule entrée charretière est autorisée pour des lots dont le frontage est de moins de 15 m;

Considérant que le frontage du lot est de 12.95m;

Considérant que notre réglementation de zonage donne le pouvoir au Conseil d'accorder une exemption à l'obligation de fournir une case de stationnement en échange d'une compensation financière de 2 500\$ par case de stationnement manquante;

Considérant qu'une première exemption de l'obligation de fournir une case de stationnement a été accordée par le Conseil et que cette ratification concerne une deuxième case de stationnement manquante;

Considérant que l'analyse du service d'urbanisme ne fait pas état d'une problématique de stationnement particulière dans ce secteur de la Ville, et par conséquent recommande au Conseil d'accepter la compensation financière pour une deuxième case manquante;

Considérant que l'ensemble des autres dispositions réglementaires ont été respectées par le requérant.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De ratifier la perception d'une somme de 2 500 \$ à titre de compensation monétaire aux fins de stationnement, pour l'exemption de l'obligation de fournir une deuxième case de stationnement pour un logement de l'immeuble sis au 181, avenue Champêtre, lequel est connu et désigné comme étant le lot 1 251 452 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, conformément à la section 6.1 du règlement 58-2016 - *Règlement de zonage*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION À LA PROGRAMMATION TRANSMISE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2014-2018
201805-119 6.11

Considérant que la Ville de Montréal-Est a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Considérant que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Considérant que la Ville doit ajouter à la programmation les travaux admissibles du projet de reconstruction de la rue Sainte-Catherine entre les avenues Marien et Durocher.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le

cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain, soit :

- projet TP-ST 2014-21 – Reconstruction des avenues Dubé et de la Grande-Allée (909 886 \$);
- projet TP-ST 2015-11 – Reconstruction de la rue Sainte-Catherine entre les avenues Marien et Durocher (368 993 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT 7.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À CERTAINES CONTRIBUTIONS À DES TRAVAUX OU À DES SERVICES MUNICIPAUX

201805-120 7.1

Madame la conseillère Anne St-Laurent dépose le projet de *Règlement relatif à certaines contributions à des travaux ou à des services municipaux*.

CONTRAT 8.

CONTRAT POUR LE PROJET TP-GT 2018-12A - FOURNITURE D'UN (1) CAMION DIX (10) ROUES NEUF 2018 AVEC ÉQUIPEMENT À NEIGE- 251 811,35 \$ TAXES INCLUSES

201805-121 8.1

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TP-GT 2018-12A - Fourniture d'un (1) camion dix (10) roues neuf 2018 avec équipement à neige;

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres;

Considérant la recommandation de la direction des travaux publics et de la gestion du territoire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser une dépense de 251 811,35 \$ taxes incluses pour le projet TP-GT 2018-12A;

D'octroyer le contrat à Globocam (Montréal) inc. pour le prix de sa soumission;

D'autoriser le maire et le directeur des travaux publics et de la gestion du territoire à signer, au nom de la Ville, tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR LE PROJET TP-GT 2018-14A - FOURNITURE D'UNE (1) CAMIONNETTE QUATRE (4) PORTES, 3/4 TONNE, NEUVE 2018- 50 296,96 \$ TAXES INCLUSES

201805-122 8.2

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TP-GT 2018-14A - Fourniture d'une (1) camionnette quatre (4) portes, 3/4 tonne, neuve 2018;

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres;

Considérant la recommandation de la direction des travaux publics et de la gestion du territoire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser une dépense de 50 296,96 \$ taxes incluses pour le projet TP-GT 2018-14A;

D'octroyer le contrat à Fortier Auto (Montréal) Itée pour le prix de sa soumission;

D'autoriser le maire et le directeur des travaux publics et de la gestion du territoire à signer, au nom de la Ville, tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS

8.3

201805-123

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 45 2015, la Ville de Montréal Est souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Montréal Est a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 30 mai 2018, au montant de 7 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu cinq soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - BMO NESBITT BURNS INC.

197 000 \$	2,00000 %	2019
203 000 \$	2,40000 %	2020
209 000 \$	2,60000 %	2021
215 000 \$	2,70000 %	2022
6 276 000 \$	2,85000 %	2023

Prix : 98,85000

Coût réel : 3,09496 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

197 000 \$	2,00000 %	2019
203 000 \$	2,25000 %	2020
209 000 \$	2,50000 %	2021
215 000 \$	2,65000 %	2022
6 276 000 \$	2,80000 %	2023

Prix : 98,56900

Coût réel : 3,10783 %

3 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

197 000 \$	2,00000 %	2019
203 000 \$	2,30000 %	2020
209 000 \$	2,50000 %	2021
215 000 \$	2,65000 %	2022
6 276 000 \$	2,80000 %	2023

Prix : 98,38013

Coût réel : 3,15237 %

4 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

197 000 \$	2,10000 %	2019
203 000 \$	2,30000 %	2020
209 000 \$	2,40000 %	2021
215 000 \$	2,65000 %	2022
6 276 000 \$	2,80000 %	2023

Prix : 98,37300

Coût réel : 3,15271 %

5 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.		
197 000 \$	2,00000 %	2019
203 000 \$	2,30000 %	2020
209 000 \$	2,45000 %	2021
215 000 \$	2,65000 %	2022
6 276 000 \$	2,85000 %	2023
Prix : 98,51180	Coût réel : 3,16797 %	

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BMO NESBITT BURNS INC. est la plus avantageuse.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 7 100 000 \$ de la Ville de Montréal Est soit adjugée à la firme BMO NESBITT BURNS INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REJET DES SOUMISSIONS DANS LE CADRE DU PROJET TPGT-2017-10-C – RECONSTRUCTION D'UNE PARTIE DE LA RUE VICTORIA (ENTRE LES AVENUES MARIEN ET BROADWAY) ET DE L'AVENUE LAURENDEAU (ENTRE LES RUES VICTORIA ET SAINTE-JULIE)

201805-124

8.4

Considérant que la Ville de Montréal-Est a procédé à un appel d'offres public pour le projet TPGT-2017-10-C – Reconstruction d'une partie de la rue Victoria (entre les avenues Marien et Broadway) et de l'avenue Laurendeau (entre les rues Victoria et Sainte-Julie);

Considérant que trois soumissions ont été reçues et que celles-ci ont été transmises pour analyse à la firme de services professionnels mandatée au projet (Efel Experts Conseils – résolution 201709-215);

Considérant qu'après vérifications, le plus bas soumissionnaire n'est pas conforme;

Considérant que le prix des autres soumissionnaires dépassait l'enveloppe budgétaire planifiée pour ce projet (fiche PTI 2017-51);

Considérant que l'annulation de l'appel d'offres et le report de ce projet est suggérée afin d'envisager également la réfection de l'avenue Broadway entre les rues Sainte-Julie et Dorchester pour l'année 2019, tel que prévu au PTI.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De rejeter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres pour le projet TPGT-2017-10-C – Reconstruction d'une partie de la rue Victoria (entre les avenues Marien et Broadway) et de l'avenue Laurendeau (entre les rues Victoria et Sainte-Julie).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

9.

PERMANENCE DE MONSIEUR SAMUEL GAUDREAU-GAUCHER À TITRE D'AGENT AUX COMMUNICATIONS, GROUPE I, À LA DIRECTION DES COMMUNICATIONS, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNAUTÉ

201805-125

Considérant que monsieur Samuel Gaudreault-Gaucher a été embauché à titre d'agent aux communications le 4 décembre 2017 (résolution 201711-255) ;

Considérant que la période probatoire de six mois de monsieur Gaudreault-Gaucher se terminera le 4 juin 2018 ;

Considérant l'évaluation positive de monsieur Samuel Gaudreault-Gaucher.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De confirmer la permanence de monsieur Samuel Gaudreault-Gaucher à titre d'agent aux communications, groupe I, à la direction des communications, de la culture et de la communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**

10.

DON DE DOCUMENTS ÉLAGUÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE MICHELINE-GAGNON À LA SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES INC. DANS LE CADRE DU PROJET D'IMPACT COLLECTIF (PIC)**201805-126**

10.1

Considérant la grande satisfaction du premier don de documents anciens pour adolescents, le Projet d'impact collectif (PIC) a démontré un grand intérêt à en accepter d'autres pour enfants et adultes;

Considérant que le Projet d'impact collectif a aménagé un local communautaire;

Considérant la réalisation d'interventions sociales aux coopératives d'habitation Fleuve de l'Espoir et Rives du Saint-Laurent par le Projet d'impact collectif;

Considérant que de nombreuses personnes fréquentent ce local, et bénéficient de cet environnement;

Considérant que la bibliothèque Micheline-Gagnon possède, parmi ses documents élagués, de nombreux livres, DVD, B.D., etc., susceptibles de plaire à la clientèle de ce projet;

Considérant que tous ces documents sont sans valeur.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De donner douze boîtes de documents élagués (livres, B.D., revues, DVD et CD) de la bibliothèque Micheline-Gagnon à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. dans le cadre du Projet d'impact collectif (PIC).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**ENTÉRINER LE DON D'UN PIANO DE MONSIEUR ALAIN FRISKO**

10.2

201805-127

Considérant que monsieur Alain Frisko, résidant au 122, avenue Saint-Cyr, veut se départir d'un piano;

Considérant que monsieur Alain Frisko veut faire don de ce piano à la Ville de Montréal-Est, afin que celui-ci poursuive sa vie dans un endroit public;

Considérant que la Ville de Montréal-Est doit défrayer le coût de déménagement du 122, avenue Saint-Cyr au 11111, rue Notre-Dame;

Considérant que les citoyens pourraient profiter de la présence d'un piano public pour leur divertissement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'entériner le don du piano de monsieur Alain Frisko.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**DON DE DOCUMENTS ÉLAGUÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE MICHELINE-GAGNON AU
COMITÉ BÉNÉVOLE DES LOISIRS DE LA MAISON ÉVELYN OPAL**

201805-128

10.3

Considérant que le Comité bénévole des loisirs de la Maison Évelyn Opal a pour mission d'apporter un peu de réconfort à tous les occupants qui en ont souvent besoin;

Considérant la demande et l'intérêt du Comité bénévole des loisirs de la Maison Évelyn Opal pour un don de documents élagués;

Considérant que la bibliothèque Micheline-Gagnon possède, parmi ses documents élagués, de nombreux livres, DVD, revues, etc., susceptibles de plaire à la clientèle de la Maison Évelyn Opal;

Considérant que tous ces documents sont sans valeur.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De donner douze boîtes de documents élagués de la bibliothèque Micheline-Gagnon (livres, revues, DVD et CD) au Comité bénévole des loisirs de la Maison Évelyn Opal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**DON DE 300 \$ POUR L'ALBUM DE FINISSANTS 2018 DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE
SAINT-OCTAVE**

201805-129

10.4

Considérant que l'école Saint-Octave organise un bal de finissants pour les élèves de la 6e année le 21 juin 2018;

Considérant une sollicitation de leur part afin de financer l'album de finissants, ainsi que l'achat de décors, de collations ou autres choses susceptibles d'intéresser des élèves en voie du secondaire;

Considérant que l'école Saint-Octave nous demande pour la première fois un don pour l'organisation d'un bal de finissants.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De donner 300 \$ pour l'album de finissants 2018 de l'école Saint-Octave.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**DON DE 200 \$ POUR LE GALA DES GÉNIES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE
POINTE-AUX-TREMBLES, LES 6 ET 7 JUIN 2018**

201805-130

10.5

Considérant la tradition de l'École secondaire Pointe-aux-Trembles de souligner haut et fort les réussites de leurs élèves méritant;

Considérant que la Ville de Montréal-Est soutient le Gala des génies depuis 2007.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De donner 200 \$ pour la tenue du Gala des génies et que cet événement soit, encore une fois cette année, une réussite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION FINANCIÈRE D'UN MONTANT MAXIMUM DE 700 \$ POUR L'EMBAUCHE D'UN PHOTOGRAPHE LORS DE LA JOURNÉE DES PARTENAIRES DU 25 MAI 2018 ORGANISÉE PAR LE COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'EST DE MONTRÉAL

10.6

201805-131

Considérant que le comité organisateur du Comité de développement de l'est de Montréal sollicite une aide financière de la Ville de Montréal-Est dans le cadre de la Journée des Partenaires;

Considérant que cette journée de réflexion permettra au comité de faire le bilan de ses réalisations du CDEM depuis sa création et de le propulser vers l'avenir;

Considérant que les frais rattachés à l'embauche d'un photographe pour couvrir l'événement sont estimés à environ 700 \$:

Considérant que la contribution de la Ville permettra d'absorber les frais rattachés à l'embauche d'un photographe pour couvrir l'événement jusqu'à un maximum de 700 \$:

Considérant que le comité peut déjà compter sur le soutien de partenaires tels que le Collège de Rosemont et l'Association industrielle de l'Est de Montréal (AIEM);

Considérant que la Ville de Montréal-Est participe à ce comité depuis sa création et n'a jamais contribué financièrement aux activités de ce comité.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De donner une contribution financière d'un montant maximum de 700 \$ pour l'embauche d'un photographe lors de la journée des partenaires du 25 mai 2018 organisée par le Comité de développement de l'est de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRE NOUVELLE

12.

DEMANDE DE DON POUR LE TOURNOI DE GOLF DES CITOYENS ET DES CITOYENNES DE MONTRÉAL-EST PRÉVU LE SAMEDI 25 AOÛT 2018

12.1

201805-132

Considérant que le tournoi de golf des citoyens et des citoyennes aura lieu le samedi 25 août prochain;

Considérant que le tournoi en est à sa 26^e édition cette année;

Considérant que le tournoi est devenu une véritable tradition auprès des citoyens et que cette activité est un événement rassembleur pour les citoyens tout en favorisant le sentiment d'appartenance à la Ville de Montréal-Est;

Considérant que les membres du nouveau comité organisateur désirent tenir l'événement au Club de golf de l'île de Montréal afin de faciliter l'accessibilité, et demandent l'aide financière de la Ville pour ce faire;

Considérant qu'une demande de reconnaissance des organismes doit être présentée avant la tenue de l'événement par le comité organisateur;

Considérant que la Ville de Montréal-Est soutient le tournoi de golf depuis 2006.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De donner un montant de 3 000 \$ pour la tenue du tournoi de golf des citoyens et citoyennes de Montréal-Est et que cet événement soit encore une fois cette année, une réussite, et ce,

conditionnellement à l'approbation des crédits nécessaires par la trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

13.

M. Pierre Lebel dépose une liste de plaintes concernant la piscine du Centre récréatif Édouard-Rivet;

M. Paul Thérioux dépose une liste de plaintes concernant le Centre récréatif Édouard-Rivet.

Début : 19 h 40 Fin : 20 h 17

LEVÉE DE LA SÉANCE

201805-133

14.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De lever la séance à 20 h 18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 20 juin 2018 à 19 h tenue en la salle du conseil
de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu - maire
Madame la conseillère Françoise Lachapelle - district 1
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2
Monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3
Monsieur le conseiller John Judd - district 4
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5
Madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

Absence (s) :

Sont également présents :

Madame Francine McKenna, directrice des communications, de la culture et de la communauté et
directrice générale adjointe
Monsieur Roch Sergerie

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

Le maire, monsieur Robert Coutu, ayant constaté le quorum ouvre la séance à 19 h .

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

2.

Aucune question

ORDRE DU JOUR

3.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2018
201806-134**

3.1

Madame la conseillère Françoise Lachapelle propose de modifier l'ordre du jour soumis pour y ajouter le point 12.1, lequel ordre du jour se lirait comme suit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Adoption de la séance ordinaire du 20 juin 2018

4. PROCÈS-VERBAL

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2018

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 5.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances
- 5.2 Dépôt de la liste du personnel embauché en vertu du pouvoir délégué à la directrice générale
- 5.3 Dépôt des attestations de réussite de formation pour les nouvelles élues et nouveaux élus incluant la formation obligatoire en éthique et déontologie pour messieurs les conseillers Claude Marcoux et Yan Major
- 5.4 Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe
- 5.5 Dépôt des états financiers du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017

6. RAPPORT DES SERVICES

- 6.1 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour agir à titre de mandataire du regroupement d'achat d'assurances de dommages et de gestionnaire de risques
- 6.2 Offre d'achat – parcelle de ruelle connue et désignée comme étant le lot 1 251 098 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie d'environ 54 m² et ayant front sur l'avenue Georges-V
- 6.3 Dérogations mineures pour l'immeuble appartenant à AIM, connu et désigné comme étant le lot 5 479 339 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et ayant front au 9100, boulevard Henri-Bourassa Est
- 6.4 Dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 244 878 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et ayant front rue Dorchester et avenue Dubé (anciennement 11385, rue Dorchester)
- 6.5 Dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 244 879 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et ayant front rue Dorchester et avenue Dubé (anciennement 11385, rue Dorchester)
- 6.6 Autorisation pour ajouter de l'éclairage à l'intersection de la rue Sherbrooke et de l'avenue Marien ainsi que sur l'avenue Marien à l'intersection de la rue Dorchester
- 6.7 Publication du Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe dans Le Montréalais

7. RÈGLEMENT

- 7.1 Adoption - règlement 75-2018 - *Règlement relatif à certaines contributions à des travaux ou à des services municipaux*

8. CONTRAT

- 8.1 Contrat avec les Chemins de fer nationaux du Canada pour l'utilisation et l'entretien d'une conduite d'aqueduc dans l'emprise du chemin de fer, au point kilométrique 0.32 de la voie V285 Bitumar de la subdivision Saint-Laurent (conduite Laurendeau) – contrat 4715-V285 Bitumar 0.32
- 8.2 Réception provisoire et travaux supplémentaires dans le cadre du projet TPST-2014-16C – Réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain – construction d'un élargissement de la chaussée - 517 399,15 \$, taxes incluses
- 8.3 Honoraires supplémentaires dans le cadre du contrat TPST-2016-04 – Surveillance sans résidence pour le projet TPST-2014-16C – Réaménagement de l'intersection Marien – Métropolitain - 51 077,65 \$, taxes incluses
- 8.4 Contrat pour le projet TP-GT 2018-13AM - Fourniture d'un fourgon utilitaire allongé à toit surélevé avec aménagement intérieur- 79 345,54 \$ incluant les taxes
- 8.5 Contrat pour le projet TPGT - 2018-03 - Aménagement de fossés avenue Marien- 69 720,77 \$ incluant les taxes
- 8.6 Contrat pour le projet DSAI 2018-02 - Services professionnels - Mission d'audit des états financiers - 112 532 \$, taxes incluses
- 8.7 Contrat pour le projet TPGT 2018-15A - Fourniture de panier à rebuts et à recyclage- 29 370,02 \$ incluant les taxes
- 8.8 Autorisation de convention de services professionnels avec Axia Services pour la location de services d'une agence de sécurité patrouille sur le territoire de la Ville de Montréal-Est - 201 955,08 \$, taxes incluses (2018-2019)

8.9 Rejet des soumissions dans le cadre du projet TPGT-2018-06 – Rajeunissement de pavage et trottoir

9. PERSONNEL

9.1 Permanence de monsieur Nicolas Dziasko à titre de responsable de la gestion du territoire à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire

9.2 Permanence de monsieur Jean Longpré à titre de contremaître à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire

9.3 Entériner l'embauche de monsieur Patrick Paquette au poste col bleu de thermicien, groupe 17, à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire, et ce, à compter du 4 juin 2018

9.4 Entériner l'embauche de monsieur Nouri Lalout au poste col blanc de technicien en urbanisme et environnement, groupe K, à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire, et ce, à compter du 11 juin 2018

10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

10.1 Don de 500 \$ pour la 10e édition du "Relais pour la vie de l'Est de Montréal" tenue le 25 mai 2018

10.2 Don de 700 \$ à l'A.F.É.A.S. de Montréal-Est

11. DIVERS

11.1 Aucun

12. AFFAIRE NOUVELLE

12.1 Entériner le congédiement de l'employé 608

13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyée par monsieur le conseiller John Judd.

L'amendement est agréé à l'unanimité.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 juin 2018 tel qu'amendé par l'ajout du point 12.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL

4.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2018 201806-135

4.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,

Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES

5.1

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 29-2013 –

DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

5.2

La directrice générale dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre 2 du règlement 29-2013 – *Règlement sur les finances*.

DÉPÔT DES ATTESTATIONS DE RÉUSSITE DE FORMATION POUR LES NOUVELLES ÉLUES ET NOUVEAUX ÉLUS INCLUANT LA FORMATION OBLIGATOIRE EN ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE POUR MESSIEURS LES CONSEILLERS CLAUDE MARCOUX ET YAN MAJOR

5.3

Le greffier dépose les attestations de réussite de la formation pour les nouvelles élues et nouveaux élus incluant la formation obligatoire en éthique et déontologie pour monsieur le conseiller Claude Marcoux, et ce, conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ c. E-15.1.0.1)* ainsi que celle de monsieur le conseiller Yan Major.

RAPPORT AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

5.4

Le 20 juin 2018

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montréal-Est

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, je procède aujourd'hui, à titre de maire de la Ville de Montréal-Est, à la présentation du rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Faits saillants du rapport financier 2017 de la Ville de Montréal-Est

Le rapport financier pour l'année 2017 a été déposé à la séance ordinaire du conseil du 18 avril 2018. Les activités financières de la ville se sont terminées par les résultats suivants : des revenus de l'ordre 36 062 557 \$, incluant des revenus d'investissement de 1 569 601 \$ et des charges et affectations de 33 845 409 \$, dégageant un excédent de 647 547 \$. La dette à long terme a été augmentée (au net) de 7 476 000 \$ et s'élevait à 18 698 000 \$ au 31 décembre 2017. L'excédent est essentiellement attribuable à des droits de mutation, des revenus d'intérêts ainsi qu'à un contrôle et un suivi rigoureux des dépenses de la ville. Les revenus de taxes représentent 93 % des revenus de fonctionnement de la ville et environ 50 % servent à acquitter les quotes-parts d'agglomération.

Au cours de l'année 2017, des investissements de l'ordre de 19 574 064 \$ ont été réalisés.

Les principales réalisations sont :

- rénovation du Centre Récréatif Édouard-Rivet;
- réaménagement de l'intersection Marien/Métropolitain;
- reconstruction d'une partie de l'avenue Marien et de la rue Victoria;
- chemisage d'égout;
- renouvellement annuel d'une partie de la flotte de véhicules et d'équipement.

Évidemment, l'entretien de nos réseaux d'aqueduc et d'égouts, du réseau routier, le service aux citoyens ainsi que la propreté et la sécurité de notre ville sont demeurés au cœur de nos préoccupations tout au long de l'année.

Faits saillants du rapport du vérificateur externe

Dans le cadre de l'audit, le vérificateur externe a constaté les éléments importants suivants :

- opérations importantes :
 - projet en cours et capitalisation de l'exercice pour un montant de 19,6M \$ dont 14 M \$ pour le Centre récréatif Édouard-Rivet;
 - émission de deux nouvelles dettes pour 9,3M \$ (CRÉR);
 - provision pour contestation de taxes de 7,4 M\$ (3,6M \$ en 2016);
- autres constatations :
 - aucune nouvelle méthode comptable importante;
 - aucune fraude et aucun acte illégal n'ont été relevés;
 - aucune anomalie non corrigée n'a été détectée au cours des travaux d'audit.

Nos équipes travaillent en priorisant la collectivité, dans une approche de vision élargie. Nous devons composer avec des augmentations de coût. Notre rigueur nous aidera à concilier les augmentations de charge, le maintien des investissements et un développement adéquat. La participation à différents programmes de subvention ainsi que l'équilibre de nos ressources seront primordiaux.

Je vous remercie de votre attention.

Le Maire,

Robert Coutu, MBA

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017

5.5

La trésorière dépose les états financiers du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017.

RAPPORT DES SERVICES

6.

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR AGIR À TITRE DE MANDATAIRE DU REGROUPEMENT D'ACHAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES ET DE GESTIONNAIRE DE RISQUES

201806-136

6.1

Considérant que, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la municipalité de Montréal-Est souhaite joindre à nouveau l'Union des municipalités du Québec et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023, ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adhérer à l'un des regroupements d'achats de l'Union des municipalités du Québec en vue de l'octroi des contrats en assurance de dommage à être octroyé pour le 1er janvier 2019.

D'autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, l'entente intitulée « Entente du regroupement municipalités de l'île de Montréal relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages et de services de consultant et de gestionnaire de risques 2019-2023 » soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OFFRE D'ACHAT – PARCELLE DE RUELLE CONNUE ET DÉSIGNÉE COMME ÉTANT LE LOT 1 251 098 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, D'UNE SUPERFICIE D'ENVIRON 54 M² ET AYANT FRONT SUR L'AVENUE GEORGES-V

201806-137

6.2

Considérant que l'offre d'achat vise à régulariser une situation d'empiètement et d'utilisation du domaine public ayant cours depuis plusieurs années.

Considérant que l'acheteur, propriétaire du lot adjacent (numéro 1 251 138 du cadastre du Québec), offre 5 000 \$ à la Ville de Montréal-Est pour acquérir officiellement cette partie du domaine public.

Considérant qu'aucune infrastructure publique n'est présente en dessous du lot concerné.

Considérant que ce morceau du domaine public n'est plus une ruelle, dans son sens premier, puisqu'il n'aboutit plus sur une ruelle donnant sur l'arrière des lots qui constituent l'îlot délimité par l'avenue Georges V, la rue Gonthier, la rue Sainte-Claire et la rue de Marseille.

Considérant l'absence d'intérêt du propriétaire du lot voisin (numéro 1 251 099 du cadastre du Québec) de se porter acquérant d'une partie ou de la totalité du lot faisant l'objet de l'offre d'achat.

Considérant que la Ville évalue que l'opération cadastrale découlant du remembrement du lot 1 251 098 au lot 1 251 138 augmentera la valeur du lot appartenant à l'acheteur et qu'une augmentation de taxes annuelles d'environ 150 \$ est à prévoir.

Considérant que l'ensemble des frais relatifs à cette opération cadastrale sera aux frais de l'acheteur, propriétaire du lot 1 251 138 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Considérant que la Ville n'a pas d'autres projets pour cet espace public.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'accepter l'offre d'achat de 5 000 \$ pour le morceau de ruelle connue et désignée comme étant le lot 1 251 098 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal adjacent au lot 1 251 138 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont la surface est d'environ 54 m² et ayant front sur l'avenue Georges-V aux conditions suivantes:

- l'acheteur, propriétaire du lot 1 251 138 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, assume l'ensemble des frais relatifs aux opérations cadastrales;
- la vente est faite sans garantie légale et aux risques et périls de l'acheteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE APPARTENANT À AIM, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 5 479 339 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL ET AYANT FRONT AU 9100, BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST

201806-138

6.3

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme relatives à la demande de dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 479 339 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'accorder les dérogations mineures suivantes, pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 479 339 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et ayant front au 9100, boulevard Henri-Bourassa Est soit:

1. Revêtement

Bâtiment B :

- Réduire la proportion minimale des matériaux de revêtement extérieur nobles à prévoir à 0 % sur les façades principales au lieu de 30 % comme l'exige le règlement (58-2016 - *Règlement de zonage* -art 3-3-4);
- Autoriser les espaces de chargement et de déchargement dans toutes les cours. Par conséquent, autoriser les portes d'un quai de chargement et de déchargement sur tous les murs de l'usine et également permettre qu'une remorque ou un camion-remorque puisse se stationner devant une telle porte et empiéter dans la cour avant. (58-2016 - *Règlement de zonage* -art 6.5.1 et 6.5.2);
- Retirer l'exigence de camoufler par un écran avec une opacité minimale de 75 % tous les équipements mécaniques, appentis mécaniques ou autres équipements installés sur le toit (58-2016 - *Règlement de zonage* -art 4.6.3).

Bâtiment C :

- Réduire la proportion minimale des matériaux de revêtement extérieur nobles à prévoir sur la façade principale qui fera face au boulevard Joseph-Versailles-Bourget à 14% au lieu de 30% comme l'exige le règlement. (58-2016 - *Règlement de zonage* -art 3.3.4);
 - Autoriser les espaces de chargement et de déchargement sur tous les murs de l'usine et également permettre qu'une remorque ou un camion-remorque puisse se stationner devant une telle porte et empiéter dans la cour avant. (58-2016 - *Règlement de zonage* -art 6.5.1 et 6.5.2);
 - Retirer l'exigence de camoufler par un écran avec une opacité minimale de 75% tous les équipements mécaniques, apprentis mécaniques ou autres équipements installés sur le toit (58-2016 - *Règlement de zonage* -art 4.6.3).
2. Retirer l'obligation qu'un stationnement provisoire doit communiquer directement avec une rue, pour le stationnement qui est prévu près des bâtiments B et C (58-2016 - Règlement de zonage -art 6.2.2). Toutefois, si le projet de prolongement du boulevard Joseph-Versailles-Bourget devait se concrétiser, une guérite devrait être aménagée afin de donner un accès au site d'AIM par ce boulevard.
 3. Retirer l'obligation d'aménager des îlots de verdure à l'intérieur d'un stationnement provisoire de 30 cases et plus 58-2016 - *Règlement de zonage* -art 6.2.3.4 à la condition d'aménager des zones piétonnières sécurisées au pourtour ouest de cette zone de stationnement (le long du fossé projeté). Ces zones de circulation piétonnière devront pouvoir connecter la zone de stationnement aux bâtiments A et B de la manière la plus sécuritaire possible. En outre, si le projet de prolongement du boulevard Joseph-Versailles-Bourget devait se concrétiser et qu'une guérite devait être aménagée afin de donner un accès au site d'AIM par ce boulevard, l'aménagement du stationnement devra être revu en fonction de la réglementation en vigueur (application de l'article 6.2.3.4 du règlement 58-2016 - *Règlement de zonage*).
 4. Retirer l'obligation d'aménager des surfaces végétalisées au pourtour d'une aire de stationnement, de chargement ou de manœuvres de camions de plus de 500 m² représentant au moins 10 % de sa surface (58-2016 - *Règlement de zonage* 58-2016-art 6.2.3.6).
 5. Retirer l'obligation d'aménager une clôture opaque ou ajourée au maximum de 25 %, d'une haie ou d'un écran végétal autour d'une aire d'entreposage extérieure (58-2016 - *Règlement de zonage* -art 5.2.3).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 6 244 878 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL ET AYANT FRONT RUE DORCHESTER ET AVENUE DUBÉ (ANCIENNEMENT 11385, RUE DORCHESTER)

201806-139

6.4

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme relatives à la demande de dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 244 878 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'accorder les dérogations mineures suivantes, pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 244 878 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et ayant front sur Dorchester et avenue Dubé (anciennement 11385, rue Dorchester, soit:

- Permettre que l'aire de dégagement (aire d'allée) entre le stationnement et le balcon soit de 6.00 m au lieu de 6.40 m (58-2016 – *Règlement de zonage* -art 6.2.1);
- Concevoir des cases de stationnement avec une largeur de 2.60 m au lieu de 3.00 m (58-2016 – *Règlement de zonage* -art 6.2.1) dans le but d'aménager une case de stationnement supplémentaire non obligatoire;
- Le projet prévoit une servitude à travers le stationnement du premier bâtiment lot (6 244 879), afin que le stationnement du deuxième bâtiment soit accessible par la rue Dorchester (58-2016 – *Règlement de zonage* -art 6.2.2).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 6 244 879 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL ET AYANT FRONT RUE DORCHESTER ET AVENUE DUBÉ (ANCIENNEMENT 11385, RUE DORCHESTER)

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme relatives à la demande de dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 244 879 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'accorder les dérogations mineures suivantes, pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 244 879 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et ayant front sur la rue Dorchester et l'avenue Dubé (anciennement 11385, rue Dorchester, soit:

- Permettre une marge avant de 2 m au lieu de 3 m du côté de la rue Dorchester (*Règlement de zonage 58-2016-art 3.2.1*) à la condition que le traitement de façade du bâtiment donnant sur la rue Dorchester poursuive le traitement de la façade de l'avenue Dubé, avec une dominance d'un revêtement en maçonnerie.
- Permettre que la corniche du bâtiment empiète sur le triangle de visibilité (*Règlement de zonage 58-2016-art 5.1.2*);
- Permettre que l'aire de dégagement (aire d'allée) entre le stationnement et le balcon soit de 6.00 m au lieu de 6.40 m (*Règlement de zonage 58-2016-art 6.2.1*);
- Concevoir des cases de stationnement avec une largeur de 2.60 m au lieu de 3.00 m pour les six (6) cases requises (*Règlement de zonage 58-2016-art 6.2.1*)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION POUR AJOUTER DE L'ÉCLAIRAGE À L'INTERSECTION DE LA RUE SHERBROOKE ET DE L'AVENUE MARIEN AINSI QUE SUR L'AVENUE MARIEN À L'INTERSECTION DE LA RUE DORCHESTER

201806-141

6.6

Considérant qu'à la suite de la Commission de circulation du 21 mars 2018, il a été convenu que l'ajout d'éclairage est souhaitable à l'intersection de la rue Sherbrooke et de l'avenue Marien ainsi qu'à l'intersection de la rue Dorchester et de l'avenue Marien;

Considérant les conclusions des analyses présentées par monsieur Jonathan Sirois pour ces intersections;

Considérant que les membres présents à la Commission de circulation ont recommandé à l'unanimité d'ajouter cet éclairage aux deux intersections concernées.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser l'ajout d'éclairage à l'intersection de la rue Sherbrooke et de l'avenue Marien, plus spécifiquement du côté nord-est de l'intersection ainsi qu'à l'intersection de la rue Dorchester et de l'avenue Marien, plus spécifiquement du côté nord-est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PUBLICATION DU RAPPORT AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DANS LE MONTRÉALESTOIS

201806-142

6.7

Considérant que l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* permet au Conseil de déterminer les modalités de diffusion du Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'ordonner la publication du texte du Rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe dans Le Montréalais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT

7.

ADOPTION - RÈGLEMENT 75-2018 - RÈGLEMENT RELATIF À CERTAINES CONTRIBUTIONS À DES TRAVAUX OU À DES SERVICES MUNICIPAUX

201806-143

7.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le règlement 75-2018 - *Règlement relatif à certaines contributions à des travaux ou à des services municipaux.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT

8.

CONTRAT AVEC LES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA POUR L'UTILISATION ET L'ENTRETIEN D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC DANS L'EMPRISE DU CHEMIN DE FER, AU POINT MILIAIRE 0.32 DE LA VOIE V285 BITUMAR DE LA SUBDIVISION SAINT-LAURENT (CONDUITE LAURENDEAU) – CONTRAT 4715-V285 BITUMAR 0.32

201806-144

8.1

Considérant qu'une conduite d'aqueduc est présente sous le chemin de fer situé au point miliaire 0.32 de la voie V285 Bitumar, subdivision Saint-Laurent (conduite Laurendeau).

Considérant qu'aucune entente ou contrat n'encadre la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et la Ville de Montréal-Est pour les modalités d'entretien.

Considérant que la signature du contrat 4715-V285 Bitumar 0.32 permettrait à la Ville de Montréal-Est d'effectuer les travaux requis.

Considérant que le montant forfaitaire afférent à la signature de ce contrat est de 2 069,55 \$ taxes incluses.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser la signature du contrat 4715-V285 Bitumar 0.32 avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada pour un montant de 2 069,55 \$ taxes incluses et d'autoriser le greffier et le maire de la Ville de Montréal-Est à signer ledit contrat et tout autre document relatif à ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉCEPTION PROVISOIRE ET TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DU PROJET TPST-2014-16C – RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION MARIEN ET MÉTROPOLITAIN – CONSTRUCTION D'UN ÉLARGISSEMENT DE LA CHAUSSÉE – 517 399,15 \$, TAXES INCLUSES

201806-145

8.2

Considérant que la Ville a octroyé le contrat pour le projet TPST- 2014-16C – Réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain – construction d'un élargissement de la chaussée (résolution 201607-197) à l'entrepreneur Demix Construction, une division de CRH Canada inc..

Considérant qu'une visite du chantier a été effectuée le 23 mai 2018 pour l'acceptation provisoire des travaux.

Considérant que dans le cadre du projet TPST- 2014-16C – Réaménagement de l'intersection Marien-Métropolitain – construction d'un élargissement de la chaussée, les travaux correctifs ont été exécutés favorablement à nos exigences.

Considérant qu'une réception provisoire et les déficiences sont traitées dans le décompte numéro six (6) fait par la firme GBI (anciennement Beaudoin Hurens).

Considérant qu'afin d'éviter une judiciarisation de ce dossier, il a été convenu avec le sous-traitant et l'entrepreneur, par les services professionnels de GBI, d'annuler les pénalités et qu'en contrepartie les demandes de réclamation ont été abandonnées par l'entrepreneur.

Considérant qu'une entente finale pour les frais de prolongation de chantier et que tous les litiges ont été négociés avec l'Entrepreneur Demix Construction et dont le décompte 6 tient compte.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser la réception provisoire et de payer à l'entreprise Demix Construction, une division de CRH Canada inc. le décompte numéro six (6) pour un montant de 517 399,15\$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DU CONTRAT TPST-2016-04 – SURVEILLANCE SANS RÉSIDENCE POUR LE PROJET TPST-2014-16C – RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION MARIEN – MÉTROPOLITAIN - 51 077,65 \$, TAXES INCLUSES

201806-146

8.3

Considérant que le Conseil a octroyé le contrat de services professionnels TPST-2016-04 – Surveillance sans résidence pour le projet de réaménagement de l'intersection Marien / Métropolitain à la firme Beaudoin Hurens dont le nom est maintenant GBI Services d'ingénierie (résolution 201607-199).

Considérant que, lors de la réalisation du mandat et l'exécution des travaux, il y a eu report de l'échéancier de l'entrepreneur mandaté pour les travaux de construction découlant principalement des conditions hivernales précoces à la fin de l'année 2016 impactant principalement les travaux suivants :

- Pose des feux de circulation et des lampadaires;
- Pose de la couche d'usure sur l'avenue Marien.

Considérant que les services professionnels associés à ce report n'étaient pas envisagés dans le contrat de surveillance sans résidence.

Considérant que le consultant a, tel que prévu au devis, avisé la Ville de sa demande d'honoraires supplémentaires en cours de mandat et que les justifications ont par la suite été confirmées après avoir finalisé les travaux.

Considérant que GBI Services d'ingénierie a soumis une demande d'honoraires professionnels au montant de 51 077, 65 \$ taxes incluses jugées représentatives des efforts de gestion pour la finalité des travaux.

Considérant que cette dépense sera puisée à même la somme supplémentaire affectée au projet TPST-2014-06 – Réaménagement de l'intersection Marien et Métropolitain par la résolution 201709-214.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser une dépense supplémentaire pour le paiement d'un ajustement des honoraires professionnels à GBI Services d'ingénierie (Beaudoin Hurens), dans le cadre du projet TPST-2016-04 – Surveillance sans résidence pour le projet de réaménagement de l'intersection Marien/ Métropolitain, pour un montant de 51 077,65 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR LE PROJET TP-GT 2018-13AM - FOURNITURE D'UN FOURGON UTILITAIRE ALLONGÉ À TOIT SURÉLEVÉ AVEC AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR- 79 345,54 \$ INCLUANT LES TAXES

201806-147

8.4

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TP-GT 2018-13AM - Fourniture d'un fourgon utilitaire allongé à toit surélevé avec aménagement intérieur.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la direction des travaux publics et de la gestion du territoire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser une dépense de 79 345,54 \$ pour le projet TP-GT 2018-13AM.

D'octroyer le contrat à Fortier Auto (Montréal) Itée.

D'autoriser le directeur des travaux publics et de la gestion du territoire à signer, au nom de la Ville, tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR LE PROJET TPGT - 2018-03 - AMÉNAGEMENT DE FOSSÉS AVENUE MARIEN- 69 720,77 \$ INCLUANT LES TAXES

201806-148

8.5

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TPGT - 2018-03 - Aménagement de fossés avenue Marien.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la direction des travaux publics et de la gestion du territoire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser une dépense de 69 720,77 \$ pour le projet TPGT - 2018-03.

D'octroyer le contrat à Les Entreprises Houle Excavations inc.

D'autoriser le directeur des travaux publics et de la gestion du territoire à signer, au nom de la Ville, tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR LE PROJET DSAI 2018-02 - SERVICES PROFESSIONNELS - MISSION D'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS - 112 532 \$, TAXES INCLUSES

201806-149

8.6

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet DSAI 2018-02 - Services professionnels - Mission d'audit des états financiers.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la Direction des services administratifs et de l'informatique d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser une dépense de 112 532 \$ pour le projet DSAI 2018-02.

D'octroyer le contrat à Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l.

D'autoriser la trésorière et directrice des services administratifs et de l'informatique à signer, au nom de la Ville, tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR LE PROJET TPGT 2018-15A - FOURNITURE DE PANIER À REBUTS ET À RECYCLAGE- 29 370,02 \$ INCLUANT LES TAXES

201806-150

8.7

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TPGT 2018-15A - Fourniture de panier à rebuts et à recyclage.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la direction des travaux publics et de la gestion du territoire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser une dépense de 29 370,02 \$ pour le projet TPGT 2018-15A.

D'autoriser un virement budgétaire de 8 000 \$ du poste 02-451-12-446 au poste 02-452-12-446.

D'octroyer le contrat à Enfer Design inc.

D'autoriser le directeur des travaux publics et de la gestion du territoire à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DE CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS AVEC AXIA SERVICES POUR LA LOCATION DE SERVICES D'UNE AGENCE DE SÉCURITÉ PATROUILLE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST - 201 955,08 \$, TAXES INCLUSES (2018-2019)

201806-151

8.8

Considérant que le contrat de service de sécurité patrouille sur le territoire de la Ville de Montréal-Est arrive à échéance le 30 juin 2018.

Considérant que Axia Services est un organisme à but non lucratif (OBNL).

Considérant que la loi des cités et Villes nous permet de négocier une entente avec les OBNL afin d'obtenir un meilleur prix pour une prestation de service.

Considérant que nous avons reçu l'offre de service de Axia Services et que les prix respectent le budget prévu pour cette prestation.

Considérant que cette convention prendrait effet le 1er juillet 2018 jusqu' au 30 juin 2021 soit pour une durée totale de trois (3) ans.

Considérant que les montants soumis pour cette convention sont de l'ordre de :

- 201 955, 08 \$ taxes incluses du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019;
- 207 574, 48 \$ taxes incluses du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020;
- 213 350, 34 \$ taxes incluses du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021.

Considérant que cette convention doit être signée par le maire de la Ville ou son représentant.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'approuver la convention de services avec Axia Services pour la location de services d'une agence de sécurité patrouille sur le territoire de la Ville de Montréal-Est et d'octroyer le contrat de location de services.

D'autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REJET DES SOUMISSIONS DANS LE CADRE DU PROJET TPGT-2018-06 – RAJEUNISSEMENT DE PAVAGE ET TROTTOIR

201806-152

8.9

Considérant que la Ville de Montréal-Est a procédé à un appel d'offres public pour le projet TPGT-2018-06 – Rajeunissement de pavage et trottoir.

Considérant que nous avons reçu trois (3) soumissions et que celles-ci dépassent l'enveloppe budgétaire planifiée pour ce projet au budget 2018.

Considérant que l'annulation de l'appel d'offres et qu'une révision du devis pour respecter l'enveloppe budgétaire du projet sont suggérés afin d'envisager un retour en soumission.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De rejeter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres pour le projet TPGT-2018-06 – Rajeunissement de pavage et trottoir.

D'autoriser le retour en appel d'offres en modifiant le devis pour respecter l'enveloppe budgétaire du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

9.

PERMANENCE DE MONSIEUR NICOLAS DZIASKO À TITRE DE RESPONSABLE DE LA GESTION DU TERRITOIRE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA GESTION DU TERRITOIRE

201806-153

9.1

Considérant la création d'un poste de responsable de la gestion du territoire en remplacement du poste de chargé de projets et la nomination de monsieur Nicolas Dziasko à ce poste le 19 décembre 2017 (résolution 201712-268).

Considérant que la permanence de monsieur Nicolas Dziasko à ce poste était conditionnelle à une période probatoire de 6 mois.

Considérant l'évaluation positive de monsieur Dziasko à ce poste.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De confirmer la permanence de monsieur Nicolas Dziasko à titre de responsable de la gestion du territoire à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERMANENCE DE MONSIEUR JEAN LONGPRÉ À TITRE DE CONTREMAÎTRE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA GESTION DU TERRITOIRE

201806-154

9.2

Considérant l'embauche de monsieur Jean Longpré le 4 décembre 2017 à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire.

Considérant que cette embauche était conditionnelle à une période probatoire de 6 mois.

Considérant l'évaluation positive de monsieur Longpré à ce poste.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De confirmer la permanence de monsieur Jean Longpré à titre de contremaître à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MONSIEUR PATRICK PAQUETTE AU POSTE COL BLEU DE THERMIEN, GROUPE 17, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA GESTION DU TERRITOIRE, ET CE, À COMPTER DU 4 JUIN 2018

201806-155

9.3

Considérant l'appel de candidatures pour un poste col bleu de thermicien, groupe 17, à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire.

Considérant la recommandation favorable des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner l'embauche de monsieur Patrick Paquette à compter du 4 juin 2018 au poste col bleu de thermicien, groupe 17, à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols bleus incluant sa période probatoire. Son embauche est conditionnelle à une analyse de crédit et d'un certificat de bonne conduite. Monsieur Paquette devra également subir un examen médical jugé satisfaisant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MONSIEUR NOURI LALOUT AU POSTE COL BLANC DE TECHNICIEN EN URBANISME ET ENVIRONNEMENT, GROUPE K, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA GESTION DU TERRITOIRE, ET CE, À COMPTER DU 11 JUIN 2018

201806-156

9.4

Considérant l'appel de candidatures pour un poste col blanc de technicien en environnement et urbanisme, groupe K, à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire.

Considérant la recommandation favorable des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner l'embauche de monsieur Nouri Lalout à compter du 11 juin 2018 au poste col blanc de technicien en environnement et urbanisme, groupe K, à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols blancs incluant sa période probatoire. Son embauche est conditionnelle à une analyse de crédit et d'un certificat de bonne conduite. Monsieur Lalout devra également subir un examen médical jugé satisfaisant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

10.

DON DE 500 \$ POUR LA 10E ÉDITION DU "RELAIS POUR LA VIE DE L'EST DE MONTRÉAL" TENUE LE 25 MAI 2018

201806-157

10.1

Considérant que le "Relais pour la vie de l'Est de Montréal" sollicite un appui financier pour cet événement qui a eu lieu le 25 mai 2018.

Considérant que le but du "Relais pour la vie de l'Est de Montréal" est d'amasser des fonds pour vaincre le cancer en l'éradiquant et en améliorant la qualité de vie des gens touchés par la maladie.

Considérant que cette oeuvre tient à coeur à de nombreux Montréalais(es).

Considérant que cette cause pourrait bénéficier de l'appui de la Ville de Montréal-Est, et que les dons sont comptabilisés quelques mois après l'événement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De donner 500 \$ pour la tenue de la 10e édition du "Relais pour la vie de l'Est de Montréal".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 700 \$ À L'A.F.É.A.S. DE MONTRÉAL-EST

201806-158

10.2

Considérant que l'A.F.É.A.S. de Montréal-Est sollicite une aide financière afin de maintenir ses activités auprès de ses membres.

Considérant le coût croissant des dépenses de l'organisme.

Considérant que cet organisme a pour mission de défendre et promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, un enjeu d'importance pour notre société.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De donner 700 \$ à l'A.F.É.A.S. de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRE NOUVELLE

12.

ENTÉRINER LE CONGÉDIEMENT DE L'EMPLOYÉ 608

201806-159

12.1

Considérant la recommandation des ressources humaines.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'entériner le congédiement de l'employé numéro 608 le 19 juin 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

13.

Début : 19 h 28 Fin : 19 h 58

LEVÉE DE LA SÉANCE

201806-160

14.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance à 20 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 18 juillet 2018 à 19 h tenue en la salle du conseil
de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu - maire
Madame la conseillère Françoise Lachapelle - district 1
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2
Monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3
Monsieur le conseiller John Judd - district 4
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5
Madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

Absence (s) :

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

Le maire, monsieur Robert Coutu, ayant constaté le quorum ouvre la séance à 19 h 10.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

2.

Début : 19 h 10 Fin : 19 h 12

ORDRE DU JOUR

3.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUILLET 2018
201807-161**

3.1

monsieur le conseiller Yan Major propose de modifier l'ordre du jour soumis pour y retirer le point 6.6, lequel ordre du jour se lirait comme suit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 juillet 2018

4. PROCÈS-VERBAL

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2018

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.1 Dépôt de la liste du personnel embauché en vertu du pouvoir délégué à la directrice générale

5.2 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances

6. RAPPORT DES SERVICES

- 6.1 Nomination de monsieur le conseiller John Judd à titre de maire suppléant pour la période du 19 juillet au 21 novembre 2018
- 6.2 Appui pour la réhabilitation des coopératives d'habitation Le Fleuve de l'Espoir et Les Rives du St-Laurent
- 6.3 Travaux de réparations ponctuelles sur le réseau d'égouts sanitaires sur les avenues Saint-Cyr, Laurendeau et la ruelle de l'avenue Lelièvre
- 6.4 Paiement des travaux d'infrastructures d'eau admissibles - programmes de subvention de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et le volet Grandes Villes du Fonds chantiers Canada-Québec (FCCQ) à même la quote-part spécifique
- 6.5 Demande de subvention auprès du ministère de la Famille dans le cadre du « Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques »
- 6.6 Retiré
- 6.7 Compensation monétaire de 2 500 \$ aux fins de stationnement, pour l'exemption de l'obligation de fournir 1 case de stationnement afin de se conformer à la réglementation en matière de cases de stationnement, pour l'immeuble sis au 56-70, avenue Broadway, lequel est connu et désigné comme étant le lot 6 189 532 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 6.8 Contribution monétaire de 1 230 \$ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble sis au terrain vacant sur Georges-V (entre Pierre-de-Coubertin et Sainte-Claire, connu et désigné comme étant le lot 4 088 540 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 6.9 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour agir à titre de mandataire du regroupement de l'agglomération de Montréal pour l'achat d'assurances collectives 2019-2023
- 6.10 Renouvellement de mandat pour certains membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 6.11 Offre d'achat de 5 000 \$ – morceau de ruelle connue et désignée comme étant le lot 1 251 092 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal adjacent aux lots divisés 4 654 643 à 4 654 653 (cadastre vertical) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont la surface est d'environ 52 m² et ayant front sur l'avenue Georges-V
- 6.12 Adhésion au regroupement d'achat avec la Ville de Montréal et les autres villes participantes pour l'achat de sel de déglacage pour la saison 2018-2019
- 6.13 Dérogation(s) mineure(s) pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 251 273, 4 281 162, 4 281 163 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

7. RÈGLEMENT

- 7.1 Avis de motion - Règlement du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est
- 7.2 Dépôt du projet de Règlement sur le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est

8. CONTRAT

- 8.1 Entente pour des travaux de pavage supplémentaires sur la rue Ontario dans le cadre de travaux de réseau gazier fait par Energir - 24 500 \$ taxes incluses
- 8.2 Libération de la retenue contractuelle de 5 % et réception provisoire dans le cadre du projet TPGT 2018-02 – Abri à sel - 95 709,70 \$ taxes incluses
- 8.3 Acquisition de licences Microsoft - 36 107,77 \$ taxes incluses
- 8.4 Ratification - autorisation d'une dépense supplémentaire dans le cadre du projet TPGT-2017-03T - Fourniture et aménagement de plates-bandes - 16 810,10 \$ taxes incluses
- 8.5 Travaux d'installation d'un réseau d'aqueduc temporaire dans le cadre d'une intervention pour une fuite d'eau sur une conduite de 30 pouces de diamètre sur la rue Sherbrooke 155 000 \$ taxes incluses
- 8.6 Libération de la retenue contractuelle de 5 % et réception provisoire dans le cadre du projet TPST 2017-06 – Réhabilitation des conduites d'égouts par chemisage sur l'ensemble du territoire de Montréal-Est - 369 495,85 \$ taxes incluses

9. PERSONNEL

9.1 Nomination de monsieur Roberto Graziosi au poste col bleu de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « A », groupe 12, à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire, et ce, à compter du 2 juillet 2018

9.2 Décision relative à l'employé numéro 128

10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

10.1 Don de 2 000 \$ à l'Âge d'Or de Montréal-Est

10.2 Don de 200 \$ à Leucan

10.3 Don de 1 500 \$ à Cuisine collective à toute vapeur

10.4 Don de 500 \$ à la Table de concertation des Aînés de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles

10.5 Don de 1 000 \$ à Action Secours Vie d'Espoir pour leur Magasin-partage 2018

11. DIVERS

11.1 Aucun

12. AFFAIRE NOUVELLE

12.1 Aucun

13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyée par monsieur le conseiller John Judd.

L'amendement est agréé à l'unanimité.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 juillet 2018 tel qu'amendé par le retrait du point 6.6.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL

4.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2018 201807-162

4.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.

DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

5.1

La directrice générale dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre 2 du règlement 29-2013 – *Règlement sur les finances*.

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES

5.2

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 29-2013 – *Règlement sur les finances* au 12 juillet 2018.

RAPPORT DES SERVICES

6.

NOMINATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER JOHN JUDD À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 19 JUILLET AU 21 NOVEMBRE 2018

6.1

201807-163

Considérant l'article 9 du règlement R14-102-1 – *Règlement concernant la régie interne du conseil de la Ville de Montréal-Est* à l'effet que le Conseil doit nommer un maire suppléant tous les 4 mois.

Considérant qu'il y a lieu de nommer un nouveau maire suppléant pour la période du 19 juillet au 21 novembre 2018.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De nommer monsieur le conseiller John Judd à titre de maire suppléant pour la période du 19 juillet au 21 novembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPUI POUR LA RÉHABILITATION DES COOPÉRATIVES D'HABITATION LE FLEUVE DE L'ESPOIR ET LES RIVES DU ST-LAURENT

6.2

201807-164

Considérant que les coopératives d'habitation Le Fleuve de l'Espoir et Les Rives du St-Laurent, construites en 2006, ont des défauts majeurs de construction;

Considérant que la décision de raser et reconstruire les coopératives d'habitation ou de rénover n'a pas été encore arrêtée;

Considérant que la Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain (FÉCHIMM) demande à la ville une lettre d'appui afin de soutenir sa demande à la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour le financement des travaux.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'appuyer le projet de réhabilitation des coopératives d'habitation Le Fleuve de l'Espoir et Les Rives du St-Laurent proposé par la Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX DE RÉPARATIONS PONCTUELLES SUR LE RÉSEAU D'ÉGOUTS SANITAIRES SUR LES AVENUES SAINT-CYR, LAURENDEAU ET LA RUELLE DE L'AVENUE LELIÈVRE

6.3

201807-165

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire à procéder aux appels d'offres prochainement pour des travaux d'excavations pour le remplacement de la conduite d'égouts et des regards sur une partie des tronçons des avenues Saint-Cyr, Laurendeau et de la ruelle de l'avenue Lelièvre.

D'affecter pour ce projet une somme de 92 000 \$ à partir du surplus non autrement affecté au poste 22-400-00-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PAIEMENT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'EAU ADMISSIBLES - PROGRAMMES DE SUBVENTION DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) ET LE VOLET GRANDES VILLES DU FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC (FCCQ) À MÊME LA QUOTE-PART SPÉCIFIQUE

6.4

201807-166

Considérant que chaque année l'agglomération de Montréal offre aux municipalités de payer comptant le remboursement des travaux d'infrastructures d'eau admissibles aux deux programmes de subvention de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et le volet Grandes Villes du Fonds chantiers Canada-Québec (FCCQ);

Considérant que cette option offre aussi à la Ville la possibilité de soumettre ces montants pour les deux programmes de subvention de façon à pouvoir les utiliser si la municipalité n'avait pas d'investissement personnel suffisant admissible à ces subventions;

Considérant que cette année la portion réclamée pour la TECQ est de 198 430,89 \$ et de 309 394,41 \$ quant au volet Grandes Villes du FCCQ (il faut spécifier que ces sommes ne sont pas directement reliées à notre Ville);

Considérant que la Ville de Montréal-Est réalise et planifie régulièrement d'importants investissements dans ses infrastructures et ses bâtiments pour lesquels nous priorisons un paiement à même les fonds disponibles à la Ville;

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De payer les travaux admissibles à la TECQ, soit 198 430,89 \$, et le volet Grandes Villes du FCCQ, soit 309 394,41 \$, effectués pour l'année 2017 par l'agglomération de Montréal à même la quote-part spécifique de 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE DANS LE CADRE DU « PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX INITIATIVES SOUTENANT L'ÉVEIL À LA LECTURE, À L'ÉCRITURE ET AUX MATHÉMATIQUES »

6.5

201807-167

Considérant que le ministère de la Famille offre une aide financière dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques.

Considérant qu'aucune contribution financière du demandeur n'est exigée.

Considérant que la date de fermeture pour déposer une demande est le 3 août 2018.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser madame Colleen McCullough, trésorière et directrice des services administratifs et de l'informatique, à déposer une demande de subvention auprès du ministère de la Famille et mandater cette dernière à signer, au nom de la Ville, tous les documents nécessaires au suivi de ladite demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RETIRÉ

6.6

COMPENSATION MONÉTAIRE DE 2 500 \$ AUX FINS DE STATIONNEMENT, POUR L'EXEMPTION DE L'OBLIGATION DE FOURNIR 1 CASE DE STATIONNEMENT AFIN DE SE CONFORMER À LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE CASES DE STATIONNEMENT, POUR L'IMMEUBLE SIS AU 56-70, AVENUE BROADWAY, LEQUEL EST CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 6 189 532 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

201807-168

6.7

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd

Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'accepter une compensation monétaire de 2 500 \$ aux fins de stationnement, pour l'exemption de l'obligation de fournir 1 case(s) de stationnement pour l'immeuble sis au 56-70, avenue Broadway, lequel est connu et désigné comme étant le lot 6 189 532 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, conformément à la section 6.1 du règlement 58-2016 – *Règlement de zonage* et ses amendements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 1 230 \$ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR L'IMMEUBLE SIS AU TERRAIN VACANT SUR GEORGES-V (ENTRE PIERRE-DE-COUBERTIN ET SAINTE-CLAIRE, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 4 088 540 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

201807-169

6.8

Considérant la recommandation de la direction des travaux publics et de la gestion du territoire.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de construction pour un projet résidentiel de 8 logements pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 088 540 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 1230 \$, représentant 10 % de la valeur du terrain telle qu'établie par le registre foncier, au moment où la perception des frais de parcs aurait dû être effectuée aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR AGIR À TITRE DE MANDATAIRE DU REGROUPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL POUR L'ACHAT D'ASSURANCES COLLECTIVES 2019-2024

201807-170

6.9

Considérant que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal du Québec, la municipalité de Montréal-Est souhaite joindre à nouveau l'Union des municipalités du Québec et le regroupement de l'agglomération de Montréal à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés pour la période 2019-2024.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major

Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De confirmer l'adhésion de la Ville à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés pour la période 2019-2024.

De mandater l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer, ou déjà octroyé, suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels.

De s'engager à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la

Ville de Montréal-Est durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires inc., dont la Ville de Montréal-Est joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, suite à un appel d'offres public;

De s'engager à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

D'accepter qu'une municipalité puisse, en cours d'exécution du contrat, se joindre à l'achat regroupé prévu aux présentes ainsi qu'au mandat accessoire des services professionnels du consultant de l'UMQ mandaté pour œuvrer à l'appel d'offres et au contrat à venir, en autant que ladite municipalité s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, au contrat d'assurances collectives adjudgé en conséquence ainsi qu'à celles prévues au mandat du consultant.

D'autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RENOUVELLEMENT DE MANDAT POUR CERTAINS MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

201807-171

6.10

Considérant l'article 9 du règlement 14-2011 – *Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme*.

Considérant que les mandats des membres du CCU pour les postes 2,4 et 6 soit respectivement messieurs Yves Bouchard, Yve Sigouin et madame Carole Cadieux sont arrivés à terme depuis le 1^{er} mai 2018.

Considérant que messieurs Yves Bouchard, Yve Sigouin et madame Carole Cadieux ont signifié leur volonté de continuer leur participation au CCU.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De renouveler le mandat de madame Carole Cadieux et de monsieur Yve Sigouin, et ce, à compter du 1^{er} mai 2018 pour une période de deux ans.

De ne pas renouveler le mandat de monsieur Yves Bouchard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OFFRE D'ACHAT DE 5 000 \$ – MORCEAU DE RUELLE CONNUE ET DÉSIGNÉE COMME ÉTANT LE LOT 1 251 092 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL ADJACENT AUX LOTS DIVISÉS 4 654 643 À 4 654 653 (CADASTRE VERTICAL) DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, DONT LA SURFACE EST D'ENVIRON 52 M² ET AYANT FRONT SUR L'AVENUE GEORGES-V

201807-172

6.11

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'accepter l'offre d'achat de 5 000 \$ pour le morceau de ruelle connue et désignée comme étant le lot 1 251 092 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal adjacent au lot 4 654 643 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont la surface est d'environ 52 m² et ayant front sur l'avenue Georges-V à la condition que l'ensemble des frais relatifs à cette transaction immobilière ainsi que les frais relatifs aux opérations cadastrales soient à la charge de l'acheteur, propriétaire du lot commun 4 654 643 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHAT AVEC LA VILLE DE MONTRÉAL ET LES AUTRES VILLES PARTICIPANTES POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE POUR LA SAISON 2018-2019

201807-173

6.12

Considérant que la plupart des villes de l'Agglomération de Montréal ont convenu de se regrouper dans le but d'aller en appel d'offres pour la fourniture de sel de déglacage pour la saison hivernale 2018-2019.

Considérant que les crédits nécessaires seront disponibles et réservés pour l'achat de sel de déglacage.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adhérer au regroupement pour l'achat de sel de déglacage pour la saison 2018-2019.

De mandater la Ville de Montréal à procéder à l'appel d'offres public pour et au nom du regroupement et qu'elle agisse comme coordonnateur de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉROGATION(S) MINEURE(S) POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LES LOTS 1 251 273, 4 281 162, 4 281 163 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

201807-174

6.13

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 251 273, 4 281 162, 4 281 163, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'accorder les dérogations mineures suivantes pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 251 273, 4 281 162, 4 281 163, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal soit:

- Une marge avant (Prince-Albert) de 1 mètre au lieu de 2 mètres;
- Une marge avant (Durocher) nulle au lieu de 2 mètres;
- Une marge latérale (ruelle 1 251 258) nulle au lieu de 2 mètres;
- Une marge latérale (ruelle 1 251 269) nulle au lieu de 2 mètres;
- De réduire le pourcentage de maçonnerie à 0 % au lieu de 30% pour la façade Durocher;
- D'autoriser l'empiètement du bâtiment principal dans le triangle de visibilité à l'intersection Durocher et Prince-Albert.

De refuser d'accorder la dérogation mineure suivante pour cet immeuble soit:

- Quai de chargement en façade (Prince-Albert)

D'accorder la dérogation mineure suivante pour cet immeuble soit:

- Permettre de ne planter aucun arbre sur le terrain du projet

À la condition de:

- planter six (6) arbres sur l'avenue Broadway sur les terrains de l'entreprise Giant
- planter plusieurs arbres de part et d'autres de la façade de la rue Notre-Dame sur les lots 1 251 000 et 5 851 636

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Anne St-Laurent,
Mme la conseillère Françoise Lachapelle,
M. le conseiller John Judd,
M. le conseiller Claude Marcoux,
M. le conseiller Michel Bélisle.

M. le conseiller Yan Major

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RÈGLEMENT

7.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

201807-175

7.1

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté un règlement relatif au *Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est* qui remplacera le règlement 705 – Règlement du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

201807-176

7.2

Madame la conseillère Anne St-Laurent dépose le projet de Règlement sur le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est.

CONTRAT

8.

ENTENTE POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE SUPPLÉMENTAIRES SUR LA RUE ONTARIO DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE RÉSEAU GAZIER FAIT PAR ENERGIR - 24 500 \$ TAXES INCLUSES

201807-177

8.1

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'approuver l'entente entre la ville de Montréal-Est et Énergir pour des travaux de pavage supplémentaires dans le cadre de travaux du réseau gazier présent sur la rue Ontario.

D'autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

D'affecter pour ce projet, un budget de 24 500 \$ à partir du surplus non autrement affecté et de l'imputer au poste 22-300-00-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE DE 5 % ET RÉCEPTION PROVISOIRE DANS LE CADRE DU PROJET TPGT 2018-02 – ABRI À SEL - 95 709,70 \$ TAXES INCLUSES

201807-178

8.2

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De recevoir provisoirement les travaux et de payer à l'entreprise Impérial Habitation inc. toutes les sommes qui lui sont dues en vertu du contrat octroyé lors de la séance du 18 avril 2018, soit un montant de 95 709,70\$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACQUISITION DE LICENCES MICROSOFT - 36 107,77 \$ TAXES INCLUSES

201807-179

8.3

Considérant que la Ville de Montréal-Est a été ciblée par Microsoft pour un audit afin de vérifier la

conformité de nos licences sur nos équipements informatiques.

Considérant qu'à la suite de cet audit, il en résulte que la Ville doit se procurer des licences supplémentaires.

Considérant que ces licences peuvent être acquises par l'entremise du Centre de services partagés du Québec (CSPQ), mais que cela nécessite la confirmation d'un engagement de vingt-sept (27) mois pour un montant de 36 107,77 \$, taxes incluses.

Considérant que la compagnie Softchoice est un fournisseur désigné du CSPQ.

Considérant qu'une mise aux normes des licences était prévue lors de la préparation du budget 2018 et que le montant de l'engagement relatif à cette même année est entièrement prévu au budget.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser la directrice générale à signer le formulaires d'adhésion aux contrats à commandes de logiciels du CSPQ afin d'acquérir les licences requises.

D'octroyer le contrat à la compagnie Softchoice pour un montant de 36 107,77 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RATIFICATION - AUTORISATION D'UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE DANS LE CADRE DU PROJET TPGT-2017-03T - FOURNITURE ET AMÉNAGEMENT DE PLATES-BANDES - 16 810,10 \$ TAXES INCLUSES

201807-180

8.4

Considérant que pour l'intervention de décapage de la terre contaminée (mauvaises herbes) et d'ajout de terre végétale dans le terre-plein n'étaient pas prévus au devis mais que ceux-ci sont jugés nécessaires.

Considérant que pour cette intervention, une demande de prix à l'entrepreneur a été obtenue pour un montant de 16 810,10 \$ taxes incluses.

Considérant que le financement de ces travaux est prévu au budget 2018 (poste 02-320-20-626).

Considérant que l'ajout de cette directive dépasse le montant initialement prévu pour l'enveloppe totale de contribution de l'agglomération (services professionnels et entrepreneur).

Considérant que l'agglomération requiert l'autorisation de la Ville de Montréal-Est pour la modification du bon de commande émis initialement (courriel du 8 juin) et que celle-ci est favorable à la directive de changement.

Considérant que pour ne pas retarder le début des travaux, les transferts budgétaires nécessaires ont été fait pour les réquisition 3456 et 3491 afin d'obtenir un bon de commande à même les fonds de la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser la directive de changement pour un montant de 16 810,10 \$ taxes incluses pour le dépassement budgétaire et le respect de la politique d'achat de la Ville.

De recommander à l'agglomération la modification du bon de commande émis à l'entrepreneur Multi-Paysage.

De ratifier les réquisitions 3456 et 3491 afin de joindre les fonds réservés à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN RÉSEAU D'AQUEDUC TEMPORAIRE DANS LE CADRE D'UNE INTERVENTION POUR UNE FUITE D'EAU SUR UNE CONDUITE DE 30 POUCES DE DIAMÈTRE SUR LA RUE SHERBROOKE 155 000 \$ TAXES INCLUSES

201807-181

8.5

Considérant que des démarches d'installation d'un réseau d'aqueduc temporaire ont été faites et appuyées par le Service des Incendies de la ville de Montréal.

Considérant que les coûts associés pour l'installation d'un réseau temporaire représentent un investissement totalisant 155 000 \$ taxes incluses.

Considérant que la conduite principale, de par son diamètre, est de compétence de l'Agglomération et que pour effectuer la réparation, il est nécessaire d'ajouter un réseau secondaire temporaire d'alimentation en eau potable afin de desservir principalement le Service des Incendies de Montréal.

Considérant que la Ville de Montréal-Est fera une demande de remboursement auprès de la Ville de Montréal pour les dépenses liées à l'ajout de ce réseau secondaire temporaire nécessaire pour maintenir l'alimentation en eau potable dans ce secteur.

Considérant que pour ce faire, un transfert du surplus non autrement affecté est nécessaire mais que toute somme non utilisée sera retournée au surplus.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser le projet d'installation d'un réseau d'aqueduc temporaire dans le cadre d'une intervention sur une fuite d'eau présente sur une conduite de 30 pouces de diamètre sur la rue Sherbrooke.

D'approuver un budget de 155 000 \$ pour ce projet, financé à partir du surplus non autrement affecté et d'affecter cette somme au poste 02-413-12-444.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE DE 5 % ET RÉCEPTION PROVISOIRE DANS LE CADRE DU PROJET TPST 2017-06 – RÉHABILITATION DES CONDUITES D'ÉGOUTS PAR CHEMISAGE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE MONTRÉAL-EST - 369 495,85 \$ TAXES INCLUSES

201807-182

8.6

Considérant que la Ville a octroyé le contrat pour le projet TPST 2017-06 – Réhabilitation des conduites d'égouts par chemisage sur l'ensemble du territoire de Montréal-Est à l'entreprise AGI environnement inc. (résolution 201706-139).

Considérant qu'une réception provisoire a été traitée réalisé le 9 juillet 2018 par la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire.

Considérant que l'entrepreneur a fourni toute la documentation pour la réception provisoire :

Certificat de réception provisoire

Déclaration solennelle

État de conformité de la CNESST

Décompte no 6 avec libération de 5 % de la retenue incluant toutes les directives de changement

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux
Et résolu

De recevoir provisoirement les travaux et de payer à l'entreprise AGI environnement inc. toutes les sommes qui lui sont dues pour le décompte 6 incluant la moitié des sommes détenues par la Ville à titre de retenue contractuelle en vertu du contrat octroyé lors de la séance 21 juin 2017, soit un montant total de 369 495, 85\$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

9.

NOMINATION DE MONSIEUR ROBERTO GRAZIOSI AU POSTE COL BLEU DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR D'APPAREILS MOTORISÉS « A », GROUPE 12, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA GESTION DU TERRITOIRE, ET CE, À COMPTER DU 2 JUILLET 2018

201807-183

9.1

Considérant la recommandation des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De nommer monsieur Roberto Graziosi au poste col bleu de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « A », groupe 12, à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire, et ce, à compter du 2 juillet 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉCISION RELATIVE À L'EMPLOYÉ NUMÉRO 128

201807-184

9.2

Considérant la recommandation des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'entériner la recommandation des ressources humaines et d'imposer à l'employé 128 les mesures disciplinaires recommandées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

10.

DON DE 2 000 \$ À L'ÂGE D'OR DE MONTRÉAL-EST

201807-185

10.1

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De donner 2 000 \$ à l'Âge d'Or de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 200 \$ À LEUCAN

201807-186

10.2

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De donner 200 \$ à Leucan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 1 500 \$ À CUISINE COLLECTIVE À TOUTE VAPEUR

201807-187

10.3

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De donner 1 500 \$ à Cuisine collective à toute vapeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**DON DE 500 \$ À LA TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE MONTRÉAL-EST /
POINTE-AUX-TREMBLES**

201807-188

10.4

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De donner 500 \$ à la Table de concertation des Aînés de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**DON DE 1 000 \$ À ACTION SECOURS VIE D'ESPOIR POUR LEUR MAGASIN-PARTAGE
2018**

201807-189

10.5

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner 1 000 \$ à Action Secours Vie d'Espoir pour leur Magasin-partage 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

13.

Début : 19 h 30 Fin : 20 h 15

LEVÉE DE LA SÉANCE

201807-190

14.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance à 20 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est du 13 août à 17 h 30 tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu - maire
Madame la conseillère Françoise Lachapelle - district 1
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2
Monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3

Absence (s) :

Monsieur le conseiller John Judd - district 4
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5
Madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

Sont également présents :

Madame Francine McKenna, directrice des communications, de la culture et de la communauté et directrice générale adjointe
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 17 h 35.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

Aucun citoyen présent.

ORDRE DU JOUR

3.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 AOÛT 2018 201808-191

3.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 août 2018 tel que ci-après reproduit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Aucun

2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

2.1 Aucun

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 août 2018

4. PROCÈS-VERBAL

4.1 Aucun

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.1 Aucun

6. RAPPORT DES SERVICES

- 6.1 Promesse de servitude en faveur de la Ville de Montréal dans le cadre de la cession de terrains par American Iron Metal inc. (A.I.M.) à la Ville de Montréal-Est à titre de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

7. RÉGLEMENT

- 7.1 Aucun

8. CONTRAT

- 8.1 Aucun

9. PERSONNEL

- 9.1 Aucun

10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 10.1 Aucun

11. DIVERS

- 11.1 Aucun

12. AFFAIRE NOUVELLE

- 12.1 Aucun

13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

- 13.1 Aucun

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DES SERVICES

6.

PROMESSE DE SERVITUDE EN FAVEUR DE LA VILLE DE MONTRÉAL DANS LE CADRE DE LA CESSION DE TERRAINS PAR AMERICAN IRON METAL INC. (A.I.M.) À LA VILLE DE MONTRÉAL-EST À TITRE DE CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS

201808-192

6.1

Considérant que la Ville de Montréal a informé M^e Sergerie, ce 13 août 2018, qu'elle souhaite que la servitude soit perpétuelle à des fins notamment de capitalisation des immobilisations qui pourraient être effectuées sur le site.

Monsieur le conseiller Claude Marcoux, propose de modifier le dispositif de la résolution afin d'accorder à la Ville de Montréal une servitude perpétuelle.

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyée par madame la conseillère Françoise Lachapelle.

L'amendement est agréé à l'unanimité.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

Que la Ville de Montréal-Est promet à l'agglomération de Montréal de lui consentir une servitude perpétuelle sur les terrains qui lui seront cédés par l'entreprise American Iron Metal inc. à titre de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, pour qu'elle aménage et gère l'espace identifié par les lettres de A à I sur le plan préparé par la direction des transactions immobilières de Montréal (dossier 31H12-005-4370-01) daté du 27 juillet 2018 et joint à la présente pour en faire partie intégrante à des fins de parcs, de terrains jeux ou d'espaces naturels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

14.

201808-193

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De lever la séance à 17 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 22 août 2018 à 19 h tenue en la salle du conseil
de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu - maire
Madame la conseillère Françoise Lachapelle - district 1
Monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5

Absence (s) :

Monsieur le conseiller Yan Major - district 2
Monsieur le conseiller John Judd - district 4
Madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

Monsieur Robert Coutu, maire, ayant constaté le quorum ouvre la séance à 19 h.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

2.

Début : 19 h 10 Fin : 19 h 17

ORDRE DU JOUR

3.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AOÛT 2018

201808-194

3.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 août 2018 tel que ci-après reproduit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 août 2018

4. PROCÈS-VERBAL

- 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juillet 2018 et de la séance extraordinaire du 13 août 2018 à 17 h 30

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 5.1 Dépôt de la liste du personnel embauché en vertu du pouvoir délégué à la directrice générale
- 5.2 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du *Règlement sur les finances*

6. RAPPORT DES SERVICES

- 6.1 Résolution d'appui à la semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire
- 6.2 Projet d'acte de mainlevée de la clause résolutoire contenue à l'acte de vente # 22 269 280 pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 922 au Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 6.3 Nomination de madame Colleen McCullough, directrice des services administratifs et informatique, à titre de directrice générale adjointe pour la période du 2 septembre au 15 décembre 2018
- 6.4 Annulation de la résolution 201803-060 - Fonds de compensation - immeuble sis au 124-126 avenue Marien
- 6.5 Modification à la signalisation pour l'ajout de panneaux d'interdiction de se garer aux abords limitrophes des bacs atténuateurs de vitesse amovibles (bacs à fleurs)
- 6.6 Dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 6 189 531, 6 189 532, 6 189 533, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 56-70, avenue Broadway
- 6.7 Contribution monétaire de 23 876,40 \$ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble sis au 40 avenue Lesage, connu et désigné comme étant le lot 4 281 162, 4 281 163 et 1 251 273 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 6.8 Déclaration pour souhaiter une bonne rentrée scolaire aux élèves montréalais
- 6.9 Promesse d'achat et engagements de la Ville avec Usines Giant inc.
- 6.10 Manifestation d'intérêt légal à la procédure visant à faire déclarer nulle la résolution CG18 0333 votée le 21 juin 2018 par le Conseil d'agglomération de Montréal dans le dossier de la vélorue Saint-André
- 6.11 Vente du lot 1 251 092 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 6.12 Vente du lot 1 251 098 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 6.13 Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes
- 6.14 Droit d'usage de l'emprise publique dans le cadre du projet d'agrandissement de la Compagnie Américaine de Fer & Métaux (AIM) relativement au règlement 649 - *Règlement à l'effet d'établir une tarification pour l'utilisation d'un espace au-dessous et/ou au-dessus de toute rue, ruelle et place publique de la Ville*
- 6.15 Droit d'usage de l'emprise publique dans le cadre du projet d'agrandissement de l'entreprise Usines Giant inc. relativement au règlement 649 - *Règlement à l'effet d'établir une tarification pour l'utilisation d'un espace au-dessous et/ou au-dessus de toute rue, ruelle et place publique de la Ville*

7. RÈGLEMENT

- 7.1 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 649 - Règlement à l'effet d'établir une tarification pour l'utilisation d'un espace au-dessous et/ou au-dessus de toute rue, ruelle et place publique de la Ville
- 7.2 Dépôt du projet de règlement 649-2 - règlement modifiant le règlement 649 - *Règlement à l'effet d'établir une tarification pour l'utilisation d'un espace au-dessous et/ou au-dessus de toute rue, ruelle et place publique de la Ville* en y ajustant la tarification à la réalité actuelle
- 7.3 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 24-2012 - *Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Montréal-Est* afin d'y ajouter une règle de comportement à la suite de la fin d'emploi d'un employé

7.4 Présentation du projet de règlement 24-2012-2 - Règlement modifiant le règlement 24-2012 - *Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Montréal-Est* afin d'y ajouter une règle comportement à la suite de la fin d'emploi d'un employé

8. CONTRAT

8.1 Contrat pour le projet TPGT-2018-06M - Rajeunissement de pavage et trottoirs 2018-203 993,19 \$ incluant les taxes

8.2 Promesse de cession de terrains faite par la Compagnie Américaine de Fer & Métaux (AIM) d'une part et la Ville de Montréal-Est à titre de contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

9. PERSONNEL

9.1 Permanence de madame Chantal Denis à titre d'agente de bureau, groupe F, à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire

10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

10.1 Don de 200 \$ à la Société canadienne de la sclérose en plaques

11. DIVERS

11.1 Aucun

12. AFFAIRE NOUVELLE

12.1 Aucun

13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL

4.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUILLET 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 AOÛT 2018 À 17 H 30

201808-195

4.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juillet 2018 et de la séance extraordinaire du 13 août 2018 à 17 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.

DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

5.1

La directrice générale dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre 2 du règlement 29-2013 – *Règlement sur les finances*.

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES

5.2

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 29-2013 – *Règlement sur les finances* au 16 août 2018.

RAPPORT DES SERVICES

6.

RÉSOLUTION D'APPUI À LA SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

201808-196

6.1

Considérant que la Semaine de sensibilisation à la Sécurité ferroviaire aura lieu du 23 au 29 septembre 2018.

Considérant qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens.

Considérant qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire.

Considérant que le CN demande au Conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

Il est proposé par Monsieur Robert Coutu
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'appuyer la Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 23 au 29 septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET D'ACTE DE MAINLEVÉE DE LA CLAUSE RÉSOLUTOIRE CONTENUE À L'ACTE DE VENTE # 22 269 280 POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 922 AU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

201808-197

6.2

Monsieur le conseiller Claude Marcoux déclare avoir un intérêt pécuniaire particulier relativement au point suivant puisqu'il représente certains acheteurs de condominiums dans le projet M Montréal-Est à titre de courtier immobilier. Donc, il s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Considérant la recommandation favorable de la direction générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'approuver le projet d'acte de mainlevée de la clause résolutoire contenue à l'acte de vente publié au bureau de la publicité des droits sous le numéro 22 269 280 pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 922 au Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

D'autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DE MADAME COLLEEN MCCULLOUGH, DIRECTRICE DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET INFORMATIQUE, À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE POUR LA PÉRIODE DU 2 SEPTEMBRE AU 15 DÉCEMBRE 2018

201808-198

6.3

Considérant la recommandation de la direction générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De nommer la directrice des services administratifs et informatique madame Colleen McCullough, à titre de directrice générale adjointe pour la période du 2 septembre au 15 décembre 2018 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ANNULATION DE LA RÉOLUTION 201803-060 - FONDS DE COMPENSATION - IMMEUBLE SIS AU 124-126 AVENUE MARIEN

201808-199

6.4

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'annuler la résolution 201803-060 et d'autoriser le remboursement de la compensation de 2 500 \$ au demandeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION À LA SIGNALISATION POUR L'AJOUT DE PANNEAUX D'INTERDICTION DE SE GARER AUX ABORDS LIMITROPHES DES BACS ATTÉNUATEURS DE VITESSE AMOVIBLES (BACS À FLEURS)

201808-200

6.5

Considérant que pour assurer une circulation sécuritaire aux abords des installations de bacs à fleurs, la Ville souhaite ajouter des panneaux "interdiction de se garer" aux abords limitrophes de ces installations aux endroits ciblés et nécessaires uniquement.

Il est proposé par Monsieur Robert Coutu
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner l'ajout de panneaux d'interdictions de se garer aux abords limitrophes des installations des bacs à fleurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LES LOTS 6 189 531, 6 189 532, 6 189 533, DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS AU 56-70, AVENUE BROADWAY

201808-201

6.6

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 6 189 531, 6 189 532, 6 189 533, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 56-70, avenue Broadway.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux
Appuyé par Monsieur Robert Coutu

Et résolu

D'accorder la dérogation mineure suivante pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 6 189 531, 6 189 532, 6 189 533, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 56-70, avenue Broadway, soit d'autoriser des cases de stationnement d'une largeur de 2,60 mètres au lieu de 3 mètres. Cette dérogation est accordée conditionnellement à ce que le bâtiment principal ait un toit plat plutôt qu'en pente et que les couleurs de revêtement s'intègrent mieux au contexte urbain par la substitution d'une des couleurs proposées par des teintes de rouge (brique ou autre habillage autorisé).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 23 876,40 \$ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR L'IMMEUBLE SIS AU 40 AVENUE LESAGE, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LES LOTS 4 281 162, 4 281 163 ET 1 251 273 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

201808-202

6.7

Considérant la recommandation de la direction des travaux publics et de la gestion du territoire.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 4 281 162, 4 281 163 et 1 251 273 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 23 876,40 \$, représentant 10 % de la valeur du terrain telle qu'établie par le registre foncier, aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉCLARATION POUR SOUHAITER UNE BONNE RENTRÉE SCOLAIRE AUX ÉLÈVES MONTRÉALESTOIS

201808-203

6.8

Considérant que dans la semaine du 27 août près de 200 000 jeunes de l'île de Montréal, inscrits à la formation générale au primaire et au secondaire, entameront leur nouvelle année scolaire, dont ceux de l'École Saint-Octave.

Considérant que ces derniers représentent la relève pour la collectivité.

Considérant que la persévérance et la réussite scolaire font partie des préoccupations des élus municipaux.

Considérant que les municipalités ont les compétences et les pouvoirs pour influencer directement la qualité de vie des élèves et que, du même coup, permettre à ces derniers de développer leur plein potentiel.

Considérant que les élus municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de sensibilisation à la réussite éducative, entre autres à travers le comité Réussite éducative : les élus s'engagent! de Concertation Montréal.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

Que la Ville de Montréal-Est souligne la rentrée scolaire et souhaite aux élèves du succès dans leurs études tout au long de l'année 2018-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROMESSE D'ACHAT DE L'ENTREPRISE GIANT INC. ET ENGAGEMENTS DE LA VILLE

201808-204

6.9

Considérant la promesse d'achat de l'entreprise Giant inc et d'engagements de la Ville de Montréal-Est pour l'achat des lots 1 251 282, 1251 271 et 1 251 269 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal pour la somme symbolique de un dollar (1 \$).

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser le maire et le greffier de la Ville de Montréal-Est à signer, au nom de la Ville, la promesse d'achat de Giant inc. et d'engagements de la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANIFESTATION D'INTÉRÊT LÉGAL À LA PROCÉDURE VISANT À FAIRE DÉCLARER NULLE LA RÉOLUTION CG18 0333 VOTÉE LE 21 JUIN 2018 PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL DANS LE DOSSIER DE LA VÉLORUE SAINT-ANDRÉ
201808-205 6.10

Considérant que le Conseil d'agglomération de Montréal a adopté en date du 21 juin 2018 la résolution CG18 0333, imputant ainsi aux municipalités de banlieue, dont fait partie la Ville de Montréal-Est, une quote-part d'un contrat avec Hydro-Québec pour la somme maximale de 285 329,25 \$ afin de déplacer une ligne aérienne et trente-trois (33) poteaux la soutenant avec l'élargissement de trottoirs en conséquence et ce, sur le territoire de la Ville de Montréal.

Considérant que la nature de ces travaux et les dépenses engendrées ne sont pas de la Compétence d'agglomération de Montréal, mais devraient plutôt être assumées en totalité par la Ville de Montréal.

Considérant que lors du vote sur cette question par le Conseil d'agglomération, à sa séance du 21 juin 2018, l'ensemble des maires de banlieue ont manifesté leur dissidence de façon unanime à l'adoption de la résolution CG18 0333.

Considérant qu'une demande introductive d'instance en contrôle judiciaire a été a été instituée par l'Association des Municipalités de Banlieue et la Ville de Montréal-Ouest afin de faire déclarer que le Conseil d'agglomération de Montréal n'avait pas la compétence pour adopter la résolution CG18 0333.

Considérant que le cabinet d'avocats Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L. / s.r.l. a été mandaté par l'Association des Municipalités de Banlieue et la Ville de Montréal-Ouest afin de représenter l'ensemble des villes de ladite association.

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Ville de Montréal-Est d'être partie à cette procédure judiciaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux
Appuyé par Monsieur Robert Coutu

Et résolu

QUE la Ville de Montréal-Est manifeste son intérêt légal à la procédure visant à faire déclarer nulle la résolution CG18 0333 votée le 21 juin 2018 par le Conseil d'agglomération de Montréal et déclare être co-demanderesse à cette procédure judiciaire.

QUE la Ville de Montréal-Est mandate le cabinet d'avocats Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L. / s.r.l. et l'Association des Municipalités de Banlieue afin de la représenter aux fins des procédures à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VENTE DU LOT 1 251 092 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

201808-206

6.11

Considérant la résolution 201807-172 autorisant la vente d'un morceau de ruelle connue et désignée comme étant le lot 1 251 092 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal adjacent aux lots divisés 4 654 643 à 4 654 653 (cadastre vertical) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont la surface est d'environ 52m² et ayant front sur l'avenue Georges-V.

Considérant le projet d'acte de vente préparé par Me Véronique Lessard.

Considérant que l'acte est conforme à la Politique de vente des immeubles municipaux.

Considérant la déclaration du cocontractant et du soumissionnaire.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De retirer le lot 1 251 092 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, du domaine public de la Ville de Montréal-Est.

D'approuver l'acte de vente du lot 1 251 092 du cadastre du Québec, circonscription foncière de

Montréal préparé par Me Véronique Lessard.

D'autoriser la vente du lot 1 251 092 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal pour le prix de 5 000 \$.

D'autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, cet acte ainsi que tout autre document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VENTE DU LOT 1 251 098 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

201808-207

6.12

Considérant la résolution 201806-137 autorisant la vente d'un morceau de ruelle connue et désignée comme étant le lot 1 251 098 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie d'environ 54 m² et ayant front sur l'avenue Georges-V.

Considérant le projet d'acte de vente préparé par Me Julie Delorme.

Considérant que l'acte est conforme à la Politique de vente des immeubles municipaux.

Considérant la déclaration du cocontractant et du soumissionnaire.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De retirer le lot 1 251 098 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, du domaine public de la Ville de Montréal-Est.

D'approuver l'acte de vente du lot 1 251 098 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal préparé par Me Julie Delorme.

D'autoriser la vente du lot 1 251 098 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal pour le prix de 5 000 \$.

D'autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, cet acte ainsi que tout autre document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

201808-208

6.13

Considérant qu'après avoir pris connaissance de l'état produit par le trésorier et selon l'article 512 de la *Loi des cités et villes*, le Conseil peut ordonner au greffier de vendre à l'enchère publique les immeubles pour lesquels des taxes sont impayées à ce jour.

Considérant la recommandation de la trésorière et directrice des services administratifs et de l'informatique à l'effet d'ordonner au greffier de vendre les immeubles pour lesquels des taxes sont impayées au 31 décembre 2016.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux
Appuyé par Monsieur Robert Coutu

Et résolu

D'ordonner au greffier de la Ville de vendre, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, les immeubles sur lesquels des taxes demeurent impayées au 31 décembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DROIT D'USAGE DE L'EMPRISE PUBLIQUE DANS LE CADRE DU PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LA COMPAGNIE AMÉRICAINE DE FER & MÉTAUX INC. (AIM) RELATIVEMENT AU RÈGLEMENT 649 - RÈGLEMENT À L'EFFET D'ÉTABLIR UNE TARIFICATION POUR L'UTILISATION D'UN ESPACE AU-DESSOUS ET/OU AU-DESSUS DE TOUTE RUE, RUELLE ET PLACE PUBLIQUE DE LA VILLE

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire.

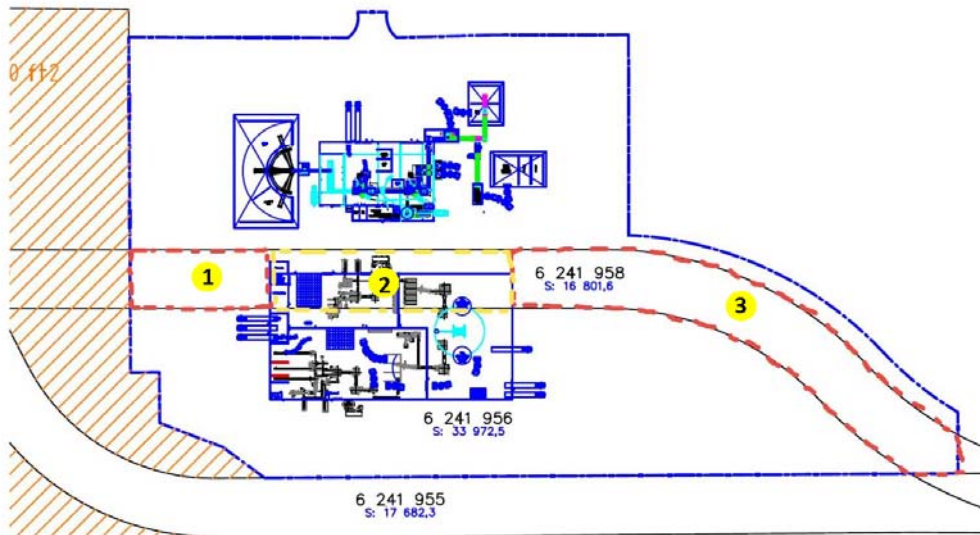
Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'accorder un droit d'usage du lot 6 241 958 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal conformément au règlement 649 par la Compagnie Américaine de Fer & Métaux pour les volumes indiqués ci-dessous:

Numéro	superficie	volume
1	1 686.4 m ²	421.6 m ³
2	3709.03 m ²	51 407.22 m ³
3	8011.48 m ²	2 002.87 m ³

Le volume total : 53 831.69 m³



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DROIT D'USAGE DE L'EMPRISE PUBLIQUE DANS LE CADRE DU PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'ENTREPRISE USINES GIANT INC. RELATIVEMENT AU RÈGLEMENT 649 - RÈGLEMENT À L'EFFET D'ÉTABLIR UNE TARIFICATION POUR L'UTILISATION D'UN ESPACE AU-DESSOUS ET/OU AU-DESSUS DE TOUTE RUE, RUELLE ET PLACE PUBLIQUE DE LA VILLE

201808-210

6.15

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'accorder un droit d'usage des lots 1 251 269, 1 251 271 et 1 251 282 prévu au règlement 649 par l'entreprise les Usines Giant inc., et ce, conformément aux engagements pris par cette entreprise pour cet usage dans sa promesse d'achat (résolution 201808-204).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT

7.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 649 - RÈGLEMENT À L'EFFET D'ÉTABLIR UNE TARIFICATION POUR L'UTILISATION D'UN ESPACE AU-DESSOUS ET/OU AU-DESSUS DE TOUTE RUE, RUELLE ET PLACE PUBLIQUE DE LA VILLE

201808-211

7.1

Monsieur le conseiller Claude Marcoux donne un avis de motion à l'effet que sera adopté un règlement modifiant le règlement 649 - *Règlement à l'effet d'établir une tarification pour*

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 649-2 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 649 - RÈGLEMENT À L'EFFET D'ÉTABLIR UNE TARIFICATION POUR L'UTILISATION D'UN ESPACE AU-DESSOUS ET/OU AU-DESSUS DE TOUTE RUE, RUELLE ET PLACE PUBLIQUE DE LA VILLE EN Y AJUSTANT LA TARIFICATION À LA RÉALITÉ ACTUELLE

201808-212

7.2

Monsieur le conseiller Claude Marcoux dépose le projet de règlement 649-2 - Règlement modifiant le règlement 649 - *Règlement à l'effet d'établir une tarification pour l'utilisation d'un espace au-dessous et/ou au-dessus de toute rue, ruelle et place publique de la Ville* en y ajustant la tarification à la réalité actuelle.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 24-2012 - RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST AFIN D'Y AJOUTER UNE RÈGLE DE COMPORTEMENT À LA SUITE DE LA FIN D'EMPLOI D'UN EMPLOYÉ

201808-213

7.3

Monsieur le conseiller Michel Bélisle donne un avis de motion à l'effet que sera adopté un règlement modifiant le règlement 24-2012 - *Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Montréal-Est* afin d'y ajouter une règle de comportement à la suite de la fin d'emploi d'un employé.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 24-2012-2 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 24-2012 - RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST AFIN D'Y AJOUTER UNE RÈGLE COMPORTEMENT À LA SUITE DE LA FIN D'EMPLOI D'UN EMPLOYÉ

201808-214

7.4

Monsieur le conseiller Michel Bélisle présente le projet de règlement 24-2012-2 - *Règlement modifiant le règlement 24-2012 - Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Montréal-Est* afin d'y ajouter une règle comportement à la suite de la fin d'emploi d'un employé.

CONTRAT

8.

CONTRAT POUR LE PROJET TPGT-2018-06M - RAJEUNISSEMENT DE PAVAGE ET TROTTOIRS 2018- 203 993,19 \$ INCLUANT LES TAXES

201808-215

8.1

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TPGT-2018-06M - Rajeunissement de pavage et trottoirs 2018.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la direction des travaux publics et de la gestion du territoire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux
Appuyé par Monsieur Robert Coutu

Et résolu

D'autoriser une dépense de 203 993,19\$ pour le projet TPGT-2018-06M.

D'octroyer le contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc.

D'autoriser le directeur des travaux publics et de la gestion du territoire à signer, au nom de la Ville, tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROMESSE DE CESSION DE TERRAINS FAITE PAR LA COMPAGNIE AMÉRICAINE DE FER & MÉTAUX INC. (AIM) D'UNE PART ET LA VILLE DE MONTRÉAL-EST À TITRE DE CONTRIBUTION AUX FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS

201808-216

8.2

Considérant que la compagnie Américaine Fer & Métaux inc. (AIM) offre, à titre de contribution aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, et ce, conformément à la section 2.2. du règlement 59-2016 - *Règlement de lotissement*, un terrain d'une superficie de l'ordre de 45 179,79 m², représentant 10 % de la valeur du terrain telle qu'établie par le registre foncier.

Considérant la promesse de cession faites par la compagnie Américaine de fer & métaux (AIM).

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'accepter la promesse de cession faite par la compagnie Américaine de fer & métaux inc. (AIM) conditionnellement à ce que la compagnie s'engage, par résolution, à respecter la promesse de cession signée par son président, monsieur Herbert Black, le 15 août 2018, et ce, malgré le non-respect d'une ou plusieurs des conditions prévues à l'article 28 de cette promesse.

D'autoriser l'émission du permis sur réception de la résolution de l'entreprise exigée ci-dessus pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 5 479 339 et 3 087 137 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

9.

PERMANENCE DE MADAME CHANTAL DENIS À TITRE D'AGENTE DE BUREAU, GROUPE F, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA GESTION DU TERRITOIRE

201808-217

9.1

Considérant la recommandation favorable des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De confirmer la permanence de madame Chantal Denis à titre d'agente de bureau, groupe F, à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire, et ce, rétroactivement au 31 juillet 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

10.

DON DE 200 \$ À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES

201808-218

10.1

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux
Appuyé par Monsieur Robert Coutu

Et résolu

De donner 200 \$ à la Société canadienne de la sclérose en plaques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

13.

Début : 19 h 40 Fin : 20 h 02

LEVÉE DE LA SÉANCE

14.

201808-219

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De lever la séance à 20 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 5 septembre 2018 à 17 h tenue en la salle du conseil
de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu - maire
Madame la conseillère Françoise Lachapelle - district 1
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2
Monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3
Monsieur le conseiller John Judd - district 4
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5
Madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

Absence (s) :

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

Le maire, monsieur Robert Coutu, ayant constaté le quorum ouvre la séance à 17 h 05.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

Madame la conseillère Anne St-Laurent déclare avoir un intérêt pécuniaire particulier relativement au projet d'acte de mainlevée de la clause résolutoire contenue à l'acte de vente # 22 269 280 pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 922 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal étant propriétaire d'un condo dans cet immeuble.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

2.

Début : 17h 04 Fin : 17 h 07 Aucune question

ORDRE DU JOUR

3.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 5 SEPTEMBRE 2018**

201809-220

3.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 5 septembre 2018 tel que ci-après reproduit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 5 septembre 2018

4. PROCÈS-VERBAL

4.1 Aucun

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.1 Aucun

6. RAPPORT DES SERVICES

6.1 Nomination au Comité consultatif d'urbanisme

7. RÈGLEMENT

7.1 Dépôt du projet règlement 649-2 - règlement modifiant le règlement 649 - Règlement à l'effet d'établir une tarification pour l'utilisation d'un espace au-dessous et/ou au-dessus de toute rue, ruelle et place publique de la Ville afin de modifier les tarifs applicables ainsi que l'ajout d'engagements pour les demandeurs de droits d'usage

8. CONTRAT

8.1 Rejet des soumissions pour le projet TPGT-2018-11 - Modification et conversion de l'éclairage au terrain de balle du Centre récréatif Édouard-Rivet

8.2 Contrat pour le projet TPGT-2018-10 - Réfection complète de la chaussée de l'avenue Marien entre le boulevard Henri-Bourassa et le 9000, avenue Marien- 1 072 787,12 \$ taxes incluses

8.3 Contrat pour le projet TPGT-2018-09 - Reconstruction et réaménagement urbain d'une partie des avenues Broadway et Laurendeau et de la rue Victoria - Services professionnels- 136 820,25 \$ taxes incluses

9. PERSONNEL

9.1 Aucun

10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

10.1 Aucun

11. DIVERS

11.1 Aucun

12. AFFAIRE NOUVELLE

12.1 Aucun

13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

13.1 Aucun

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DES SERVICES

6.

NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

201809-221

6.1

Considérant l'intérêt de monsieur Robert Schloesser à siéger sur le Comité consultatif d'urbanisme à titre de représentant des citoyens.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De nommer, à titre de membre citoyen, monsieur Robert Schloesser au poste 2 du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT

7.

DÉPÔT DU PROJET RÈGLEMENT 649-2 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 649 - RÈGLEMENT À L'EFFET D'ÉTABLIR UNE TARIFICATION POUR L'UTILISATION D'UN ESPACE AU-DESSOUS ET/OU AU-DESSUS DE TOUTE RUE, RUELLE ET PLACE PUBLIQUE DE LA VILLE AFIN DE MODIFIER LES TARIFS APPLICABLES AINSI QUE L'AJOUT D'ENGAGEMENTS POUR LES DEMANDEURS DE DROITS D'USAGE

201809-222

7.1

Monsieur le conseiller Yan Major dépose le projet de Règlement 649-2 - règlement modifiant le règlement 649 - *Règlement à l'effet d'établir une tarification pour l'utilisation d'un espace au-dessous et/ou au-dessus de toute rue, ruelle et place publique de la Ville* afin de modifier les tarifs applicables ainsi que l'ajout d'engagements pour les demandeurs de droits d'usage.

CONTRAT

8.

REJET DES SOUMISSIONS POUR LE PROJET TPGT-2018-11 - MODIFICATION ET CONVERSION DE L'ÉCLAIRAGE AU TERRAIN DE BALLE DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET

201809-223

8.1

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le projet TPGT-2018-11 - Modification et conversion de l'éclairage au terrain de balle du Centre récréatif Édouard-Rivet.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De rejeter l'ensemble des soumissions puisque le processus d'appel d'offres sur invitation est non conforme et que les soumissions dépassent l'enveloppe budgétaire du projet.

D'autoriser la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire à procéder à un nouvel appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR LE PROJET TPGT-2018-10 - RÉFECTION COMPLÈTE DE LA CHAUSSÉE DE L'AVENUE MARIEN ENTRE LE BOULEVARD HENRI-BOURASSA ET LE 9000, AVENUE MARIEN- 1 072 787,12 \$ TAXES INCLUSES

201809-224

8.2

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TPGT-2018-10 - Réfection complète de la chaussée de l'avenue Marien entre le boulevard Henri-Bourassa et le 9000, avenue Marien.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser une dépense de 1 072 787,12 \$ taxes incluses pour le projet TPGT-2018-10.

D'octroyer le contrat à Les entrepreneurs Bucaro.

D'autoriser le directeur des travaux publics et de la gestion du territoire à signer, au nom de la Ville, tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR LE PROJET TPGT-2018-09 - RECONSTRUCTION ET RÉAMÉNAGEMENT URBAIN D'UNE PARTIE DES AVENUES BROADWAY ET LAURENDEAU ET DE LA RUE VICTORIA - SERVICES PROFESSIONNELS - 136 820,25 \$ TAXES INCLUSES

8.3

201809-225

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TPGT-2018-09 - Reconstruction et réaménagement urbain d'une partie des avenues Broadway et Laurendeau et de la rue Victoria - Services professionnels.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la direction des travaux publics et de la gestion du territoire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser une dépense de 136 820,25 \$ taxes incluses pour le projet TPGT-2018-09.

D'octroyer le contrat à Efel Experts-Conseils.

D'autoriser le directeur des travaux publics et de la gestion du territoire à signer, au nom de la Ville, tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

14.

201809-226

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance à 17 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 19 septembre 2018 à 19 h tenue en la salle du conseil
de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu - maire
Madame la conseillère Françoise Lachapelle - district 1
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2
Monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3
Monsieur le conseiller John Judd - district 4
Madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

Absence (s) :

Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

Monsieur Robert Coutu, maire, ayant constaté le quorum ouvre la séance à 19 h.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

2.

Début : 19 h 10 Fin : 19 h 14

ORDRE DU JOUR

3.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2018
201809-227**

3.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 septembre 2018 tel que ci-après reproduit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 septembre 2018

4. PROCÈS-VERBAL

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 2018 et de la séance

extraordinaire du 5 septembre 2018 à 17 h

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 5.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances
- 5.2 Dépôt de la liste du personnel embauché en vertu du pouvoir délégué à la directrice générale
- 5.3 Dépôt des états financiers comparatifs au 31 août 2018
- 5.4 Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires de la conseillère madame Anne St-Laurent

6. RAPPORT DES SERVICES

- 6.1 Contribution monétaire de 23 674,40 \$ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 521 273, 1 251 271, 4 281 162, 4 281 163 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 6.2 Compensation monétaire de 2 500 \$ aux fins de stationnement, pour l'exemption de l'obligation de fournir 1 case de stationnement afin de se conformer à la réglementation en matière de cases de stationnement pour l'immeuble sis au 219-223, avenue Broadway, lequel est connu et désigné comme étant le lot 1 252 091 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 6.3 Recommandation de la Commission de circulation
- 6.4 Entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques
- 6.5 Entente dans le cadre du projet d'agrandissement de AIM pour l'utilisation du domaine public prévue au règlement 649

7. RÈGLEMENT

- 7.1 Adoption - règlement 24-2012-2 - Règlement modifiant le règlement 24-2012 - *Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Montréal-Est* afin d'y ajouter une règle de comportement à la suite de la fin d'emploi d'un employé
- 7.2 Adoption - règlement 649-2 - Règlement modifiant le règlement 649 - *Règlement à l'effet d'établir une tarification pour l'utilisation d'un espace au-dessous et/ou au-dessus de toute rue, ruelle et place publique de la Ville* afin de modifier les tarifs applicables ainsi que l'ajout d'engagements pour les demandeurs de droit d'usage
- 7.3 Adoption - règlement 76-2018 - *Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est*
- 7.4 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 58-2016 - *Règlement de zonage* afin d'ajouter la classe d'usages C2 à la zone I.15 et de prohiber, pour cette zone, les usages C207 et C208
- 7.5 Adoption - Premier projet - règlement 58-2016-3 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - *Règlement de zonage* afin d'ajouter la classe d'usages C2 à la zone I.15 et de prohiber, pour cette zone, les usages C207 et C208

8. CONTRAT

- 8.1 Rejet des soumissions pour le projet TPGT-2018-15 - Réfection de la chaussée 2018 - en béton compacté rouleau (sur une partie de l'avenue Broadway-Nord)
- 8.2 Rejet des soumissions pour le projet TPGT-2018-16 - Étude de faisabilité: reconstruction / mise en valeur de la rue Sherbrooke sur le territoire de la Ville de Montréal-Est
- 8.3 Contrat pour le projet TPGT-2018-17 - Rénovation des bureaux administratifs du sous-sol, 4e et 5e étages de l'hôtel de ville- 57 372,52 \$ incluant les taxes
- 8.4 Renouvellement du contrat TPST-2017-15 - Travaux de réparation de bris d'aqueduc et

d'égouts - 141 258,15 \$ taxes incluses

- 8.5 Réception provisoire dans le cadre du projet TPGT-2018-03 - Aménagement de fossés - avenue Marien - 63 456,75 \$ taxes incluses
- 8.6 Réception provisoire dans le cadre du projet TPST-2017-03T - Fourniture et aménagement de plates-bandes

9. PERSONNEL

- 9.1 Nomination de monsieur Mathieu Villeneuve à titre de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « B », groupe 10 à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire, et ce, à compter du 25 août 2018

10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 10.1 Don de 500 \$ à l'Association Bénévole Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est pour le Bal des Aînés 2018

11. DIVERS

- 11.1 Aucun

12. AFFAIRE NOUVELLE

- 12.1 Aucun

13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL 4.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AOÛT 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2018 À 17 H 4.1

201809-228

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 2018 et de la séance extraordinaire du 5 septembre 2018 à 17 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS 5.

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES 5.1

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 29-2013 – *Règlement sur les finances* au 13 septembre 2018.

DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE 5.2

La directrice générale dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre 2 du règlement 29-2013 – *Règlement sur les finances*.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 31 AOÛT 2018

5.3

La trésorière dépose l'état comparatif des résultats des activités financières de la Ville de Montréal-Est pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 août 2018.

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE LA CONSEILLÈRE MADAME ANNE ST-LAURENT

5.4

Le greffier dépose la déclaration d'intérêts pécuniaires de madame la conseillère Anne St-Laurent.

RAPPORT DES SERVICES

6.

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 23 674,40 \$ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LES LOTS 1 521 273, 1 251 271, 4 281 162, 4 281 163 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

6.1

201809-229

Considérant la recommandation de la direction des travaux publics et de la gestion du territoire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de construction pour l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 521 273, 1 251 271, 4 281 162 et 4 281 163 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 23 674,40 \$, représentant 10 % de la valeur du terrain, telle qu'établie par le registre foncier, aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

D'abroger la résolution 201808-202 à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMPENSATION MONÉTAIRE DE 2 500 \$ AUX FINS DE STATIONNEMENT, POUR L'EXEMPTION DE L'OBLIGATION DE FOURNIR 1 CASE DE STATIONNEMENT AFIN DE SE CONFORMER À LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE CASES DE STATIONNEMENT POUR L'IMMEUBLE SIS AU 219-223, AVENUE BROADWAY, LEQUEL EST CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 252 091 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

6.2

201809-230

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'opter pour une compensation monétaire de 2 500 \$ aux fins de stationnement, afin de compenser l'obligation de fournir 1 case de stationnement pour se conformer à la réglementation en matière de cases de stationnement pour l'immeuble sis au 219-223 avenue Broadway, lequel est connu et désigné comme étant le 1 252 091 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, conformément à la section 6.1 du règlement 58-2016 – *Règlement de zonage* et ses amendements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RECOMMANDATION DE LA COMMISSION DE CIRCULATION

201809-231

6.3

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter des panneaux d'interdiction de se garer sur l'avenue Marien (côté EST) entre les rues Ontario et Sherbrooke.

Considérant la recommandation de la Commission de circulation.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'ajouter les panneaux de signalisation interdisant le stationnement sur le côté EST de l'avenue Marien entre les rues Ontario et Sherbrooke.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTE DE PARTENARIAT POUR LE DÉPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

201809-232

6.4

Considérant que la municipalité a démontré un intérêt pour l'élaboration d'un plan de déploiement d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques.

Considérant que la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire recommande la signature de l'entente de partenariat avec Hydro Québec.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'approuver l'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques et d'autoriser le maire et le greffier à signer cette entente au nom de la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTE DANS LE CADRE DU PROJET D'AGRANDISSEMENT DE AIM POUR L'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC PRÉVUE AU RÈGLEMENT 649

201809-233

6.5

Considérant que La Compagnie Américaine de Fer & Métaux (AIM) utilisera l'emprise publique durant ses travaux.

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire d'autoriser l'usage de l'emprise par AIM.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'approuver l'entente entre la ville de Montréal-Est et la compagnie Américaine de Fer & Métaux et d'autoriser le maire et le greffier à signer cette entente au nom de la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT

7.

ADOPTION - RÈGLEMENT 24-2012-2 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 24-2012 - RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST AFIN D'Y AJOUTER UNE RÈGLE DE COMPORTEMENT À LA SUITE DE LA FIN D'EMPLOI D'UN EMPLOYÉ

201809-234

7.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le règlement 24-2012-2 - Règlement modifiant le règlement 24-2012 - *Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Montréal-Est* afin d'y ajouter une

règle de comportement à la suite de la fin d'emploi d'un employé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 649-2 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 649 - RÈGLEMENT À L'EFFET D'ÉTABLIR UNE TARIFICATION POUR L'UTILISATION D'UN ESPACE AU-DESSOUS ET/OU AU-DESSUS DE TOUTE RUE, RUELLE ET PLACE PUBLIQUE DE LA VILLE AFIN DE MODIFIER LES TARIFS APPLICABLES AINSI QUE L'AJOUT D'ENGAGEMENTS POUR LES DEMANDEURS DE DROIT D'USAGE

201809-235

7.2

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement 649-2 - Règlement modifiant le règlement 649 - *Règlement à l'effet d'établir une tarification pour l'utilisation d'un espace au-dessous et/ou au-dessus de toute rue, ruelle et place publique de la Ville* afin de modifier les tarifs applicables ainsi que l'ajout d'engagements pour les demandeurs de droit d'usage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 76-2018 - RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

201809-236

7.3

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le règlement 76-2018 - *Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGES C2 À LA ZONE I.15 ET DE PROHIBER, POUR CETTE ZONE, LES USAGES C207 ET C208

201809-237

7.4

Monsieur le conseiller Yan Major donne un avis de motion à l'effet que sera présenté un premier projet de règlement modifiant le règlement 58-2016 - *Règlement de zonage* afin d'ajouter la classe d'usages C2 à la zone I.15 et de prohiber, pour cette zone, les usages C207 et C208.

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT 58-2016-3 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGES C2 À LA ZONE I.15 ET DE PROHIBER, POUR CETTE ZONE, LES USAGES C207 ET C208

201809-238

7.5

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le premier projet du règlement 58-2016-3 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - *Règlement de zonage* afin d'ajouter la classe d'usages C2 à la zone I.15 et de prohiber, pour cette zone, les usages C207 et C208.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT

8.

REJET DES SOUMISSIONS POUR LE PROJET TPGT-2018-15 - RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE 2018 - EN BÉTON COMPACTÉ ROULEAU (SUR UNE PARTIE DE L'AVENUE BROADWAY-NORD)

201809-239

8.1

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le projet TPGT-2018-15 - Réfection de la chaussée 2018 - en béton compacté rouleau (sur une partie de l'avenue Broadway-Nord).

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De rejeter l'ensemble des soumissions puisque celles-ci dépassent les coûts prévus au budget.

D'autoriser la Direction Travaux publics et de la gestion du territoire à procéder à un nouvel appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**REJET DES SOUMISSIONS POUR LE PROJET TPGT-2018-16 - ÉTUDE DE FAISABILITÉ: RECONSTRUCTION / MISE EN VALEUR DE LA RUE SHERBROOKE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST****201809-240**

8.2

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le projet TPGT-2018-16 - Étude de faisabilité: reconstruction / mise en valeur de la rue Sherbrooke sur le territoire de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De rejeter l'ensemble des soumissions puisque celles-ci dépassent les coûts prévus au budget.

D'autoriser la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire à procéder à un nouvel appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**CONTRAT POUR LE PROJET TPGT-2018-17 - RÉNOVATION DES BUREAUX ADMINISTRATIFS DU SOUS-SOL, 4^E ET 5^E ÉTAGES DE L'HÔTEL DE VILLE- 57 372,52 \$ INCLUANT LES TAXES****201809-241**

8.3

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TPGT-2018-17 - Rénovation des bureaux administratifs du sous-sol, 4e et 5e étages de l'hôtel de ville.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser une dépense de 57 372, 52 \$ taxes incluses pour le projet TPGT-2018-17.

D'octroyer le contrat à Les architectes Labonté Marcil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT TPST-2017-15 - TRAVAUX DE RÉPARATION DE BRIS D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS - 141 258,15 \$ TAXES INCLUSES****201809-242**

8.4

Considérant qu'il serait avantageux pour la Ville de Montréal-Est de prolonger, pour une année, le contrat actuel et de réévaluer la situation selon les stratégies d'intervention sur nos infrastructures.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'approuver le renouvellement du contrat TPST-2017-15 - Travaux de réparation de bris d'aqueduc et d'égouts pour une période d'un an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉCEPTION PROVISOIRE DANS LE CADRE DU PROJET TPGT-2018-03 - AMÉNAGEMENT DE FOSSÉS - AVENUE MARIEN - 63 456,75 \$ TAXES INCLUSES

201809-243

8.5

Considérant que les travaux mandatés ont été exécutés et que la réception provisoire a été faite par la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'accepter la réception provisoire des travaux d'un montant de 63 456,75 \$ et de payer à l'entreprise Houle Excavation toutes les sommes qui lui sont dues en vertu du contrat octroyé lors de la séance du 20 juin 2018.

D'emprunter au fonds de roulement la somme totale de 66 796,57 \$ afin de payer les dépenses liées à ce projet et de rembourser le fonds sur une période de 10 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉCEPTION PROVISOIRE DANS LE CADRE DU PROJET TPST-2017-03T - FOURNITURE ET AMÉNAGEMENT DE PLATES-BANDES

201809-244

8.6

Considérant que les travaux ont été exécutés et que la réception provisoire de ceux-ci a été faite par la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'accepter la réception provisoire des travaux et d'autoriser le paiement des sommes qui sont dues en vertu du contrat TPST-2017-03T.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

9.

NOMINATION DE MONSIEUR MATHIEU VILLENEUVE À TITRE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR D'APPAREILS MOTORISÉS « B », GROUPE 10 À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA GESTION DU TERRITOIRE, ET CE, À COMPTER DU 25 AOÛT 2018

201809-245

9.1

Considérant la recommandation des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De nommer, rétroactivement au 25 août 2018, monsieur Mathieu Villeneuve à titre de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « B », groupe 10, à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols bleus. Monsieur Mathieu Villeneuve est soumis à une période de familiarisation d'une durée de 16 jours travaillés, qui a débuté le 25 août 2018, pour répondre aux exigences du poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

10.

DON DE 500 \$ À L'ASSOCIATION BÉNÉVOLE POINTE-AUX-TREMBLES/MONTRÉAL-EST POUR LE BAL DES AÎNÉS 2018

10.1

201809-246

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De donner 500 \$ à l'Association Bénévole Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est pour le Bal des Aînés 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

13.

Début : 19 h 35 Fin : 20 h 38

LEVÉE DE LA SÉANCE

201809-247

14.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De lever la séance à 20 h 39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est du 17 octobre 2018 tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est

Sont présents :

Robert Coutu - maire
Madame la conseillère Françoise Lachapelle - district 1
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2
Monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3
Monsieur le conseiller John Judd - district 4
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5
Madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

Absence (s) :

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

Monsieur Robert Coutu, maire, ayant constaté le quorum ouvre la séance à 19 h.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

2.

Début : 19 h 04 Fin : 19 h 05

ORDRE DU JOUR

3.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2018 201810-248

3.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 octobre 2018 tel que ci-après reproduit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 octobre 2018

4. PROCÈS-VERBAL

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2018

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 5.1 Dépôt de la liste du personnel embauché en vertu du pouvoir délégué à la directrice générale
- 5.2 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances

6. RAPPORT DES SERVICES

- 6.1 Dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 396 554 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 190, avenue de la Grande-Allée
- 6.2 Dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 914 644 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 40, avenue Lelièvre
- 6.3 Dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 851 636 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 40 avenue Lesage
- 6.4 Bonification de la contribution financière de la Ville dans le cadre de l'application du plan de gestion de l'agrile du frêne pour le domaine privé
- 6.5 Nomination au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)
- 6.6 Modification au plan de signalisation de la Ville - ajout d'interdiction de se garer sur l'avenue Broadway-Nord
- 6.7 Modification aux périodes de stationnement autorisées sur la rue Sainte-Marie (cul de sac)
- 6.8 Adoption du Plan directeur des parcs et espaces verts 2018
- 6.9 Demande d'émission d'une carte de crédit à l'usage de la Direction des communications, de la culture et de la communauté
- 6.10 Adoption de la Politique en matière d'alcool et de drogues en milieu de travail
- 6.11 Achat par la Ville des immeubles vendus pour taxes

7. RÈGLEMENT

- 7.1 Adoption - Second projet - règlement 58-2016-3 modifiant le Règlement 58-2016 - Règlement de zonage afin d'y ajouter la classe d'usages C2 à la zone I.15 et de prohiber, pour cette zone, les usages C207 et C208
- 7.2 Avis de motion - Règlement sur l'administration des finances
- 7.3 Dépôt du projet de règlement sur l'administration des finances

8. CONTRAT

- 8.1 RETIRÉ - Traitement du décompte final dans le cadre du projet TPST-2016-09 - Reconstruction d'une partie de l'avenue Marien (entre les rues Prince-Albert et Dorchester) et de la rue Victoria (entre l'avenue Marien et l'arrondissement RDP)
- 8.2 Contrat pour le projet TPGT-2018-18 - Service de contrôle animalier- 48 289,50 \$ incluant les taxes
- 8.3 Contrat pour le projet TPGT-2018-11M - Modification et conversion de l'éclairage du terrain de balle du CRER- 107 549,80 \$, taxes incluses
- 8.4 Entente de service avec BIBLIOPRESTO.CA pour l'obtention d'une licence obligatoire aux opérations de bibliothèque en ligne.
- 8.5 Mandat à l'entreprise les Encans Ritchie Bros pour vendre à l'encan certains équipements de la Ville

9. PERSONNEL

- 9.1 Prolongation de l'embauche de monsieur Sylvain Galarneau à compter du 3 novembre 2018 au poste cadre directeur des communications, de la culture et de la communauté, à la Direction des communications, de la culture et de la communauté pour une période maximale de 26 semaines à compter de cette date

10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 10.1 Don de 250 \$ à Centre des femmes de Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles pour le Quilles-ô-Thon 2018
- 10.2 Don de 1 150 \$ à la Légion Royale Canadienne pour la cérémonie du Jour du Souvenir

11. DIVERS

11.1 Aucun

12. AFFAIRE NOUVELLE

12.1 Aucun

13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL 4.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2018
201810-249 4.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,

Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS 5.

DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
5.1

La directrice générale dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre 2 du règlement 29-2013 – *Règlement sur les finances*.

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES
5.2

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 29-2013 – *Règlement sur les finances* au 11 octobre 2018.

RAPPORT DES SERVICES 6.

DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 396 554 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS AU 190, AVENUE DE LA GRANDE-ALLÉE
201810-250 6.1

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 396 554 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 190, avenue de la Grande-Allée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'accorder la dérogation mineure suivante pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 396 554 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 190, avenue de la Grande-Allée, soit :

- Permettre une marge latérale de 1.75 mètre au lieu de 2 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 5 914 644 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS AU 40, AVENUE LELIÈVRE

201810-251

6.2

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 914 644 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 40, avenue Lelièvre.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'accorder la dérogation mineure suivante pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 914 644 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 40, avenue Lelièvre, soit :

- Permettre l'implantation d'un bâtiment destiné à l'entreposage intérieur pour un usage autre que l'habitation à une distance minimale de la ligne de terrain de 1 mètre au lieu de 5 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 5 851 636 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS AU 40 AVENUE LESAGE

201810-252

6.3

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 851 636 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 40 avenue Lesage.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'accorder les dérogations mineures suivantes pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 851 636 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 40 avenue Lesage, soit :

- une marge avant de 0.3 mètre au lieu de 2 mètres;
- permettre que les manœuvres d'un véhicule accédant à, ou sortant d'un espace de chargement ou de déchargement puissent se faire à partir de la rue.

Conditions:

- Livraisons du Pentane au maximum 3 fois par semaine;
- Livraisons après 19 h;
- Présences de deux signaleurs formés adéquatement et conformément au Code de la signalisation routière, avec éléments luminescents en tout temps durant les manœuvres;
- D'un plan de manœuvre approuvé par le service technique de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

BONIFICATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DU PLAN DE GESTION DE L'AGRILE DU FRÊNE POUR LE DOMAINE PRIVÉ

201810-253

6.4

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire après analyse de l'envergure de la problématique des frênes du domaine privé résidentiel.

Considérant la disponibilité des fonds du programme à même les fonds budgétés.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'accorder une aide financière aux propriétaires du secteur résidentiel de Montréal-Est pour:

- le remboursement de 75 % des frais d'abattage pour les frênes ciblés (jusqu'à concurrence de 500 \$ par frêne abattu);
ou
- le remboursement de 75 % des frais pour le traitement préventif au TreeAzin pour les frênes ciblés traités (jusqu'à concurrence de 500 \$ par frêne traité).

De procéder à la mise en place d'un plan de communication ciblé et personnalisé pour les propriétés privées ciblées dans la lutte contre l'agrile du frêne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

201810-254

6.5

Considérant l'intérêt de madame Véronique Simard à vouloir siéger sur le Comité Consultatif d'Urbanisme à titre de représentant citoyen.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De nommer, à titre de membre citoyenne, madame Véronique Simard au poste 5 du Comité Consultatif d'Urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION AU PLAN DE SIGNALISATION DE LA VILLE - AJOUT D'INTERDICTION DE SE GARER SUR L'AVENUE BROADWAY-NORD

201810-255

6.6

Considérant que la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire a procédé à une analyse de ce dossier dans le cadre de la Commission de circulation du 5 septembre 2018 et que les membres de la Commission recommandent, à l'unanimité, d'interdire le stationnement sur l'avenue Broadway-Nord.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'implanter la signalisation requise afin d'interdire le stationnement sur l'avenue Broadway-Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION AUX PÉRIODES DE STATIONNEMENT AUTORISÉES SUR LA RUE SAINTE-MARIE (CUL DE SAC)

201810-256

6.7

Considérant que la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire a procédé à une analyse de ce dossier dans le cadre de la Commission de circulation du 5 septembre 2018 et que les membres de la Commission recommandent d'interdire le stationnement sur la rue Sainte-Marie de 23 h à 5 h du 1^{er} décembre au 1^{er} avril de chaque année.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'implanter la signalisation requise afin d'interdire le stationnement sur la rue Sainte-Marie entre 23 h et 5 h du 1^{er} décembre au 1^{er} avril de chaque année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PLAN DIRECTEUR DES PARCS ET ESPACES VERTS 2018

201810-257

6.8

Considérant que la Ville de Montréal-Est voulait se doter d'un plan directeur de ses parcs et espaces verts.

Considérant que la Ville de Montréal-Est désirait ainsi favoriser une plus grande fréquentation des parcs de la ville.

Considérant que la Ville de Montréal-Est est motivée par la volonté d'optimiser les dépenses publiques et le fonds des parcs.

Considérant que les étapes de consultations publiques ont été tenues auprès d'organismes locaux et d'un large éventail de sa population.

Considérant la qualité des informations recueillies et les analyses réalisées en ce sens depuis septembre 2016.

Considérant que le Plan directeur des parcs et espaces verts 2018 sera un cadre de référence qui permettra de planifier efficacement l'évolution et l'avancement des travaux pour une période de trois à cinq ans, et ce, dès 2019.

Considérant qu'une première estimation professionnelle laisse entrevoir notre capacité de réaliser les travaux selon les crédits présentement disponibles au fonds des parcs.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le Plan directeur des parcs et espaces verts 2018 tel que déposé par la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE D'ÉMISSION D'UNE CARTE DE CRÉDIT À L'USAGE DE LA DIRECTION DES COMMUNICATIONS, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNAUTÉ

201810-258

6.9

Considérant la recommandation de la Direction des services administratifs et informatique.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De demander une carte de crédit VISA pour l'usage de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

De mandater la directrice des services administratifs et informatique pour procéder aux démarches requises pour l'application de la présente résolution et de l'autoriser à signer, au nom de la Ville, tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE D'ALCOOL ET DE DROGUES EN MILIEU DE TRAVAIL

201810-259

6.10

Considérant la recommandation des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter la Politique en matière d'alcool et de drogues en milieu de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACHAT PAR LA VILLE DES IMMEUBLES VENDUS POUR TAXES

201810-260

6.11

Considérant la vente pour défaut de paiement des taxes municipales qui se tiendra le 9 novembre 2018.

Considérant que la Loi sur les cités et Villes permet à une ville d'encherir pour l'acquisition d'une ou plusieurs de ces propriétés, et ce, sous réserve des conditions stipulées par cette loi.

Considérant la recommandation de la Direction des affaires juridiques et du greffe.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De ne pas acquérir les immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement des taxes foncières ou de droits sur les mutations immobilières pour les années 2016, 2017 et 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT

7.

ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT 58-2016-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'Y AJOUTER LA CLASSE D'USAGES C2 À LA ZONE I.15 ET DE PROHIBER, POUR CETTE ZONE, LES USAGES C207 ET C208

201810-261

7.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le second projet du règlement 58-2016-3 modifiant le Règlement 58-2016 - *Règlement de zonage* afin d'y ajouter la classe d'usages C2 à la zone I.15 et de prohiber, pour cette zone, les usages C207 et C208.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES

201810-262

7.2

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance un règlement sur l'administration des finances lequel remplacera le règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances*.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES

201810-263

7.3

Madame la conseillère Anne St-Laurent dépose le projet de Règlement sur l'administration des finances.

CONTRAT

8.

RETIRÉ - TRAITEMENT DU DÉCOMPTE FINAL DANS LE CADRE DU PROJET TPST-2016-09 - RECONSTRUCTION D'UNE PARTIE DE L'AVENUE MARIEN (ENTRE LES RUES PRINCE-ALBERT ET DORCHESTER) ET DE LA RUE VICTORIA (ENTRE L'AVENUE MARIEN ET L'ARRONDISSEMENT RDP)

8.1

CONTRAT POUR LE PROJET TPGT-2018-18 - SERVICE DE CONTRÔLE ANIMALIER-48 289,50 \$ INCLUANT LES TAXES

201810-264

8.2

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TPGT-2018-18 - Service de contrôle animalier.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'autoriser une dépense de 48 289,50 \$ pour le projet TPGT-2018-18.

D'octroyer le contrat à Le Berger Blanc inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR LE PROJET TPGT-2018-11M - MODIFICATION ET CONVERSION DE L'ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE BALLE DU CRER- 107 549,80 \$, TAXES INCLUSES

201810-265

8.3

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TPGT-2018-11M - Modification et conversion de l'éclairage du terrain de balle du CRER.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la direction des travaux publics et de la gestion du territoire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser une dépense de 107 549,80 \$ taxes incluses pour le projet TPGT-2018-11M.

D'octroyer le contrat à Néoelect inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTE DE SERVICE AVEC BIBLIOPRESTO.CA POUR L'OBTENTION D'UNE LICENCE OBLIGATOIRE AUX OPÉRATIONS DE BIBLIOTHÈQUE EN LIGNE.

201810-266

8.4

Considérant que la Ville de Montréal-Est souhaite offrir le service de prêts de documents numériques aux usagers de la bibliothèque Micheline-Gagnon.

Considérant que la Ville de Montréal-Est désire ainsi favoriser une plus grande utilisation des services offerts par la bibliothèque.

Considérant que la Ville de Montréal-Est a autorisé au personnel de la bibliothèque la réalisation des travaux nécessaires et préalables à la mise en service du prêt en ligne de documents numériques.

Considérant qu'une première estimation laisse entrevoir des coûts d'opération annuels de 500 \$ (pour les trois prochaines années) et notre capacité de payer ces coûts à même les budgets réguliers de la bibliothèque.

Considérant que l'obtention de la licence est indissociable du droit d'offrir un service de prêts en ligne au Québec et que seul l'organisme BIBLIOPRESTO.CA peut accorder ce droit aux bibliothèques publiques.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser le maire de Montréal-Est, monsieur Robert Coutu, ainsi que Me Roch Sergerie, greffier, à signer l'entente de service proposée par BIBLIOPRESTO.CA pour l'obtention de notre licence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT À L'ENTREPRISE LES ENCANS RITCHIE BROS POUR VENDRE À L'ENCAN CERTAINS ÉQUIPEMENTS DE LA VILLE

201810-267

8.5

Considérant que le Conseil doit approuver le processus ainsi que la liste des biens et matériaux pour la vente à l'encan.

Considérant qu'une entente avec les Encans Ritchie Bros est nécessaire pour la vente au plus offrant de véhicules et d'équipements de la Ville ayant dépassé leur vie utile ou étant devenus hors d'usage.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De mandater Les Encans Ritchie Bros pour la vente au plus offrant les véhicules et les équipements de la Ville mentionnés dans l'annexe ci-jointe.

D'autoriser le directeur des travaux publics et de la gestion du territoire à signer tout document utile au suivi de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

9.

PROLONGATION DE L'EMBAUCHE DE MONSIEUR SYLVAIN GALARNEAU À COMPTER DU 3 NOVEMBRE 2018 AU POSTE CADRE DIRECTEUR DES COMMUNICATIONS, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNAUTÉ, À LA DIRECTION DES COMMUNICATIONS, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNAUTÉ POUR UNE PÉRIODE MAXIMALE DE 26 SEMAINES À COMPTER DE CETTE DATE

201810-268

9.1

Considérant la recommandation favorable des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De prolonger l'embauche de monsieur Sylvain Galarneau au poste cadre directeur des communications, de la culture et de la communauté, à la Direction Direction des communications, de la culture et de la communauté pour une période maximale de 26 semaines à compter du 3 novembre 2018;

De prévoir les sommes nécessaires au paiement de cette dépense au budget 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

10.

DON DE 250 \$ À CENTRE DES FEMMES DE MONTRÉAL-EST/POINTE-AUX-TREMBLES POUR LE QUILLES-Ô-THON 2018

201810-269

10.1

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner 250 \$ au Centre des femmes de Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles pour le Quilles-ô-Thon 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 1 150 \$ À LA LÉGION ROYALE CANADIENNE POUR LA CÉRÉMONIE DU JOUR DU SOUVENIR

201810-270

10.2

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De donner 1 150 \$ la Légion Royale Canadienne pour la cérémonie du Jour du Souvenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

13.

Début : 19 h 19 Fin : 19 h 32

Monsieur Nicolas Vaillancourt-Poulin dépose un document à l'attention des membres du conseil concernant sa demande de dérogation mineure présentée au Comité consultatif d'urbanisme du 17 octobre 2018.

LEVÉE DE LA SÉANCE

201810-271

14.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance à 19 h 34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 21 novembre 2018 à 19 h tenue en la salle du conseil
de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu - maire
Madame la conseillère Françoise Lachapelle - district 1
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2
Monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3
Monsieur le conseiller John Judd - district 4
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5
Madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

Absence (s) :

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

Monsieur Robert Coutu, maire, ayant constaté le quorum ouvre la séance à 19 h 05.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

2.

Début : 19 h 05 Fin : 19 h 06 - Aucune question

ORDRE DU JOUR

3.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2018
201811-272**

3.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 novembre 2018 tel que ci-après reproduit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 novembre 2018

4. PROCÈS-VERBAL

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2018

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 5.1 Dépôt de la liste du personnel embauché en vertu du pouvoir délégué à la directrice générale
- 5.2 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances

6. RAPPORT DES SERVICES

- 6.1 Nomination de madame la conseillère Anne St-Laurent à titre de maire suppléant pour la période du 22 novembre 2018 au 20 mars 2019
- 6.2 Fixation des dates des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2019
- 6.3 Nomination du directeur des travaux publics et de la gestion du territoire, monsieur Éric Dancause, à titre de directeur général adjoint pour la période du 16 décembre 2018 au 1er avril 2019 inclusivement
- 6.4 Approbation du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable - 2017
- 6.5 Dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 001 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 8400 avenue Broadway-Nord
- 6.6 Vente à Giant inc. des lots 1 251 282, 1 251 271 et 1 251 269 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (avenue Durocher et ruelles)
- 6.7 Demande de subvention auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) - Volet 2
- 6.8 Approbation de l'avenant 1 modifiant l'annexe 2 de l'entente inter municipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Montréal-Est pour les radiocommunications
- 6.9 Autorisation de dépense pour de l'équipement d'entretien et de sécurité au garage municipal
- 6.10 Entente pour le déplacement d'une borne d'incendie de l'avenue Durocher sur la rue Prince-Albert
- 6.11 Entente pour l'installation des échantillonneurs d'air ambiant par l'Affinerie CCR sur le toit du CRER
- 6.12 Protocole d'entente 2018-2019 entre la Ville de Montréal-Est et l'Association de hockey mineur de Montréal-Est (AHMME)

7. RÈGLEMENT

- 7.1 Adoption - règlement 58-2016-3 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - *Règlement de zonage* afin d'ajouter la classe d'usages C2 à la zone I.15 et de prohiber, pour cette zone, les usages C207 et C208
- 7.2 Adoption - règlement 77-2018 - *Règlement sur l'administration des finances*
- 7.3 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 13-2011 - *Règlement sur le traitement des élus municipaux* - afin de tenir compte de nouvelles règles fiscales relatives à l'imposition de l'allocation de dépenses des élus
- 7.4 Présentation du projet de règlement 13-2011-2 - Règlement modifiant le règlement 13-2011 - *Règlement sur le traitement des élus municipaux* - afin d'abroger la rémunération additionnelle et d'augmenter la rémunération de base des élus afin de tenir compte de l'imposition par le gouvernement fédéral de l'allocation de dépense des élus

8. CONTRAT

- 8.1 Achat de sel de déglacage pour la saison 2018-2019
- 8.2 Contrat pour le projet TPGT-2018-20 - Mise aux normes de la programmation des feux sur le territoire montréalais - services professionnels- 86 231,25\$ incluant les taxes
- 8.3 Entente entre Transvrac et la Ville de Montréal-Est pour le transport de neige pour la saison 2018-2019
- 8.4 Traitement du décompte final dans le cadre du projet TPST-2016-09 - Reconstruction d'une partie de l'avenue Marien (entre les rues Prince-Albert et Dorchester) et de la rue Victoria (entre l'avenue Marien et l'arrondissement RDP)

9. PERSONNEL

- 9.1 Entériner la permanence de monsieur Patrick Paquette au poste col bleu de thermicien, groupe 17, à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire, et ce, depuis le 29 octobre

2018

- 9.2 Nomination de monsieur Frédéric Raymond à titre de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « C » à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire, et ce, à compter du retour au travail de monsieur Raymond
- 9.3 Nomination d'un répondant en matière d'accommodements pour un motif religieux
- 9.4 Entérinement de l'embauche de madame Hélène Laporte au poste auxiliaire col blanc d'agent de bureau à la Direction des services administratifs à compter du 3 novembre 2018

10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 10.1 Don de 500 \$ à la Maison Dalauze
- 10.2 Dons de jouets aux organismes Action Secours Vie d'Espoir et la Maison Dalauze

11. DIVERS

- 11.1 Aucun

12. AFFAIRE NOUVELLE

- 12.1 Aucun

13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL 4.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2018
201811-273 4.1**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS 5.

**DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ À
LA DIRECTRICE GÉNÉRALE 5.1**

La directrice générale dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre 2 du règlement 29-2013 – *Règlement sur les finances*.

**RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU
RÈGLEMENT SUR LES FINANCES 5.2**

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 29-2013 – *Règlement sur les finances* au 2018-11-14.

RAPPORT DES SERVICES 6.

**NOMINATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE ANNE ST-LAURENT À TITRE DE MAIRE
SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 22 NOVEMBRE 2018 AU 20 MARS 2019 6.1**

Considérant l'article 9 du règlement R14-102-1 – *Règlement concernant la régie interne du conseil de la Ville de Montréal-Est* à l'effet que le Conseil doit nommer un maire suppléant tous

les 4 mois.

Considérant qu'il y a lieu de nommer un nouveau maire suppléant pour la période du 22 novembre 2018 au 20 mars 2019.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De nommer madame la conseillère Anne St-Laurent à titre de maire suppléant pour la période du 22 novembre 2018 au 20 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FIXATION DES DATES DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2019

201811-275

6.2

Considérant qu'il y a lieu de fixer les dates de la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'approuver le calendrier des séances du Conseil municipal pour l'année 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA GESTION DU TERRITOIRE, MONSIEUR ÉRIC DANCAUSE, À TITRE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT POUR LA PÉRIODE DU 16 DÉCEMBRE 2018 AU 1ER AVRIL 2019 INCLUSIVEMENT

201811-276

6.3

Considérant la recommandation de la directrice générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De nommer le directeur des travaux publics et de la gestion du territoire, monsieur Éric Dancause, à titre de directeur général adjoint pour la période du 16 décembre 2018 au 1^{er} avril 2019 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE - 2017

201811-277

6.4

Considérant que la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) exige la compilation des données sur l'usage de l'eau potable.

Considérant que la Ville a déposé un Formulaire de l'usage de l'eau potable dûment complété pour 2017.

Considérant que ce formulaire a été approuvé et qu'un rapport a été produit.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'approuver le Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable - 2017 tel qu'exigé par la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du MAMOT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 001 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS AU 8400 AVENUE BROADWAY-NORD

6.5

201811-278

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 001 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 8400 avenue Broadway-Nord.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'accorder la dérogation mineure suivante pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 001 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 8400 avenue Broadway-Nord, soit :

- Permettre l'implantation d'un nouveau bâtiment destiné à l'entreposage à une distance de 1 mètre des limites du terrain au lieu de 5 mètres.

Cette dérogation est conditionnelle à ce qu'au moins 30 % de maçonnerie soit utilisé sur la surface principale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VENTE À GIANT INC. DES LOTS 1 251 282, 1 251 271 ET 1 251 269 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL (AVENUE DUROCHER ET RUELLES)

6.6

201811-279

Considérant le projet d'acte de vente préparé par Me Véronique Lessard, notaire.

Considérant que l'acte est conforme à la Promesse d'achat et engagements de la Ville du 30 août 2018.

Considérant la déclaration du cocontractant et du soumissionnaire.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De retirer les lots 1 251 282, 1 251 271 et 1 251 269 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, du domaine public de la Ville de Montréal-Est.

D'approuver l'acte de vente des lots 1 251 282, 1 251 271 et 1 251 269 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal préparé par Me Véronique Lessard.

D'autoriser la vente à Usines Giant inc. des lots 1 251 282, 1 251 271 et 1 251 269 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal pour le prix de 1 \$.

D'autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, cet acte ainsi que tout autre document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) - VOLET 2

6.7

201811-280

Considérant que la Ville de Montréal-Est a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et qu'elle doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De s'engager à respecter toutes les modalités du guide sur le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU).

De s'engager à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU.

De confirmer qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU.

D'autoriser madame Colleen McCullough, trésorière et directrice des services administratifs et de l'informatique à déposer la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

D'autoriser madame Colleen McCullough, trésorière et directrice des services administratifs et de l'informatique à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DE L'AVENANT 1 MODIFIANT L'ANNEXE 2 DE L'ENTENTE INTER MUNICIPALE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET LA VILLE DE MONTRÉAL-EST POUR LES RADIOCOMMUNICATIONS

201811-281

6.8

Considérant que la Ville doit défrayer le coût d'achat des équipements supplémentaire pour un montant de 4 155,77\$ taxes incluses.

Considérant que la Ville doit assumer les frais pour le contrat de support pour une période d'une année pour un montant 26,28\$ taxes incluses.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser la directrice générale à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, l'avenant 1 de l'Entente intermunicipale concernant l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs de radiocommunications vocales par la Ville de Montréal ainsi que tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DE DÉPENSE POUR DE L'ÉQUIPEMENT D'ENTRETIEN ET DE SÉCURITÉ AU GARAGE MUNICIPAL

201811-282

6.9

Considérant que ces dépenses sont nécessaires pour le maintient et l'amélioration des opérations au garage municipal.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser la Direction des services administratifs et de l'informatique à transférer du surplus accumulé non autrement affecté la somme de 30 000 \$ pour pourvoir à ces dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTE POUR LE DÉPLACEMENT D'UNE BORNE D'INCENDIE DE L'AVENUE DUROCHER SUR LA RUE PRINCE-ALBERT

201811-283

6.10

Considérant que Le promoteur (Usines Giant inc.) s'engage à respecter nos spécifications lors des travaux, tel que définis dans l'entente.

Considérant que celui-ci assumera les coûts se rattachant à l'entente.

Considérant que pour ce faire, la signature de l'entente doit être autorisée par la municipalité.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'approuver l'entente pour le déplacement d'une borne d'incendie de l'avenue Durocher sur la rue Prince-Albert intervenue entre la Ville de Montréal-Est et Usines Giant inc.

D'autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, ladite entente.

D'autoriser le directeur des travaux publics et de la gestion du territoire à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout autre document utile au suivi de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTE POUR L'INSTALLATION DES ÉCHANTILLONNEURS D'AIR AMBIANT PAR L'AFFINERIE CCR SUR LE TOIT DU CRER

201811-284

6.11

Considérant la recommandation de la direction des travaux publics et de la gestion territoire.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'abroger l'entente en cours entre la Ville de Montréal-Est et l'affinerie CCR pour les dispositions et modalités d'accès pour des échantillonneurs d'air ambiant sur le toit du CRER (résolution 92-569).

D'approuver l'entente pour l'installation des échantillonneurs d'air ambiant par l'affinerie CCR sur le toit du CRER intervenue entre la Ville de Montréal-Est et l'affinerie CCR.

D'autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

D'autoriser le directeur des travaux publics et de la gestion du territoire à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout autre document utile au suivi de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROTOCOLE D'ENTENTE 2018-2019 ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE MONTRÉAL-EST (AHMME)

201811-285

6.12

Considérant que les objectifs de ce protocole sont de reconnaître que l'AHMME est le principal mandataire au niveau du hockey mineur et d'associer l'AHMME à la réalisation des objectifs de la Ville au niveau du sport amateur.

Considérant que la mission de l'AHMME est de favoriser le développement du hockey pour les jeunes de catégories novice à junior de la Ville de Montréal-Est.

Considérant que le présent protocole a pour objet l'octroi, par la Ville, d'une aide financière annuelle pour permettre à l'AHMME de réaliser la mission que lui reconnaît la Ville et des actions déterminées en concertation par les deux parties.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'approuver l'entente 2018-2019 entre la Ville de Montréal-Est et l'Association de hockey mineur de Montréal-Est (AHMME).

D'autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, ladite entente.

D'autoriser le directeur des communications, de la culture et de la communauté à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout autre document utile au suivi de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT

7.

ADOPTION - RÈGLEMENT 58-2016-3 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGES C2 À LA ZONE I.15 ET DE PROHIBER, POUR CETTE ZONE, LES USAGES C207 ET C208

201811-286

7.1

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le règlement 58-2016-3 - *règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage* afin d'ajouter la classe d'usages C2 à la zone I.15 et de prohiber, pour cette zone, les usages C207 et C208.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES

201811-287

7.2

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'adopter le règlement 77-2018 - *Règlement sur l'administration des finances.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 13-2011 - RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX - AFIN DE TENIR COMPTE DE NOUVELLES RÈGLES FISCALES RELATIVES À L'IMPOSITIONS DE L'ALLOCATION DE DÉPENSES DES ÉLUS

201811-288

7.3

Monsieur le conseiller John Judd donne un avis de motion à l'effet que sera adopté un règlement modifiant le règlement 13-2011 - *Règlement sur le traitement des élus municipaux* - afin de tenir compte de nouvelles règles fiscales relatives à l'imposition de l'allocation de dépenses des élus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 13-2011-2 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 13-2011 - RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX - AFIN D'ABROGER LA RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE ET D'AUGMENTER LA RÉMUNÉRATION DE BASE DES ÉLUS AFIN DE TENIR COMPTE DE L'IMPOSITION PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DE L'ALLOCATION DE DÉPENSE DES ÉLUS

201811-289

7.4

Monsieur le conseiller John Judd présente le projet de règlement 13-2011-2 - *Règlement modifiant le règlement 13-2011 - Règlement sur le traitement des élus municipaux* - afin d'abroger la rémunération additionnelle et d'augmenter la rémunération de base des élus afin de tenir compte de l'imposition par le gouvernement fédéral de l'allocation de dépense des élus.

CONTRAT

8.

ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE POUR LA SAISON 2018-2019

201811-290

8.1

Considérant que l'agglomération fait un regroupement d'achats pour le sel de déglacage pour la saison 2018-2019 et que d'en faire partie nous permet d'obtenir un meilleur prix.

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres public 18-17188 fait par la Ville de Montréal dans le cadre du regroupement d'achats, le tarif pour les achats de sel de déglacage pour la Ville de Montréal-Est est de 99,41 \$ la tonne métrique pour un montant de 114,30 \$ taxes incluses par tonne métrique.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser la participation de la Ville à l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et Mines Seleines, une division de K+S Sel Windsor Itée., à la suite de l'appel d'offres publics 18-17188 dans le cadre du regroupement pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées pour la saison 2018-2019.

D'autoriser le directeur des travaux publics et des services techniques à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR LE PROJET TPGT-2018-20 - MISE AUX NORMES DE LA PROGRAMMATION DES FEUX SUR LE TERRITOIRE MONTRÉALESTOIS - SERVICES PROFESSIONNELS- 86 231,25\$ INCLUANT LES TAXES

201811-291

8.2

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TPGT-2018-20 - Mise aux normes de la programmation des feux sur le territoire montréalais - services professionnels.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la direction des travaux publics et de la gestion du territoire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser une dépense de 86 231,25 \$ taxes incluses pour le projet TPGT-2018-20 et de payer cette dépense à partir du surplus non autrement affecté.

D'octroyer le contrat pour le projet TPGT 2018-20 – Mise aux normes de la programmation des feux sur le territoire montréalais – Services professionnels - à Cima + S.E.N.C. pour un montant de 86 231,25 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTE ENTRE TRANSVRAC ET LA VILLE DE MONTRÉAL-EST POUR LE TRANSPORT DE NEIGE POUR LA SAISON 2018-2019

201811-292

8.3

Considérant qu'il est plus avantageux pour la Ville de Montréal-Est d'utiliser les services de l'OSBL Transvrac pour le transport de neige pour la saison 2018-2019.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser le protocole d'entente entre la Ville de Montréal-Est et Transvrac pour les dispositions et modalités du transport de neige pour la saison 2018-2019.

D'autoriser le maire et le greffier à signer cette entente au nom de la Ville de Montréal-Est.

D'autoriser le directeur des travaux publics et de la gestion du territoire à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAITEMENT DU DÉCOMPTE FINAL DANS LE CADRE DU PROJET TPST-2016-09 - RECONSTRUCTION D'UNE PARTIE DE L'AVENUE MARIEN (ENTRE LES RUES PRINCE-ALBERT ET DORCHESTER) ET DE LA RUE VICTORIA (ENTRE L'AVENUE MARIEN ET L'ARRONDISSEMENT RDP)

201811-293

8.4

Considérant que les travaux ont été effectués et que la réception de ceux-ci a été approuvée par la Direction des travaux publics et la gestion du territoire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'accepter la réception des travaux et de payer à BBCG les sommes dues conformément au contrat de Reconstruction d'une partie de l'avenue Marien (entre les rues Prince-Albert et Dorchester) et de la rue Victoria (entre l'avenue Marien et l'arrondissement RDP - Projet TPST-2016-09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

9.

ENTÉRINER LA PERMANENCE DE MONSIEUR PATRICK PAQUETTE AU POSTE COL BLEU DE THERMICIEN, GROUPE 17, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA GESTION DU TERRITOIRE, ET CE, DEPUIS LE 29 OCTOBRE 2018

201811-294

9.1

Considérant la recommandation favorable des ressources humaines.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'entériner la permanence de monsieur Patrick Paquette au poste col bleu de thermicien, groupe 17, à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire, et ce, depuis le 29 octobre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DE MONSIEUR FRÉDÉRIC RAYMOND À TITRE DE CHAUFFEUR-OPÉRATEUR D'APPAREILS MOTORISÉS « C » À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA GESTION DU TERRITOIRE, ET CE, À COMPTER DU RETOUR AU TRAVAIL DE MONSIEUR RAYMOND

201811-295

9.2

Considérant la recommandation des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De nommer monsieur Frédéric Raymond à titre de chauffeur-opérateur d'appareils motorisés « C », à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols bleus, et ce, à compter du retour au travail de monsieur Raymond. L'employé(e) sera soumis à une période de familiarisation d'une durée de 16 jours travaillés, qui débutera au retour au travail de monsieur Raymond, pour répondre aux exigences du poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION D'UN RÉPONDANT EN MATIÈRE D'ACCOMMODEMENTS POUR UN MOTIF RELIGIEUX

201811-296

9.3

Considérant l'entrée en vigueur, le 1er juillet 2018, de la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes.

Considérant que le Conseil de Ville doit désigner, au sein de son personnel, un répondant en matière d'accommodements devant le guider en matière d'accommodements et de formuler des recommandations et des avis dans le cadre des demandes reçues.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De désigner la conseillère en ressources humaines à titre de répondant en matière d'accommodements et qu'en son absence, cette responsabilité soit dévolue à la directrice générale de la Ville

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTÉRINEMENT DE L'EMBAUCHE DE MADAME HÉLÈNE LAPORTE AU POSTE AUXILIAIRE COL BLANC D'AGENT DE BUREAU À LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS À COMPTER DU 3 NOVEMBRE 2018

201811-297

9.4

Considérant la recommandation des ressources humaines.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'entériner l'embauche de madame Hélène Laporte au poste auxiliaire col blanc d'agent de bureau à la Direction des services administratifs à compter du 3 novembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

10.

DON DE 500 \$ À LA MAISON DALAUZE

201811-298

10.1

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner 500 \$ la Maison Dalauze.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DONS DE JOUETS AUX ORGANISMES ACTION SECOURS VIE D'ESPOIR ET LA MAISON DALAUZE

201811-299

10.2

Considérant que nous souhaitons disposer d'une partie de notre inventaire de jouets au profit d'organismes de bienfaisances et communautaires locaux.

Considérant que les organismes Action Secours Vie d'Espoir et la Maison Dalauze sont fortement intéressés à recevoir ces jouets afin de les distribuer pour le temps des Fêtes.

Considérant que ces deux organismes sont reconnus par la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De faire don de jouets aux organismes Action Secours Vie d'Espoir et la Maison Dalauze.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

13.

Début : 19 h 20 Fin : 19 h 58

LEVÉE DE LA SÉANCE

14.

201811-300

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance à 19 h 59.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 12 décembre 2018 à 19 h 00
tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville
situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu - maire
Madame la conseillère Françoise Lachapelle - district 1
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2
Monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3
Monsieur le conseiller John Judd - district 4
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5
Madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

Absence (s) :

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier
Madame Colleen McCullough, trésorière et directrice des services administratifs et de l'informatique

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

Monsieur Robert Coutu, maire, ayant constaté le quorum ouvre la séance à 19 h 05.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

2.

Début : 19 h 10 Fin : 19 h 20

ORDRE DU JOUR

3.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 12 DÉCEMBRE 2018 À 19 H**

201812-301

3.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 décembre 2018 à 19 h tel que ci-après reproduit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ORDRE DU JOUR**

3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 décembre 2018 à 19 h

4. PROCÈS-VERBAL

4.1 Aucun

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.1 Aucun

6. RAPPORT DES SERVICES

6.1 Adoption du budget 2019

6.2 Adoption du programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021

7. RÈGLEMENT

7.1 Aucun

8. CONTRAT

8.1 Aucun

9. PERSONNEL

9.1 Aucun

10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

10.1 Aucun

11. DIVERS

11.1 Aucun

12. AFFAIRE NOUVELLE

12.1 Aucun

13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

13.1 Aucun

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DES SERVICES 6.

ADOPTION DU BUDGET 2019
201812-302 6.1

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance d'un projet du budget équilibré pour l'année 2019 au montant de 38 990 000 \$.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le budget pour l'exercice financier 2019 pour un montant de 38 990 000 \$ tel que déposé.

De publier, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*, un document explicatif du budget dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité au lieu d'être distribué à chaque adresse civique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2019-2020-2021
201812-303 6.2

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du programme triennal des

dépenses en immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le Programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021.

De publier un document explicatif dudit Programme triennal en immobilisations dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité au lieu d'être distribué à chaque adresse civique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

201812-304

14.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance à 19 h 27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 12 décembre 2018 à 19 h 30
tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville
situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu - maire
Madame la conseillère Françoise Lachapelle - district 1
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2
Monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3
Monsieur le conseiller John Judd - district 4
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5
Madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

Absence (s) :

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

Monsieur Robert Coutu, maire, ayant constaté le quorum ouvre la séance extraordinaire à 19h 30.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

2.

Début : 19 h 31 Fin : 19 h 31 Aucune question

ORDRE DU JOUR

3.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 12 DÉCEMBRE 2018 À 19 H 30**

201812-305

3.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 décembre 2018 à 19 h 30 tel que ci-après reproduit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ORDRE DU JOUR**

- 3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 décembre 2018 à 19 h 30
- 4. PROCÈS-VERBAL**
- 4.1 Aucun
- 5. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 5.1 Aucun
- 6. RAPPORT DES SERVICES**
- 6.1 Aucun
- 7. RÈGLEMENT**
- 7.1 Avis de motion - Règlement sur les taxes et les compensations pour l'année 2019
- 7.2 Dépôt du projet de Règlement xx-2019 - *Règlement sur les taxes et les compensations pour l'année 2019*
- 8. CONTRAT**
- 8.1 Aucun
- 9. PERSONNEL**
- 9.1 Aucun
- 10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**
- 10.1 Aucun
- 11. DIVERS**
- 11.1 Aucun
- 12. AFFAIRE NOUVELLE**
- 12.1 Aucun
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**
- 13.1 Aucun
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT 7.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LES TAXES ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2019

201812-306 7.1

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement sur les taxes et les compensations pour l'année 2019.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT XX-2019 - RÈGLEMENT SUR LES TAXES ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2019

201812-307 7.2

Madame la conseillère Anne St-Laurent dépose le projet de Règlement xx-2019 - *Règlement sur les taxes et les compensations pour l'année 2019*.

LEVÉE DE LA SÉANCE

201812-308 14.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance à 19 h 32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 19 décembre 2018 à 19 h tenue en la salle du conseil
de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu - maire
Madame la conseillère Françoise Lachapelle - district 1
Monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3
Monsieur le conseiller John Judd - district 4
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5
Madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

Absence (s) :

Monsieur le conseiller Yan Major - district 2

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

Le maire, monsieur Robert Coutu, ayant constaté le quorum ouvre la séance à 19 h 01.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

2.

Début : 19 h 08 Fin : 19 h 11

ORDRE DU JOUR

3.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2018
201812-309**

3.1

Monsieur le conseiller John Judd propose de modifier l'ordre du jour soumis pour y ajouter les points 12.1, 12.2 et 12.3, lequel ordre du jour se lirait comme suit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 décembre 2018

4. PROCÈS-VERBAL

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2018 et des séances extraordinaires du 12 décembre 2018 à 19 h et 19 h 30

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.1 Dépôt de la liste du personnel embauché en vertu du pouvoir délégué à la directrice générale

5.2 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 - Règlement

sur l'administration des finances

- 5.3 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 5.4 Dépôt du Registre des dons, marque d'hospitalité ou autre avantage, d'une valeur supérieure à 200 \$, reçus par un membre du Conseil

6. RAPPORT DES SERVICES

- 6.1 Nomination de la directrice des services administratifs et de l'informatique, madame Colleen McCullough, à titre de directrice générale adjointe pour la période du 20 décembre 2018 au 31 décembre 2019
- 6.2 Adoption du rapport des coûts d'entretien de la piste cyclable dans le cadre du programme d'aide financière pour l'entretien de la Route verte 2018-2019
- 6.3 Paiement d'un montant maximal de 1 399 \$ à l'Association des municipalités de banlieues pour la contribution de la Ville de Montréal-Est au déficit des dépenses de recherche et de secrétariat de cette association pour l'année 2018
- 6.4 Dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 922 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant front sur la rue Notre-Dame Est, entre l'avenue Broadway et l'avenue Laurendeau
- 6.5 Demande de subvention auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)
- 6.6 Demande de contribution financière pour le bouclage du réseau cyclable
- 6.7 Ouverture d'un nouveau compte à la Caisse populaire Desjardins de Pointe-aux-Trembles
- 6.8 Convention de partenariat et bail entre la Ville de Montréal-Est et la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. pour la période 2019-2021

7. RÈGLEMENT

- 7.1 Adoption - règlement 13-2011-2 - Règlement modifiant le règlement 13-2011 - *Règlement sur le traitement des élus municipaux* afin d'abroger la rémunération additionnelle et d'augmenter la rémunération de base des élus afin de tenir compte de l'imposition par le gouvernement fédéral de l'allocation de dépense des élus
- 7.2 Adoption - règlement 78-2019 - *Règlement sur les taxes et les compensations pour l'année 2019*
- 7.3 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 765 - *Règlement régissant le drainage des terrains et le mode de raccordement des égouts provenant des propriétés privées aux égouts municipaux* afin de remplacer l'annexe A
- 7.4 Dépôt du projet de règlement Projet - Règlement 765-3 - Règlement modifiant le règlement 765 - *Règlement régissant le drainage des terrains et le mode de raccordement des égouts provenant des propriétés privées aux égouts municipaux* - afin de remplacer l'annexe A

8. CONTRAT

- 8.1 Contrat pour le projet TP-GT-2019-01A - Fourniture d'un (1) camion dix (10) roues neuf 2019 ou plus récent avec équipements à neige- 264 238,99 \$ taxes incluses
- 8.2 Contrat pour le projet TP-GT 2019-02A - Fourniture de béton préparé- 25 237,01 \$ incluant les taxes
- 8.3 Contrat pour le projet TP-GT 2019-03A - Fourniture de granulats divers- 33 933,72 \$ taxes incluses
- 8.4 Contrats d'entretien et de soutien des applications (CESA) du fournisseur PG Solutions inc. - 38 878,83 \$ taxes incluses
- 8.5 Contrat pour le projet DSAI 2018-03 - Services professionnels pour l'impartition de la gestion du parc informatique - 196 986,67 \$ taxes incluses pour 3 ans
- 8.6 Amendement à l'entente entre Axia Services et la Ville de Montréal-Est (résolution 201806-151) afin d'y ajouter un mandat de patrouille canine
- 8.7 Réception provisoire dans le cadre du projet TPGT-2018-10 - Réfection complète de l'avenue Marien entre le boulevard Henri-Bourassa et le 9 000 avenue Marien – 45 257,55 \$ taxes incluses
- 8.8 Réception provisoire dans le cadre du projet TPGT-2018-06M - Rajeunissement de pavage et trottoirs 2018 - 9 853,28 \$ taxes incluses

- 8.9 Réception définitive dans le cadre du projet TPST-2014-06C - Réaménagement de l'intersection Marien/métropolitain - Construction d'un élargissement de la chaussée - 128 551,22 \$ taxes incluses
- 8.10 Résiliation du contrat TP-GT-2018-04A - Contrat pour le marquage sur la chaussée
- 8.11 Rejet des soumissions pour le projet TP-GT 2019-04A - Fourniture de mélange bitumineux

9. PERSONNEL

- 9.1 Embauche de monsieur Luis J. Bérubé au poste cadre de conseiller en ressources humaines, à la Direction générale, et ce, à compter du 26 novembre 2018
- 9.2 Entériner l'embauche de monsieur Bruno Thibault au poste de contremaître, à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire, et ce, à compter du 4 décembre 2018 jusqu'au 4 juin 2019
- 9.3 Permanence de monsieur Nouri Lalout au poste col blanc de technicien en environnement et urbanisme, groupe K, à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire à compter du 11 décembre 2018
- 9.4 Nomination de monsieur Nicolas Dziasko à titre de directeur de la gestion du territoire et environnement et modification de l'Annexe A de la Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est
- 9.5 Adoption de la Politique du respect de la personne de la Ville de Montréal-Est
- 9.6 Adoption de la Politique en matière d'alcool et de drogues en milieu de travail

10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 10.1 Don de 2 000 \$ à l'Association de hockey mineur de Montréal-Est en supplément des sommes prévues dans la convention 2018-2019
- 10.2 Entériner un don de 3 000 \$ à Action Secours Vie d'Espoir pour la préparation de paniers de Noël
- 10.3 Don de 7 500 \$ pour le renouvellement de notre adhésion à la Table de développement social pour l'année 2019 en guise de soutien au CDC de la Pointe
- 10.4 Don de 2 000 \$ à l'école Saint-Octave pour des denrées alimentaires

11. DIVERS

- 11.1 Aucun

12. AFFAIRE NOUVELLE

- 12.1 Approbation de l'entente intervenue entre l'employé 166 et la Ville de Montréal-Est
- 12.2 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 58-2016 - *Règlement de zonage* afin d'établir le coefficient d'emprise au sol minimal pour la zone I.24 à 0
- 12.3 Adoption - Premier projet - règlement 58-2016-X - règlement modifiant le Règlement 58-2016 - *Règlement de zonage* et ses amendements - afin d'établir le coefficient d'emprise au sol pour la zone I.24 à 0

13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyée par madame la conseillère Anne St-Laurent.

L'amendement est agréé à l'unanimité.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 décembre 2018 tel qu'amendé pour y ajouter les points 12.1, 12.2 et 12.3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL

4.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2018 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 12 DÉCEMBRE 2018 À 19 H ET 19 H 30

201812-310

4.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2018 et des séances extraordinaires du 12 décembre 2018 à 19 h et 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.

DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

5.1

La directrice générale dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre II du règlement 77-2018 – *Règlement sur l'administration des finances*.

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 77-2018 - RÉGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES

5.2

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 – *Règlement sur l'administration des finances* au 12 décembre 2018.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

5.3

Le greffier dépose séance tenante les déclarations d'intérêts pécuniaires du maire, monsieur Robert Coutu, des conseillères, mesdames Françoise Lachapelle et Anne St-Laurent et des conseillers, messieurs, Michel Bélisle, Yan Major, Claude Marcoux et John Judd.

DÉPÔT DU REGISTRE DES DONS, MARQUES D'HOSPITALITÉ OU AUTRES AVANTAGES, D'UNE VALEUR SUPÉRIEURE À 200 \$, REÇUS PAR UN MEMBRE DU CONSEIL

5.4

Le greffier dépose le Registre des dons, marques d'hospitalités ou autres avantages d'une valeur supérieure à 200 \$, reçus par un membre du Conseil.

RAPPORT DES SERVICES

6.

NOMINATION DE LA DIRECTRICE DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE L'INFORMATIQUE, MADAME COLLEEN MCCULLOUGH, À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE POUR LA PÉRIODE DU 20 DÉCEMBRE 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2019

201812-311

6.1

Considérant la recommandation de la directrice générale.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De nommer la directrice des services administratifs et de l'informatique, madame Colleen McCullough, à titre de directrice générale adjointe, et ce, pour la période du 20 décembre 2018 au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU RAPPORT DES COÛTS D'ENTRETIEN DE LA PISTE CYCLABLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE 2018-2019

201812-312

6.2

Considérant que la Ville de Montréal-Est a déposé une demande de subvention auprès du ministère des Transports.

Considérant qu'afin de recevoir la subvention établie à 4 618 \$, la Ville doit adopter le rapport des coûts confirmant les travaux d'entretien réalisés pour l'année 2018.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le rapport des coûts d'entretien de la piste cyclable, au montant de 13 233,33 \$, pour l'année 2018 préparé par la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PAIEMENT D'UN MONTANT MAXIMAL DE 1 399 \$ À L'ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS DE BANLIEUES POUR LA CONTRIBUTION DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST AU DÉFICIT DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SECRÉTARIAT DE CETTE ASSOCIATION POUR L'ANNÉE 2018

201812-313

6.3

Considérant la recommandation de la direction générale.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser le paiement d'un montant maximal de 1 399 \$ à l'Association des municipalités de banlieues pour la contribution de la Ville de Montréal-Est au déficit des dépenses de recherche et de secrétariat de cette association pour l'année 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 922 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, AYANT FRONT SUR LA RUE NOTRE-DAME EST, ENTRE L'AVENUE BROADWAY ET L'AVENUE LAURENDEAU

201812-314

6.4

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 922 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant front sur la rue Notre-Dame Est, entre l'avenue Broadway et l'avenue Laurendeau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'accorder les dérogations mineures suivantes pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 922 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant front sur la rue Notre-Dame Est, entre l'avenue Broadway et l'avenue Laurendeau, soit :

- Permettre d'avoir quatre enseignes temporaires non lumineuses, annonçant la mise en location ou la vente d'un terrain ou d'un immeuble (ou logement) par terrain au lieu d'une seule enseigne temporaire;
- Permettre d'avoir une enseigne temporaire non lumineuse, annonçant la mise en location ou la vente d'un terrain ou d'un immeuble (ou logement) d'une superficie maximale de 2.5 mètres carrés au lieu de 1 mètre carré;

- Permettre un panneau de 1 m², par local commercial vis-à-vis des vitrines des commerces plutôt que les deux panneaux prévus sur la maçonnerie du bâtiment des faces donnant sur l'avenue Broadway et sur celle donnant sur l'avenue Laurendeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (RÉCIM)

201812-315

6.5

Considérant que la Ville de Montréal-Est a pris connaissance du guide sur le programme RÉCIM et qu'elle doit respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De s'engager à respecter toutes les modalités du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM).

De payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée.

D'assumer tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

D'autoriser madame Colleen McCullough, trésorière et directrice des services administratifs et de l'informatique à déposer la demande d'aide financière au programme RÉCIM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LE BOUCLAGE DU RÉSEAU CYCLABLE

201812-316

6.6

Considérant que pour obtenir la participation de l'agglomération nous devons transmettre le consentement du Conseil pour lesdits travaux.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser le directeur des travaux publics et des services techniques à procéder aux démarches requises pour la demande de contribution financière de l'agglomération pour le bouclage du réseau cyclable pour la section prévue sur l'avenue Broadway entre les rues Sainte-Julie et Dorchester et de l'autoriser à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OUVERTURE D'UN NOUVEAU COMPTE À LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE POINTE-AUX-TREMBLES

201812-317

6.7

Considérant que la Caisse populaire offre la possibilité d'accéder à des placements d'obligations gouvernementales à des taux plus avantageux que les comptes que la Ville détient présentement.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser madame Colleen McCullough à entreprendre les démarches nécessaires pour l'ouverture d'un compte à rendement plus avantageux et d'autoriser cette dernière à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tous les documents nécessaires au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONVENTION DE PARTENARIAT ET BAIL ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET LA SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES INC. POUR LA PÉRIODE 2019-2021

201812-318

6.8

Considérant que la Ville de Montréal-Est et la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. souhaitent poursuivre et développer de nouvelles avenues de programmation pour le bénéfice des citoyens de Montréal-Est.

Considérant que de nouvelles pratiques de gestion concernant la tarification et la programmation seront mises en place dès l'entrée en vigueur de la nouvelle convention.

Considérant que ces nouvelles pratiques permettront de mieux cibler les besoins de la clientèle et de mieux y répondre.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'approuver la convention de partenariat et le bail intervenus entre la Ville de Montréal-Est et la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.

D'autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, ces documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT

7.

ADOPTION - RÈGLEMENT 13-2011-2 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 13-2011 - RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX AFIN D'ABROGER LA RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE ET D'AUGMENTER LA RÉMUNÉRATION DE BASE DES ÉLUS AFIN DE TENIR COMPTE DE L'IMPOSITION PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DE L'ALLOCATION DE DÉPENSE DES ÉLUS

201812-319

7.1

Il est proposé par Monsieur Robert Coutu,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le règlement 13-2011-2 - Règlement modifiant le règlement 13-2011 - *Règlement sur le traitement des élus municipaux* afin d'abroger la rémunération additionnelle et d'augmenter la rémunération de base des élus afin de tenir compte de l'imposition par le gouvernement fédéral de l'allocation de dépense des élus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 78-2019 - RÈGLEMENT SUR LES TAXES ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2019

201812-320

7.2

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'adopter le règlement 78-2019 - *Règlement sur les taxes et les compensations pour l'année 2019*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 765 - RÈGLEMENT RÉGISSANT LE DRAINAGE DES TERRAINS ET LE MODE DE RACCORDEMENT DES ÉGOÛTS PROVENANT DES PROPRIÉTÉS PRIVÉES AUX ÉGOÛTS MUNICIPAUX AFIN DE REMPLACER L'ANNEXE A

201812-321

7.3

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 765 - *Règlement régissant le drainage des terrains et le mode de raccordement des égouts provenant des propriétés privées aux égouts municipaux* afin de remplacer l'annexe A.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT PROJET - RÈGLEMENT 765-3 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 765 - RÈGLEMENT RÉGISSANT LE DRAINAGE DES TERRAINS ET LE MODE DE RACCORDEMENT DES ÉGOUTS PROVENANT DES PROPRIÉTÉS PRIVÉES AUX ÉGOUTS MUNICIPAUX - AFIN DE REMPLACER L'ANNEXE A

201812-322

7.4

Madame la conseillère Anne St-Laurent dépose le projet de règlement 765-3 - Règlement modifiant le règlement 765 - *Règlement régissant le drainage des terrains et le mode de raccordement des égouts provenant des propriétés privées aux égouts municipaux* - afin de remplacer l'annexe A.

CONTRAT

8.

CONTRAT POUR LE PROJET TP-GT-2019-01A - FOURNITURE D'UN (1) CAMION DIX (10) ROUES NEUF 2019 OU PLUS RÉCENT AVEC ÉQUIPEMENTS À NEIGE - 264 238,99 \$ TAXES INCLUSES

201812-323

8.1

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TP-GT-2019-01A - Fourniture d'un (1) camion dix (10) roues neuf 2019 ou plus récent avec équipements à neige.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la direction des travaux publics et de la gestion du territoire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser une dépense de 264 238,99 \$ taxes incluses pour le projet TP-GT-2019-01A.

D'octroyer le contrat à Globocam (Montréal) inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR LE PROJET TP-GT 2019-02A - FOURNITURE DE BÉTON PRÉPARÉ - 25 237,01 \$ INCLUANT LES TAXES

201812-324

8.2

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TP-GT 2019-02A - Fourniture de béton préparé.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la direction des travaux publics et de la gestion du territoire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser une dépense de 25 237,01 \$ taxes incluses pour le projet TP-GT 2019-02A.

D'octroyer le contrat à Les Bétons Longueuil inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR LE PROJET TP-GT 2019-03A - FOURNITURE DE GRANULATS DIVERS - 33 933,72 \$ TAXES INCLUSES

8.3

201812-325

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TP-GT 2019-03A - Fourniture de granulats divers.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la direction des travaux publics et de la gestion du territoire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser une dépense de 33 933,72 \$ taxes incluses pour le projet TP-GT 2019-03A.

D'octroyer le contrat à Lafarge Canada inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS (CESA) DU FOURNISSEUR PG SOLUTIONS INC. - 38 878,83 \$ TAXES INCLUSES

8.4

201812-326

Considérant que divers services de la Ville utilisent les applications informatiques de PG Solutions inc. dans leurs activités courantes, soit AccèsCité Finances, Voilà, SyGED et AccèsCité Territoire.

Considérant qu'il y a lieu d'avoir un contrat d'entretien et de support pour chacune de ces applications.

Considérant qu'il n'y a qu'un seul fournisseur pour ces applications, soit PG Solutions inc.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'autoriser le paiement de 38 878,83 \$, taxes incluses, au fournisseur PG Solutions inc. pour l'entretien et le support des applications utilisées par la Ville pour l'année 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR LE PROJET DSAI 2018-03 - SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'IMPARTITION DE LA GESTION DU PARC INFORMATIQUE - 196 986,67 \$ TAXES INCLUSES POUR 3 ANS

8.5

201812-327

Considérant que 3 entreprises ont soumissionné pour l'appel d'offres de services professionnels pour l'impartition et la gestion du parc informatique.

Considérant l'analyse préparée par l'administration recommandant d'adjuger le contrat à l'entreprise ayant obtenu le meilleur pointage.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser une dépense de 196 986,67 \$, taxes incluses, pour le projet DSAI 2018-03 - Services professionnels pour l'impartition de la gestion du parc informatique.

D'octroyer le contrat à la firme Cosior inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMENDEMENT À L'ENTENTE ENTRE AXIA SERVICES ET LA VILLE DE MONTRÉAL-EST (RÉSOLUTION 201806-151) AFIN D'Y AJOUTER UN MANDAT DE PATROUILLE CANINE

8.6

201812-328

Considérant que la Ville de Montréal-Est souhaite obtenir les services d'une patrouille canine afin d'encadrer les règlements s'y rattachant sur son territoire.

Considérant que pour ce faire, un amendement à la convention en cours doit être autorisé par le Conseil.

Considérant que cette dépense supplémentaire sera imputable aux contingences prévues à l'entente.

Considérant la recommandation favorable de la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire pour ce mandat.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'approuver l'amendement à la convention de service entre Axia Services et la Ville de Montréal-Est pour inclure le mandat de patrouille canine sur le territoire.

D'autoriser le maire et le greffier à signer cet amendement au nom de la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉCEPTION PROVISoire DANS LE CADRE DU PROJET TPGT-2018-10 - RÉFECTION COMPLÈTE DE L'AVENUE MARIEN ENTRE LE BOULEVARD HENRI-BOURASSA ET LE 9 000 AVENUE MARIEN - 45 257,55 \$ TAXES INCLUSES

8.7

201812-329

Considérant que les travaux mandatés ont été exécutés et que la réception provisoire de ceux-ci a été faite par la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'accepter la réception provisoire des travaux et d'autoriser le paiement des sommes qui sont dues en vertu du contrat TPGT-2018-10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉCEPTION PROVISoire DANS LE CADRE DU PROJET TPGT-2018-06M - RAJEUNISSEMENT DE PAVAGE ET TROTTOIRS 2018 - 9 853,28 \$ TAXES INCLUSES

8.8

201812-330

Considérant que les travaux mandatés ont été exécutés et que la réception provisoire de ceux-ci a été faite par la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire le 26 novembre 2018.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'accepter la réception provisoire des travaux et d'autoriser le paiement des sommes qui sont dues en vertu du contrat TPGT-2018-06M.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉCEPTION DÉFINITIVE DANS LE CADRE DU PROJET TPST-2014-06C - RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION MARIEN/MÉTROPOLITAIN - CONSTRUCTION D'UN ÉLARGISSEMENT DE LA CHAUSSÉE - 128 551,22 \$ TAXES INCLUSES

8.9

201812-331

Considérant la recommandation des services professionnels mandatés pour ce projet (GBI services d'ingénierie) de procéder au paiement des sommes dues.

Considérant que dans le cadre du projet TPST-2014-06C - Réaménagement de l'intersection Marien - métropolitain / Construction d'un élargissement de la chaussée les travaux sont complétés.

Considérant que le montant de 74 644.70 \$ taxes incluses devant être imputé au surplus non autrement affecté respecte l'enveloppe budgétaire autorisée (règlement d'emprunt et résolution 201709-214).

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'accepter la réception définitive des travaux et de payer à Demix Construction toutes les sommes qui lui sont dues en vertu du contrat octroyé lors de la séance du 20 juillet 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSILIATION DU CONTRAT TP-GT-2018-04A - CONTRAT POUR LE MARQUAGE SUR LA CHAUSSÉE

201812-332

8.10

Considérant que l'entreprise n'a pas respecté ses obligations contractuelles.

Considérant que l'article 10 du devis nous permet de résilier le contrat sans pénalité.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De résilier le contrat avec l'entreprise Profilco tel que prévu à l'article 10 du devis.

D'autoriser la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire à retourner en appel d'offres afin d'obtenir les services requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REJET DES SOUMISSIONS POUR LE PROJET TP-GT 2019-04A - FOURNITURE DE MÉLANGE BITUMINEUX

201812-333

8.11

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le projet TP-GT 2019-04A - Fourniture de mélange bitumineux.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De rejeter l'ensemble des soumissions puisque non conforme selon l'article 3.7 du document d'appel d'offres.

D'autoriser la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire à procéder à un nouvel appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

9.

EMBAUCHE DE MONSIEUR LUIS J. BÉRUBÉ AU POSTE CADRE DE CONSEILLER EN RESSOURCES HUMAINES, À LA DIRECTION GÉNÉRALE, ET CE, À COMPTER DU 26 NOVEMBRE 2018

201812-334

9.1

Considérant la recommandation favorable des ressources humaines.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'embaucher monsieur Luis J.Bérubé à compter du 26 novembre 2018 au poste cadre de conseiller en ressources humaines, à la Direction générale aux conditions suivantes :

- De compléter, à la satisfaction de la Ville, une période probatoire de 6 mois travaillés;
- De remettre à la Ville un certificat de bonne conduite;
- De réussir, à la satisfaction de la Ville, un examen médical;
- De produire une enquête de crédit à la satisfaction de la Ville.

Monsieur Bérubé sera assujetti à la Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres actuellement en vigueur, y compris les assurances collectives et le régime complémentaire de retraite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MONSIEUR BRUNO THIBAUT AU POSTE DE CONTREMAÎTRE, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA GESTION DU TERRITOIRE, ET CE, À COMPTER DU 4 DÉCEMBRE 2018 JUSQU'AU 4 JUIN 2019

201812-335

9.2

Considérant la recommandation favorable des ressources humaines.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner l'embauche de monsieur Bruno Thibault à compter du 4 décembre 2018, et ce, jusqu'au 4 juin 2019, au poste de contremaître, à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire.

D'autoriser les virements budgétaires requis à même les surplus non autrement affectés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERMANENCE DE MONSIEUR NOURI LALOUT AU POSTE COL BLANC DE TECHNICIEN EN ENVIRONNEMENT ET URBANISME, GROUPE K, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA GESTION DU TERRITOIRE À COMPTER DU 11 DÉCEMBRE 2018

201812-336

9.3

Considérant la recommandation favorable des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De confirmer la permanence de monsieur Nouri Lalout à compter du 11 décembre 2018 au poste col blanc de technicien en environnement et urbanisme, groupe K, à la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DE MONSIEUR NICOLAS DZIASKO À TITRE DE DIRECTEUR DE LA GESTION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT ET MODIFICATION DE L'ANNEXE A DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION, DES CONDITIONS ET AVANTAGES DES CADRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

201812-337

9.4

Considérant la recommandation favorable de la direction générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De nommer monsieur Nicolas Dziasko à titre de directeur de la gestion du territoire et environnement à compter du 1er janvier 2019. Cette nomination est sujette à une période probatoire de six mois travaillés. Le salaire de monsieur Dziasko pour l'année 2019 est fixé au salaire correspondant à l'échelon 4 du poste de responsable de la gestion du territoire tel qu'apparaissant à l'annexe A de la Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est et sera fixé à l'échelon 1 du poste de directeur de cette même

annexe pour l'année 2020. Monsieur Dziasko sera assujéti à titre de cadre directeur à la Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est actuellement en vigueur dès 2019, y compris les assurances collectives et le régime complémentaire de retraite, à l'exception de la grille des échelles salariales (Annexe A).

De modifier l'annexe A de la Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est afin d'y intégrer une échelle salariale pour le poste de Directeur de la gestion du territoire et environnement. Cette échelle sera identique à celles du directeur des Affaires juridiques et greffe et du directeur des communications, de la culture et de la communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DE LA POLITIQUE DU RESPECT DE LA PERSONNE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

201812-338

9.5

Considérant la recommandation des ressources humaines.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter la Politique du respect de la personne de la Ville de Montréal-Est.

De diffuser ladite Politique annuellement à tous les employés et de remettre une copie à tout nouvel employé lors de l'embauche.

D'abroger toutes les politiques antérieures et au même objet, notamment celles adoptées en vertu des résolutions CM-201103074 et CM-200609188, et ce, à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE D'ALCOOL ET DE DROGUES EN MILIEU DE TRAVAIL

201812-339

9.6

Considérant les recommandations des ressources humaines.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter la Politique en matière d'alcool et de drogues en milieu de travail en y retirant l'article 16.

D'abroger la politique antérieure et au même objet, notamment celle adoptée en vertu de la résolution 201810-259.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

10.

DON DE 2 000 \$ À L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE MONTRÉAL-EST EN SUPPLÉMENT DES SOMMES PRÉVUES DANS LA CONVENTION 2018-2019

201812-340

10.1

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner 2 000 \$ à l'Association de hockey mineur de Montréal-Est en supplément des sommes prévues dans la convention 2018-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTÉRINER UN DON DE 3 000 \$ À ACTION SECOURS VIE D'ESPOIR POUR LA PRÉPARATION DE PANIERS DE NOËL

201812-341

10.2

Considérant que l'organisme Action Secours Vie d'Espoir vient en aide aux familles de notre territoire.

Considérant que cet organisme prépare des paniers de Noël et que la demande est de plus en plus forte.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'entériner un don de 3 000 \$ à Action Secours Vie d'Espoir pour la préparation de paniers de Noël.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 7 500 \$ À POUR LE RENOUELEMENT DE NOTRE ADHÉSION À LA TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL POUR L'ANNÉE 2019 EN GUISE DE SOUTIEN AU CDC DE LA POINTE

201812-342

10.3

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De donner 7 500 \$ pour le renouvellement de notre adhésion à la Table de développement social pour l'année 2019 en guise de soutien au CDC de la Pointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 2 000 \$ À L'ÉCOLE SAINT-OCTAVE POUR DES DENRÉES ALIMENTAIRES

201812-343

10.4

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De donner 2 000 \$ à l'école Saint-Octave pour des denrées alimentaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRE NOUVELLE

12.

AUTORISATION DE L'ENTENTE INTERVENUE ENTRE L'EMPLOYÉ 166 ET LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

201812-344

12.1

Considérant la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'approuver l'entente intervenue entre l'employé 166 et la Ville de Montréal-Est et d'autoriser la directrice générale à signer cette entente au nom de la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'ÉTABLIR LE COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL MINIMAL POUR LA ZONE I.24 À 0

201812-345

12.2

Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 58-2016 - *Règlement de zonage* afin d'établir le coefficient d'emprise au sol minimal pour la zone I.24 à 0.

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT 58-2016-X - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS - AFIN D'ÉTABLIR LE COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL POUR LA ZONE I.24 À 0

201812-346

12.3

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement modifiant le Règlement 58-2016 - *Règlement de zonage* et ses amendements - afin d'établir le coefficient d'emprise au sol pour la zone I.24 à 0.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

13.

Début : 19 h 40 Fin : 19 h 56

LEVÉE DE LA SÉANCE

201812-347

14.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance à 19 h 57.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Robert Coutu (S)

ROBERT COUTU

Maire

Roch Sergerie (S)

ROCH SERGERIE, avocat

Greffier